

AVERTISSEMENT

Les termes généraux et l' "esprit" de l'avertissement publié en tête de l'année 1961 peuvent être reconduits pour 1962.

Le "repli" de l'unité fin février/début mars 1962 qu'a constitué son transfert du Secteur de DJIDJELLI (PETITE KABYLIE) à celui de CONSTANTINE a été l'objet de tragiques incidents militaires pour elle.

Quant aux évènements évoqués ci-après, ils ont constitué, en 1962, des jalons historiques de première importance :

- **18 mars 1962** : conclusion des "Accords d'Evian" pour une application (cessez-le-feu) -du moins du côté français- le 19.
- **26 mars 1962** : à ALGER, l'armée ouvre le feu sur la population européenne faisant plusieurs dizaines de victimes.
- **8 avril 1962** : les "Accords d'Evian" et la politique algérienne de DE GAULLE sont approuvés dans le cadre d'un référendum par 90,7 % des suffrages exprimés.
- **13 avril 1962** : le Général Edmond JOUHAUD est condamné à mort par le Haut Tribunal militaire de PARIS. La sentence ne sera pas exécutée.
- **8 mai 1962** : le FLN déclare qu'il n'est pas en mesure de libérer les prisonniers français qu'il détiendrait, clause importante des "Accords d'Evian". Il en résulte une vive émotion en France
- **1^{er} juillet 1962** : l'indépendance de l'ALGERIE est reconnue -à la quasi unanimité des votants- au(x) terme(s) d'un référendum organisé uniquement en ALGERIE.
- **3 juillet 1962** : l'ALGERIE devient indépendante.
- **5 juillet 1962** : de graves incidents éclatent à ORAN sans que l'armée intervienne. Des milliers d'Européens sont enlevés et ne seront jamais retrouvés.
- **Jusqu'au mois de novembre 1962** : après avoir participé à des opérations de maintien de l'ordre à CONSTANTINE, l'unité va être dissoute. Ses soldats et son encadrement sont dispersés.
- **11 novembre 1962** : les derniers "Bérets Noirs" encore présents en ALGERIE embarquent sur EL-DJEZAÏR à BÔNE.

01.01.1962 Depuis l'arrivée du 156^{ème} RI/RC en PETITE KABYLIE, au début de mois de juillet 1961, les implantations de certaines de ses unités ont été modifiées à la suite de nécessités tactiques et des décisions venues du Secteur.

A la date du présent jour, le tableau sommaire des lieux d'installation est le suivant :

① - **P.C. régimentaire**

Localisation : CAMP CHEVALLIER/DJIDJELLI

Le Colonel Pierre ROLLIN qui commande le régiment est également en charge du "Sous-Secteur de DJIDJELLI, lequel comprend :

- Le Quartier de DJIDJELLI placé sous les ordres du Lieutenant-Colonel BLANCHARD, par ailleurs Commandant en second du régiment.

Ce quartier est lui-même subdivisé en :

- Sous-Quartier de DJIDJELLI
- Sous-Quartier de BEN-SABER
- Sous-Quartier de DUQUESNE

- Le Quartier de CAVALLO, placé sous les ordres du Commandant CASTEL, par ailleurs Commandant de l'EMT-2

Ce quartier est lui-même divisé en :

- Sous-Quartier de SELMA
- Sous-Quartier d'EL-AOUANA
- Sous-Quartier d'EL-DRADEN

- Le Quartier de TEXENNA placé sous les ordres du Capitaine VALAT.

A DJIDJELLI, les forces françaises occupant le Sous-Secteur sont essentiellement le 156^{ème} RI/RC, renforcé par la présence du 3^{ème} Escadron du 29^{ème} Régiment de Dragons, basé au "**Rocher des Pigeons**"

L'officier responsable des Services administratifs au sein de l'unité est le Commandant-Major Antoine GUILLAUMIN. Ancien Capitaine opérationnel-adjoint à OUED-ZENATI jusqu'à fin avril 1958, il avait été remplacé par le Capitaine DETOUILLO .

01.01.1962 (suite)

② - **P.C EMT-1** (ou groupement de compagnies n° 1)

Localisation : CAMP CHEVALLIER/DJIDJELLI

Il est commandé par le Commandant Marcel DUMETZ.

③ - **Compagnie de Commandement et des Services (C.C.S)**

Localisation : CAMP CHEVALLIER/DJIDJELLI

Elle est commandée par le Lieutenant Jean ARRIGHI.

④ - **1^{ère} Compagnie de Combat de l'EMT-1**

Localisation : SELMA

Elle est commandée par le Lieutenant Alexandre NUGUES-BOURCHAT.

Son PC est installé dans une maison cantonnière, au col de SELMA,
(références du carroyage aérien : PY67-D3)

⑤ - **2^{ème} Compagnie de Combat de l'EMT-1**

Localisation : Ferme de BEN-SABER

Les références du carroyage aérien sont : PY78-C6

Lui sont rattachés :

- Le fortin BOUQUET-RECUEIL
- La ferme TOCHON
- La ferme ISSEL

Elle est commandée par le Lieutenant François MESPLÈDE.

⑥ - **3^{ème} Compagnie de Combat de l'EMT-1**

Localisation : Bâtiments du regroupement dit du :
PK 20 (Route de DJIDJELLI à TEXENNA)

Elle est commandée par le Lieutenant Jacques BRALET.

01.01.1962 (suite)

⑦ - **Compagnie Portée (EMT-1)**

Localisation : PRESBYTERE de DUQUESNE

Elle est commandée par le Lieutenant Raymond TERRAL.

⑧ - **P.C. EMT-2** (ou Groupement de Compagnies n° 2)

Localisation : CAVALLO

Elle a à sa tête le Commandant Joseph CASTEL

⑨ - **Compagnie de base de l'EMT-2**

Localisation : CAMP CHEVALLIER (DJIDJELLI)

Elle assure, en plus de ses activités propres, la protection et le contrôle du poste "Phare AFIA)", du poste "Terrain d'aviation" et du poste du transformateur.

Elle est commandée par le Capitaine Roger WANG GENH.

⑩ - **4ème Compagnie de Combat (EMT-2)**

Localisation : Maison forestière d'EL-AOUANA

(coordonnées du carroyage aérien : PY68-B3)

Elle assure également la protection du poste militaire de FILKRANE.

Elle est commandée par le Capitaine Arnaud du PLESSIS d'ARGENTRÉ.

5ème Compagnie de Combat (EMT-2)

Localisation : Elle vient de rejoindre le poste de TEXENNA.

Elle est placée sous les ordres du Capitaine Georges VALAT.

Son mouvement est étroitement lié au degré d'avancement des travaux d'aménagement du barrage d'ERRAGUÉNE.

01.01.1962 (suite)

6^{ème} Compagnie de Combat (EMT-2)

Localisation : Maison forestière d'EL-DRADEN

Elle est commandée par le Capitaine Guy MARRIETTON

Compagnie d'APPUI (EMT-2)

Localisation : CAVALLO

Les coordonnées de carroyage aérien de CAVALLO sont PY58-K9

Elle continue d'assurer la protection du poste de la station de pompage de l'oued KISSIR, dont le débouché sur la mer se situe à 7 km environ de CAVALLO et du poste dit "DECAILLET".

Elle est commandée par le Capitaine Gilbert LAVRAT.

Cet officier quittera le régiment au mois d'octobre 1962, peu avant le retour de ce dernier en métropole, pour être muté à ROUEN. Il y trouvera la mort au mois de décembre 1962 dans un accident de la circulation.

*** Information générale (militaire)**

A cette date, un détachement symbolique de l'Armée française est présent, à SEOUL, aux côtés des forces de l'ONU. Son personnel est d'ailleurs administré depuis l'Algérie par le régiment. Ce détachement est composé comme suit :

- Commandant BERNARD, officier d'active, né le 20 août 1916. Il est à la tête du détachement,
- Sergent-Chef Pierre MABILLOT, sous-officier de carrière, né le 25 octobre 1927,
- Sergent-Chef Paul VENET, sous-officier de carrière, né le 25 juin 1927,
- Sergent-Chef Clément MAURY, sous-officier rengagé, né le 21 août 1929,
- Sergent Louis STURER, sous-officier rengagé, né le 3 décembre 1927,
- Caporal-Chef Jean-Marie POTTIEZ, rengagé, né le 16 octobre 1936

01.01.1962 (suite)

- * Des éléments de la 2^{ème} Cie sont déployés à proximité de la ferme TOCHON.

Leur mission est de sécuriser la zone, où la présence de rebelles a été signalée, en intervenant sur place jusqu'au 4 janvier. Les embuscades de nuit sont quotidiennes, auxquelles succèdent des ratissages pendant la journée.

Aucun résultat n'est signalé.

*** Observations**

Pendant toute la durée de sa présence en PETITE KABYLIE, c'est-à-dire du mois de juillet 1961 au mois de mars 1962 (8 mois), l'activité du 156^{ème} RI/RC sera intense selon les informations recueillies auprès de ceux qui étaient présents et les mentions relevées dans les rares archives conservées, malheureusement très lacunaires.

Cette situation n'est pas anormale. Elle est en rapport :

- avec les besoins de la zone à protéger et notamment ceux liés à l'achèvement et au fonctionnement du plus important complexe hydro-électrique d'ALGERIE, celui du barrage d'ERRAGUÈNE, sur l'oued DJENNDJENE
- avec les caractéristiques physiques du territoire, qui a toujours été considéré comme un sanctuaire rebelle,
- et correspondait aux moyens de l'unité : présence sur le terrain de 10 compagnies bien entraînées pouvant agir et combattre soit de manière autonome, soit en phase avec d'autres unités.

L'absence de documentation officielle n'a pas permis de connaître le détail des incessantes activités quotidiennes des "Bérêts Noirs" que constituaient pour eux :

- les patrouilles et embuscades,
- les ratissages de terrains et de végétation, les fouilles d'immeubles,
- les contrôles de populations et d'identité,
- les escortes et protections de liaison,
- les observations, notamment les "choufs" de nuit,
- les protections de chantiers exceptionnels ou banals,
- les préparations de mouvements et reconnaissances d'itinéraires,
- les déménagements et évacuations militaires et civils,
- les soins aux populations.

01.01.1962 (suite)

Lorsque, au-delà de ces situations, des faits ont pu être connus, des noms de soldats précisément cités, des événements inhabituels relevés, ils sont bien entendu mentionnés.

L'activité réelle des soldats du régiment a -en fait- été quotidiennement considérablement plus importante que celle relatée dans le cadre du présent compte rendu.

02.01.1962 * Le Caporal René VEYRE, de la 4^{ème} Cie basée à EL-AOUANA, explique dans une lettre adressée à un camarade, qui a quitté le régiment, que les accrochages avec les rebelles lui paraissent moins fréquents.

Néanmoins, et notamment dans la forêt de GUERROUCH lieu d'intervention habituelle de la 4^{ème} Cie, les "Bérets Noirs" relevaient en permanence des traces de passage des rebelles. Le parfait état des sentiers tracés dans les broussailles prouvait leur utilisation permanente et récente, sinon leur entretien délibéré.

Les soldats en avaient retiré l'impression que le souci et les consignes de nos adversaires fellaghas -qui avaient pris la mesure du contexte politique en FRANCE- étaient, du moins à cette époque et dans cette région, d'éviter la confrontation avec les troupes françaises et de survivre en attendant des jours meilleurs.

Ils pensaient, comme les habitants des villages indigènes, que le départ des Français était acquis et proche. La poursuite apparente du fonctionnement des écoles et des infirmeries, de l'application du plan de CONSTANTINE, n'étaient pas vraiment de nature à modifier leurs espérances. En politiques avisés, dirigeants et partisans de la rébellion avaient pris bonne note du contenu du discours télévisé du Président DE GAULLE du 4 novembre 1960, et conservé dans leur esprit les enseignements qui en découlaient inexorablement "la république algérienne existera un jour et le chemin suivi conduit, non pas à une Algérie gouvernée par la métropole française, mais à l'Algérie algérienne. Si la rupture avec la France s'avérait être hostile, nous ne nous acharnerions pas à rester aux côtés de gens qui nous rejetteraient...."

Pour les dirigeants de la rébellion, les perspectives étaient donc totalement favorables, la page de l'histoire algérienne était tournée en leur faveur. Il leur fallait économiser leurs forces et durer.

02.01.1962 (suite)

Toutefois, sur le barrage algéro-tunisien, qui a pleinement rempli sa mission et rendu étanche la frontière, ils maintenaient une forte activité de harcèlement, sans tentatives de passage en force. C'était, à l'approche du cessez-le-feu, une démonstration de simple propagande -à usage interne de la rébellion- pour démontrer l'existence d'une ALN puissante.

- * Le Capitaine TERRIER, qui commande la C.C.S. du régiment, muté au 93^{ème} RI en région parisienne, quitte l'unité.

Il est remplacé par le Lieutenant Jean ARRIGHI

- * L'Aspirant Jean WINDENBERGER rejoint l'unité.

Il est affecté à la Compagnie Portée, où il prend le commandement de sa 4^{ème} section..

- * Le Commandant Roland MERLET, Chef d'Etat-Major, souffrant, fait l'objet d'une évacuation d'urgence sur l'hôpital militaire de CONSTANTINE.

04.01.1962 Les aspirants : Claude OLIVE et Claude ROZAY sont affectés au 156^{ème} RI/RC.

Le premier est désigné pour servir à la 4^{ème} Cie de l'EMT-2, où il prend le commandement de sa 1^{ère} section.

Le second, à la 1^{ère} Cie de l'EMT-1, où il prend le commandement de sa 4^{ème} section.

06.01.1962 La 2^{ème} Cie est engagée en début de matinée dans une opération de fouille et de ratissage à proximité du camp CHEVALLIER, à DJIDJELLI. Son objet est de neutraliser un groupe de rebelles qui a été détecté.

Il fait un temps exécrable et la progression est pénible, car des torrents de pluie s'abattent sur les hommes.

Les harkis qui nous accompagnent, commandés par leur Sergent Hank MOKTAR découvrent une cache, vide d'occupant, mais contenant : un obus de 105 m/m, une mine anti-char et une grenade à fusil.

La compagnie ne peut entrer au contact avec le groupe de rebelles signalé et elle retourne à sa base à 16 h. sans avoir accroché.

08.01.1962 Anecdote

Le Capitaine WANG-GENH, patron de la Compagnie de base (et dont le nom a déjà été évoqué à la date du 9.12.1960 quand il était cantonné à OUED-ZENATI) partant en permission, suivi de sa famille, confia la garde des trois animaux que ses enfants et lui-même affectionnaient à un gradé du contingent : Claude PAULUS, en qui il avait confiance et auquel il prodigua les conseils d'usage : garde, soins, nourriture.

L'opération ne fut pas précisément un succès :

- * Le chien, affolé et échappant à la surveillance, s'enfuit dans le djebel et ne fut jamais retrouvé,
- * L'âne, qui avait l'habitude d'être bichonné et gentiment traité par ses maîtres, fut installé dans l'écurie des mulets de la compagnie qui n'apprécièrent pas sa présence et lui donnèrent des coups de sabots, dont il mourut,
- * Quant à la tortue, seul élément survivant du trio animal, son gardien ennuyé par la perte du chien et de l'âne, décida de lui attacher une patte arrière avec une ficelle fixée à un meuble, pour qu'elle ne s'évade pas du baraquement. Malheureusement, cet équipement lui interdisait de rentrer cette patte dans sa carapace en cas de danger, laquelle patte fut dévorée par les rats.

Claude PAULUS se souvient n'avoir pas été très à l'aise quand il fit son rapport au Capitaine WANG-GENH à son retour de permission : sur les douze pattes animales confiées à sa garde, il n'en restait que trois !

10.01.1962 * Information générale (militaire)

Le Général FRAT, commandant la 14^{ème} D.I. et la Z.N.C., a établi -à la demande de l'Etat-Major des Armées- un rapport sur le moral des troupes.

Une copie de ce rapport, référencé 72 et classé "secret", est néanmoins parvenu à la connaissance de l'Etat-Major du régiment.

Le rapport conclut que le moral des troupes est mauvais :

Après avoir évoqué -pour mémoire- l'insuffisante revalorisation de la condition militaire et l'interruption des opérations offensives décidée le jour même où les représentants de la rébellion étaient accueillis à EVIAN (mal ressentie par la troupe et surtout par les supplétifs nord-africains), le rapport souligne les conséquences des événements d'avril 1961 et, en outre, la perméabilité du contingent à certaines formes d'actions clandestines pouvant préfigurer des "Soviets de soldats".

10.01.1962 (suite)

Globalement, l'Armée a l'impression de remplir une mission frappée d'incohérence : on lui demande de détruire une organisation hier rebelle, mais qui paraît être le pouvoir algérien de demain, puisqu'on négocie l'avenir avec elle. Elle craint d'avoir été transformée en un corps expéditionnaire chargé, dans un pays hostile, d'une mission mal définie et sans gloire.

Après avoir passé en revue le moral des différentes catégories de personnel : officiers, sous-officiers, F.S.E. et F.S.N.A., troupe et supplétifs, le rapport propose que :

- * soit fixée à l'Armée une mission, simple, facile à comprendre, débarrassée des subtilités et arrière-pensées de la diplomatie,
- * soit rénové l' "outil de combat" : reconstitution de grandes unités mobiles, homogènes, bien instruites, bien entraînées, dotées de matériels valables, récréation d'un esprit de corps, amélioration de la formation morale et civique du contingent et des petits gradés, abandon du système des corps alimentés en personnel par plusieurs centres d'instruction.
- * une information, autre que celle du "grand public", c'est-à-dire précise et nuancée, collant à l'évènement, le précédant quelquefois, l'expliquant toujours, soit réservée à l'Armée, orientation et directives venant d'en haut et non confiées à des bureaux spécialisés ou aux échelons subalternes de la hiérarchie.

En conclusion, le rapport estimait qu'il était possible de continuer à espérer une grande efficacité dans la lutte contre la rébellion du F.L.N. et la protection des personnes et des biens, mais qu'il était hasardeux de se prononcer sur ce qu'on pouvait attendre de l'Armée contre une insurrection européenne.

Quant à une éventuelle intervention sur un théâtre d'opérations hors d'Algérie, elle demanderait de nombreuses semaines de préparation et une rénovation du matériel.

*** Souvenirs**

A chacune des occasions où la qualité et le comportement des appelés qui ont combattu en Algérie dans les rangs du Bataillon/Régiment de Corée ont été évoqués, le commandement et l'encadrement de l'unité ont exprimé leur satisfaction.

Il n'en reste pas moins que la plupart des appelés se considéraient comme des civils en uniforme, très intéressés par la fin de leur service militaire, de leurs efforts physiques, des risques courus et par leur retour en métropole.

10.01.1962 (suite)

Des "Bérets Noirs" de la Cie de Base (alors cantonnée au Camp CHEVALLIER) de la classe 59/2/C n'ont pas manqué d'afficher leur satisfaction de futurs libérables cent jours avant la date de leur retour en métropole. Ils ont manifesté cet humour subtil, confirmé par un long usage acquis au sein de l'armée française et que nous envient les autres grandes nations civilisées.

Ci-après : fac-similé de la prose correspondant à leurs espérances du moment :

DJIDJELLI, les Coréens
Au pays des Fatmas
156° R. I. - R. C. (Régiment de corvées) C. B. (Compagnie Bordel)

Camp Chevalier
Jeunesse au plein air



Société Anonyme
G.A.C. SOUFAIR et Cie
Capital 13 et 3
Tél. 100 à Feyre

Honneur aux Bleus. Espoir aux Pierrots. Gloire aux Anciens

ICI GIT
Le PERE CENT de la 59 - dernière couvée
DE PROFONDIS

Madame Veuve PERCENT, née LAFUITE, son épouse ;
Ses fils Jean AYMARD et G. TOUFFE ;
Mesdemoiselles VINTE-UIMOI, SANETRO ;
Les familles Chaussettes, grandes parfumeuses de la piaule, Corvée de cuisine, Boufmale, Bouklela, Onsenfou, Lady-Harez et Lady-Centry ;
Ainsi que tous les bienvenus quillards de la 59 - 2/C ont la joie de vous faire part de la mort tant espérée de

Monsieur Jean CENT LAFFIN

Décédé subitement le 10 Janvier 1962, au Camp Chevalier, à la suite d'auditions très fréquentes des tours de chant de l'Adjudant, d'absorption de lentilles sauce-cailloux et de fromage de course.

Les obsèques seront célébrées à la chapelle des Pères Naud. Le Docteur Plankévou ayant délivré le permis d'inhumer, trouvant la mort naturelle.

IMP. COULON - 17, RUE CAMILLE-LENOIR - REIMS - TEL. 47-36-39

10.01.1962 (suite)

DEROULEMENT DE LA CEREMONIE

L'absoute sera donnée en l'église Ste-Délivrance par le R. P. LA BOUTAILLE, assisté de l'Abbé YVES ROGNE, de l'Abbé QUILLE, de l'Abbé CANNE et du Religieux PICRATE.

EPITRE

Et pour noyer à jamais le restant du Père Cent

Tute soulera la guelo-rhum
Fi Nica-Fartum, viva Libertum.
Expéditos, Rapidos, Conibus, Mandatibus, billetibus :
SUBITO, ILLICO, PRESTO, AMEN !...

DERNIERES VOLONTES

Ni fleurs, ni couronnes. Un mandat vaut mieux qu'une rose.
Laissez les Sous-Venir.

AMEN POGNON — AMEN DESRONS — AMEN DUPEZE.

RETOUR D'ALGERIE

Parents ! Bientôt votre fils va rentrer,
Peut-être le trouverez-vous changé.
S'il semble avoir perdu la tête,
Cela lui passera peut-être.
C'est le chaud soleil d'Afrique
Qui lui a donné un coup de trique.
S'il se met à courir les jupons,
C'est simplement les privations.
S'il dit qu'il veut se marier,
C'est probablement l'amour à rattraper
S'il dévore tous les plats,
C'est pour oublier le rata.
O mères ! soyez gentilles,
Ne lui faites jamais de lentilles.
Si au bal tendrement enlacé,
Il se met soudain à trembler,
S'il est blême et s'il sue,
Ce n'est pas l'amour mais le palu.
S'il ne sait plus travailler,
C'est qu'en vingt-huit mois il a oublié.

S'il est lourd et mal fringué,
C'est qu'il n'avait qu'un seul treillis.
Pour toute tenue de soirée.
Si toutes ses journées,
Il les passe enfermées,
C'est qu'il est trop sorti
En patrouille de nuit.
Et s'il est turbulent
S'il met tout sens dessus-dessous
C'est que trop longtemps
Il est resté au garde à vous.
Parents, amis, pardonnez-nous
Si nous faisons les fous,
La faute n'est pas à nous.
Le Régiment n'a pas arrangé votre enfant.
Mais votre fils était mort,
Il revient à la vie.
Et quand de la nuit on sort,
Le soleil éblouit.

FILM D'UNITÉ

Le Conseil de Révision	Demain il sera trop tard
L'Armée	La grande illusion
La vie civile	Paradis Perdu
Caserne	Le grand cirque
Le défilé	Carnaval au Texas
Le bar	La caverne des Révoltés
Les cuisines	Trafic à Saïgon
L'infirmerie	Arènes sanglantes
Le Toubib	Mourez, nous ferons le reste
La table	Les affamés
La prison	Nous sommes tous des assassins
Les bleus	Coup dur chez les mous
L'Adjudant de Compagnie	L'homme à abattre
L'Officier de Permanence	Chien perdu sans collier
L'Adjudant de la Salle de Service	Une épave dans la rue
Le Colonel	Méfiez-vous, fillettes
La garde	Ronde des heures
Le mur	Jeux interdits
Le courrier	Quand tu liras cette lettre
La perm	La ruée vers l'or
Le Père Cent	Pourquoi viens-tu si tard ?
Le rapport	Dans l'oreille d'un sourd
Le magasin d'habillement	Les chiffonniers d'Emmaüs
La mutation	Destination inconnue
Le mandat	Je n'aime que toi
Le réveil	Entrons dans la danse
Le coiffeur	L'assassin du dimanche
La tôle	Derrière les barreaux
La solde	Le salaire de la peur

LIVRE D'OR DES ANCIENS

BARBIER Marc

Ce fut un terrible Guerrier,
Du temps du Commando.
Maintenant il en a plein le dos
Il veut redevenir Monsieur Barbier.

BARISON Claude (Tarn-et-Garonne)

Ramier, il fut incorporé,
Au casernement s'est retrouvé.
Son vœu s'est réalisé,
Car il n'a jamais rien branlé.

BAUSSART Michel (Oise)

A l'armée il se faisait du lard
A force d'être gueulard
S'est retrouvé au phare
Mais là aussi il en avait marre !

BERTRAND Gilbert (Vosges)

Tous les postes a occupés
Et le prêt-franc il a touché.
Maintenant pour terminer,
A Tochon il est planqué.

BOURSIN Daniel Pas-de-Calais)

Au poste contrôle il était,
Les bagages il fouillait.
Les Fatmas il pelotait.
Les observations, il recevait.

BREBANT Gilbert (Marne)

Au lieutenant, trop de services il rendait.
Tous les soirs, du cinéma il faisait,
Mais il ne fut jamais récompensé
Heureusement la quille va le sauver.

BOUR Louis (Bas-Rhin)

Dans le Mess Officiers, il régnait
Et à vue d'œil il engraisait
Rarement, la garde il montait
Et encore il se plaignait.

CARETTE Bernard (Pas-de-Calais)

Car être planqué, il l'était
Jamais sa machine ne chauffait
A l'adjudant, il préférerait
Toutes les bibines qu'il s'enfilait.

CAMUS Raymond (Marne)

En Postes la cuite il prenait
La bouffe ensuite il emmenait
Le Service Général il emmerdait
Mais la vie civile il retrouvait.

CHASSAGNE Michel (Seine)

Tellement ramier au boulot
On lui a donné une convalo
Pompiste se retrouva
Et au Port, il la coinça.

COLLOT Louis (Marne)

Exempt de tout est arrivé
La garde il a montée
Et des poulets a barbotés.

DAUTUN Jacques (Ardennes)

Chauve il est débarqué
Son béret a toujours gardé.
Le soleil a encaissé,
Car le gros rouge l'avait aidé.

DEBES Serge (Marne)

A vrai dire, il ne buvait,
Il épongeait.
Sous ses lunettes ça se voyait,
Car son gros nez s'illuminait.

GRAVIER Raymond (Vosges)

Armurier il était,
Pour des bibines, il travaillait,
Avec l'juteux, il fayotait
Et la garde, il évitait.

MORTAL Michel (Vosges)

A la 12/7, il tirait,
Dans la piaule, il ronchonnait.
Au foyer, souvent était,
Mais c'est la quille qu'il réclamait.

MARAS Ignace (Aisne)

Le roi des morphales, il était
Au réfectoire, en reculant il entraît,
Pour faire croire qu'il en sortait.

MOREAU Daniel (Marne)

Coinceur de bulle a toujours été,
Après avoir tellement fayoté,
Au Mess S/Officiers s'est retrouvé,
Pour ne plus rien branler.

MOEHREL Bernard (Aube)

Au Mess, a un peu tout fait,
Serveur, Barman, cuisinier.
Maintenant, c'est la valise qu'il veut faire,
En attendant cent jours pour revoir sa mère.

PAULUS Claude (Meurthe-et-Moselle)

Adjoint fourrier est arrivé,
Un gros merdier a démêlé.
Les femmes l'avaient laissé tomber,
Et sa chienne l'a consolé.

PLANCKAERT Jean-Pierre (Nord)

Les Ordres, il les discutait,
De la politique, il en faisait,
Bureaucrate, il débutait
Comme un malpropre, il fut vidé.

GALLIER Jean (Seine-Maritime)

De Gaulle, on le surnommait,
Les allouettes, il admirait.
Avec son pif, il les dominait,
Au galon de cabot, il rêvait.

VEIN Sacha (Meurthe-et-Moselle)

En Compagnie, il débutait,
Au foyer continuait.
Avec le Lieutenant, il s'engueulait
Et c'est en Poste, qu'il finissait.

- 11.01.1962** A 16 h., un T.O. en provenance du CRA (centre de renseignements et d'action) transmet l'ordre, à la 2^{ème} Cie, d'exécuter un coup de main à proximité de SIDI-EL-BESSIR. L'intervention se réalise à 1 km au sud de ce village.
- Plusieurs rebelles sont cernés dans une cache. Au cours de l'accrochage, les rebelles perdent quatre tués et abandonnent deux blessés et un prisonnier. Sont récupérés au cours de l'action : un P.A. et un fusil français MAS 36
- Après l'accrochage, les pitons avoisinants sont rapidement fouillés, des caches sont découvertes, mais elles sont vides. Au cours de cette action, un harki est blessé à la tête.
- 12.01.1962** Les rebelles capturés la veille ayant parlé, la 2^{ème} Cie repart sur le terrain dès 4 h. 30 pour vérifier le contenu des caches signalées.
- Nous procédons à d'importantes récupérations de vivres, de matériaux et d'équipements divers, mais sans découvrir d'occupants.
- La Compagnie est de retour à son cantonnement à 13 h.
- 15.01.1962** L'ensemble du régiment, à l'exception de la 1^{ère} Cie, est engagé dans l'opération RACHEL dont l'objet est la localisation et la destruction d'un hôpital rebelle.
- Pour sa part, la 2^{ème} Cie est hélicoptérée jusqu'à TEXENNA, et procède à des ratissages tout au long de la journée.
- L'opération est démontée à 16 h. La 2^{ème} Cie réintègre son poste de BEN-SABER.
- L'hôpital recherché n'a pas été découvert.
- 17.01.1962** La 2^{ème} Cie réalise une embuscade à proximité de DAR-SALAN (dont les coordonnées de carroyage aérien sont : RY 78 - E9). Elle parvient à entrer en contact avec un groupe de six rebelles, mais c'est principalement la harka qui est engagée dans l'accrochage.
- A l'issue de ce dernier, nous récupérons une carabine U.S., des chargeurs de P.M., une grenade et des documents.
- 18.01.1962** Les rebelles commettent un attentat à DJIDJELLI.
- Un moghazni de la SAS d'EL-KANTARA est tué.

20.01.1962 A l'aube, la 2^{ème} Cie s'engage à pied sur la piste conduisant à DUQUESNE en vue de participer à une action commune avec la Compagnie Portée.

Mais en cours de route, à 10 h., un contre-ordre transmis par radio stoppe sa progression et la conduit à faire demi-tour.

A partir de 18 h. cette compagnie met en place une embuscade qui se prolonge jusqu'à 22 h. A l'issue de celle-ci, qui n'est pas productive, les hommes font retour à leurs cantonnements en passant par la ferme ISSEL.

24.01.1962 * Au cours d'une opération de fouille de la vallée de l'oued DJENNDJENE, la 1^{ère} Cie accroche une groupe de rebelles au pied du massif du djebel BOU-ZIAD.

Une caravane de vingt mulets est interceptée. Quinze individus suspect, semblant être des convoyeurs, interpellés sont transférés aux services de l'O.R. pour examen de leur situation.

* Des éléments de la 2^{ème} Cie sont transportés, dès 7 h. 45, par camions à proximité du camp CHEVALIER, sur les lieux mêmes où elle était intervenue le 6 janvier précédent et avait récupéré un obus de 105 m/m.

Elle découvre, cette fois, plusieurs sacs d'effets militaires ayant déjà servi, mais nettoyés, et bien lavés (?)

25.01.1962 * La 2^{ème} Cie part, à 6 h. 45 en convoi motorisé pour rejoindre TEXENNA, où elle fait l'objet d'un héliportage : son objet est la recherche de l'hôpital rebelle évoqué précédemment. Après dix minutes de vol, les "bananes volantes" déposent les hommes. La recherche s'annonce difficile. Il fait mauvais temps, le terrain est peu praticable et l'oued DJENNDJENE est en crue.

L'opération ne produit aucun résultat. Le retour vers BEN-SABER s'effectue par camions, en passant par la ville de DUQUESNE

* Le régiment reçoit un renfort en hommes, codé "MONTPENSIER VI", en provenance de MUTZIG.

Ce renfort, aux ordres du Lieutenant JOUGLET, comprend 99 soldats et un sous-officier.

27.01.1962 Le Caporal-Chef Maurice PASCAL, du 2^{ème} commando de la 2^{ème} Cie, note sur son agenda : *"les hommes de la Cie perçoivent des casques et de nouveaux bérets"*.

Il s'agit probablement de bérets de toile de couleur beige clair, modèle 47

28.01.1962 * Une nouvelle fois, la 2^{ème} Cie est engagée dans le cadre d'un héliportage réalisé à l'aide de "bananes volantes" dans la région de TEXENNA, en vue de localiser l'hôpital rebelle.

Elle ne découvre rien. Après démontage de l'opération, le retour s'effectue jusqu'à BEN-SABER en hélicoptère.

* La 3^{ème} Cie, en action opérationnelle, occupe une position de bouclage au confluent des oueds "SÉTARA" et "OGLA". Elle accroche un groupe de rebelles.

Un de ceux-ci est abattu. Il est porteur d'un fusil très ancien (modèle 1866) qui est récupéré.

30.01.1962 * L'opération ORPHÉE (1) est engagée dans la région d'EL-MILIA, située à une quinzaine de km à l'est de DJIDJELLI et au sud de COLLO

Nos éléments y accèdent par camion. C'est un terrain difficile et dangereux du fait de sa configuration et de la végétation. Depuis le début de la guerre d'Algérie, nos troupes y ont subi de lourdes pertes par embuscades.

La 3^{ème} Cie et une section de la Compagnie Portée entrent au contact d'un groupe de rebelles.

Sur la crête du djebel "RAS-BOU-DERDAN", nous abattons un rebelle au cours de l'accrochage. Un fusil MAUSER et 120 cartouches sont récupérés.

* La 5^{ème} Cie, basée à TEXENNA, reçoit un renfort. En font notamment partie : deux chauffeurs, un cuisinier et un coiffeur, personnels nécessaires à la vie de la compagnie et réclamés par son commandant lorsqu'il a établi le tableau de ses besoins. Avant leurs affectation définitives aux fonctions prévues, les nouveaux arrivants doivent participer, pendant un mois, à l'activité opérationnelle d'une section de combat.

(1) **ORPHÉE** : Fait rarissime dans la mythologie, c'était un héros pacifique et pour triompher des Dieux ou des monstres, il utilisait la seule puissance de son art, le chant.. L'épisode le plus connu de ses activités a été sa visite à HADÈS pour tenter de ramener son épouse EURIDICE du royaume des morts.

Compte tenu des difficultés rencontrées : terrain, mauvais temps et de nos pertes : tués et blessés, la dénomination de l'opération aurait pu être "ORPHÉE aux enfers".

30.01.1962 (suite)

- * Le Caporal William SPINI n'aura jamais l'occasion de couper les cheveux de ses camarades. Il sera mortellement blessé au cours d'un accrochage quelques jours après son arrivée à l'unité. Son chef de section (qui sera, d'ailleurs, grièvement blessé ce même jour), le Sous-Lieutenant Jean BATTLE pense que ce soldat n'avait probablement pas eu le temps de communiquer -par lettre- à sa famille, ses premières impressions sur l'Algérie !

Mois de Février

01.02.1962 * Le mauvais temps est généralisé sur tout le territoire de la PETITE-KABYLIE. Suivant le secteur considéré, il neige abondamment ou la pluie tombe sans arrêt, torrentielle.

L'opération ORPHÉE, engagée le 30 janvier se poursuit. Dès le début, sa durée était prévue pour plusieurs jours mais, évidemment, elle se trouve ralentie dans son exécution par les intempéries.

- * Le Sous-Lieutenant d'active Robert DEHAENE, Chef de section de la 4^{ème} Cie est muté en métropole. Il quitte donc le régiment pour rejoindre SAINT-MAIXENT.

- * La 2^{ème} Cie est mise en alerte pour participer à une "opération-coup de main". Il s'agit de l'exploitation d'un renseignement et l'heure de départ est fixée à 5 h.

Les préparatifs d'intervention deviennent inutiles : dans un premier temps, les conditions atmosphériques retardent le départ, puis conduisent à une suspension de l'opération envisagée.

02.02.1962 * L'opération ORPHÉE se poursuit.

Elle n'est ni annulée, ni même suspendue malgré le temps, toujours exécrable.

- * La 5^{ème} Cie est chargée d'intervenir à partir de TEXENNA où elle est cantonnée, dans la région du Douar REKADA, situé à 4 km au nord-ouest de TEXENNA. On y accède par le chemin de grande communication n° 2, dit "de DJIDJELLI à CONSTANTINE". Ses références de localisation, au regard du carroyage aérien sont : PY-77-E9 et PY-78-E0.

02.02.1962 (suite)

Les djebels qui dominent les lieux ne sont pas de grande altitude : entre 400 et 700 mètres. Les principales mechtas rencontrées sont les mechtas M'SIDA et BOU KELEK. Elles sont habitées.

D'après un renseignement, un effectif rebelle de l'ordre d'une ferka (environ 40 H.L.L.) y stationne.

L'idée de manœuvre est de boucler la zone considérée en l'encerclant au plus près des mechtas, mais -dès son exposé- elle est perçue comme difficile : le terrain est très boisé et les conditions climatiques sont particulièrement hostiles, il y a déjà 20 cm de neige au sol (et elle continue de tomber), le brouillard est intense, la visibilité pratiquement nulle. Les liaisons-radio sont très perturbées quand elles sont possibles. Les espaces entre sections sont, pour ces raisons, relativement resserrés.

Nous connaissons assez bien le déroulement de cette opération, car nous disposons de plusieurs témoignages.

A.- Rapport du Sous-Lieutenant Jean BATTLE (Il commande la section de commandement de la Compagnie en qualité d'adjoint du Capitaine VALAT) :

L'opération de fouille des mechtas concernées est fixée à 8 h.. Je suis au nord du dispositif avec une partie de la 4^{ème} section, le Sous-Lieutenant MONASSE avec sa section au sud, les deux autres sections de la compagnie (dont l'une aux ordres de l'Adjudant-Chef Joseph LE GALL) à l'est et à l'ouest : l'encercllement est donc théoriquement réalisable et réalisé.

Presque immédiatement après le démarrage de l'opération, j'entends des tirs d'armes individuelles. C'est la section MONASSE qui vient d'accrocher, ce que confirme son appel radio : "je viens d'essuyer des tirs nourris de la part de rebelles qui maintenant s'enfuient. Mes possibilités de riposte et de manœuvres sont limitées, car on ne voit rien et je crains de me retrouver trop près de vos éléments".

Nous échangeons des informations sur nos positions réciproques, sur la direction prise par les fuyards, sur les pertes (qui, en ce moment paraissent nulles), mais c'est à mon tour d'être rapidement pris sous le feu des rebelles.

02.02.1962 (suite)

A.- (suite)

"Il est impossible de joindre par radio le commandant de la compagnie, ce qui laisse les deux chefs de section sans instructions avec l'obligation de se débrouiller seuls sur le terrain, au contact de l'ennemi.

Le groupe de rebelles auquel je suis confronté est très déterminé. Il s'est fixé sur place et il ne manifeste pas l'intention de décrocher. Il s'agit probablement du même groupe que celui qui a ouvert le feu sur la section MONASSE, avant de s'enfuir, mais son attitude s'est modifiée. Il m'a d'ailleurs semblé qu'il avait mal estimé le rapport des forces qui était en sa faveur, puisque l'élément de commandement de la 5^{ème} Cie qui leur était présentement opposé ne comprenait pas plus de sept ou huit hommes, dont moi.

Quoiqu'il en soit, nous sommes placés sous un feu nourri tant d'armes individuelles -automatiques ou non- que d'un fusil-mitrailleur. La surprise, le manque de visibilité jouent contre nous, notre riposte est faible. En fait la puissance du feu des rebelles était telle qu'il était impossible de bouger dans les premiers temps de l'accrochage, qui m'ont paru bien longs pour ne pas dire une éternité.

Puis, peu à peu j'acquière une vue plus claire de la situation, je contacte les sections voisines et commence à organiser -par radio- une manœuvre d'encerclement.

Profitant de ce qui semble une certaine accalmie, nous commençons à nous déplacer et c'est à ce moment que le Caporal SPINI est touché à la tête. Il est, apparemment, grièvement atteint. Le feu ennemi reprend d'ailleurs avec intensité, il vient plutôt de notre droite, ce qui est le signe que les rebelles ont fait, eux aussi, mouvement.

D'un contact radio avec l'Adjudant-Chef LE GALL et des hommes de sa section -et qui ont sans doute une vue directe sur les conditions de l'accrochage où je suis engagé- je retire de précieuses informations pour poursuivre ma manœuvre. Pour l'instant, il s'agit de progresser vers le fusil-mitrailleur H.L.L. pour le neutraliser.

Le Caporal Norbert BONNEL est touché à son tour à une dizaine de mètres de moi : il est atteint au ventre et à la poitrine. Je tente de quitter ma position pour essayer de le ramener à l'abri, mais je reçois une balle dans le genou gauche, blessure qui m'étend à terre. L'articulation de la jambe transpercée semble touchée, mais je ne suis pas inconscient.

02.02.1962 (suite)

A.- (suite)

"Il s'agit maintenant, avant tout, de pouvoir évacuer nos blessés. Les pertes amies imposent un temps d'arrêt à notre progression, pendant lequel je tente, mais sans succès d'obtenir une EVA-SAN par hélicoptère pour SPINI et BONNEL.

Nous échangeons des tirs depuis plus de deux heures et nous sommes donc toujours au contact des rebelles. Il me semble toutefois que l'intensité du feu rebelle a un peu baissé, mais il n'en reste pas moins que je reçois une deuxième balle dans le bras droit. Pour sa part, le Caporal Yves GRUNEISEN est peu après blessé dans la région lombaire, alors que notre groupe manœuvre pour modifier l'emplacement de tir de la pièce FM.

En fait, les tirs ne cesseront guère pendant les quatre heures qui ont suivi le début de l'accrochage. Comme aucun hélicoptère n'approche, les blessés sont d'abord soignés sur place par l'infirmier de la compagnie, puis évacués à l'aide de brancards improvisés, à travers bois, jusqu'au PC de la compagnie, où des camions stationnent.

Lorsque je quitte le lieu de l'accrochage, j'ignore tout de l'importance des pertes ennemies (1), mais je constate que - malheureusement- ni le Caporal BONNEL, ni le Caporal SPINI ne survivront à leur transfert jusqu'aux secours".

Le Sous-Lieutenant BATTLE est transféré à l'hôpital de DJIDJELLI pour recevoir les soins que nécessitent ses blessures : l'articulation du genou atteint par une balle de 9 m/m nécessitera la pose d'une plaque. La blessure du bras, causée par une balle de 7,5 m/m, sera traitée par un simple pansement.

Le Colonel ROLLIN, Chef de Corps, rend visite au blessé. Ce dernier se souvient l'avoir entendu dire, au travers des mots habituels de félicitations, d'encouragement et de vœux de rétablissement : *"Mon vieux, cette fois-ci, c'est la palme"*. Le Sous-Lieutenant BATTLE était déjà titulaire d'une citation à l'ordre de la Division, avec étoile d'argent, pour ses actions de combat en août et novembre 1960. Il sera à nouveau cité, le 12 avril 1962, également à l'ordre de la Division, avec étoile d'argent, au titre des événements du 2 février 1962 :

(1) Un renseignement sera fourni ultérieurement par un "informateur" : les rebelles auraient enregistré six tués et deux blessés dans leurs rangs.

02.02.1962 (suite)

A.- (suite)

"Chef de Section de valeur qui s'est imposé dès son arrivée à l'unité le 26 avril 1960 par ses qualités d'entraîneur d'hommes, son courage et son sang-froid. S'est particulièrement distingué le 2 février 1962 dans la région de TEXENNA (secteur de DJIDJELLI) au cours d'un accrochage avec une forte bande rebelle puissamment armée. Ayant réalisé une manœuvre de débordement, a entraîné ses hommes à l'assaut de la position adverse lui infligeant des pertes certaines. Blessé au cours de l'action a continué à commander sa section sous le feu, jusqu'au repli de l'adversaire."

Ultérieurement, d'autres distinctions seront données au Sous-Lieutenant BATTLE : "Légion d'Honneur" et "Mérite National", mais en ce début de mois de février 1962, à 22 ans, à quelques jours de son retour définitif en métropole à l'issue de son service militaire, souffrant de deux blessures et allongé sur le terrain glacé du douar REKADDA, les pensées de l'intéressé étaient beaucoup plus terre à terre et d'intérêt immédiat (1)

B.- Compte rendu du Sous-Lieutenant Alain MONASSE

"La veille, 1^{er} février, nous avons préparé notre participation à l'opération ORPHÉE, l'idée directrice en était une manœuvre convergente des quatre sections de la 5^{ème} Cie vers les mechtas M'SIDA dans le djebel REKKADA. Nous espérions y intercepter des "MESSOULS" rebelles et également en découdre avec le chef des H.L.L. de la région de TEXENNA, ancien adjudant de l'armée française en Indochine, d'où son surnom "le chinois". Il dirigeait alors une groupe d'hommes de l'ordre d'une katiba, était très actif, mais nous n'avions jusqu'ici réussi qu'à le "frôler", toujours de nuit."

(1) Après sa libération et une période de convalescence d'un mois, Jean BATTLE entamera une carrière de "haut niveau" dans la banque et continuera de servir l'armée, puisqu'il atteindra dans la réserve le grade de colonel, valorisé après une formation ORSEM

02.02.1962 (suite)

B.- (suite)

Notre soirée s'était écoulée dans l'attente du lendemain, un peu morose, animée néanmoins par l'Adjudant-Chef LE GALL qui a mis une certaine "ambiance" à l'aide de son "colt 45".

Nous quittons TEXENNA très tôt le matin, dans le vent, la neige et le brouillard, la visibilité est pratiquement nulle et les liaisons-radio avec les autres sections sont, au départ, quasi impossibles.

Au cours de notre progression et alors qu'il franchit un muret de pierres sèches, mon éclaireur de pointe, dont je suis très proche, est l'objet de tirs intenses et lui et moi sommes littéralement "arrosés" de balles, crachées par une ou plusieurs armes automatiques. Par miracle, nous ne sommes pas touchés et, à l'arrêt du tir, ni lui, ni moi ne présentons la moindre égratignure. Lorsque j'aurai franchi le muret, à mon tour, je relèverai la présence au sol d'une grande quantité de douilles de 9 m/m, le ou les fellaghas ayant ouvert le feu sur nous à une dizaine de mètres.

Le groupe ennemi semble s'être déplacé vers notre droite et a repris son tir, à l'aveuglette car nous n'avons aucune visibilité. A la suite d'une explosion (sans doute une grenade), mon radio qui se tient à proximité de moi -comme il se doit- commente à voix haute "Mon lieutenant, ce coup n'est pas passé loin". En fait, l'explosion avait eu lieu entre lui et moi.

Je fais reprendre, avec beaucoup d'attention, la progression sans faire l'objet de nouveaux tirs mais, au bout de quelques minutes, nous entendons les bruits d'un deuxième accrochage très violent, à quelques distances devant nous. La visibilité ne s'améliorant pas vraiment, je fais stopper ma section redoutant un "allumage" entre sections amies.

Mitrailleuse AA 52 en batterie, nous apercevons dans le lointain des formes imprécises se déplaçant rapidement en direction d'un oued situé sur notre droite. Jugeant ces cibles potentielles trop lointaines, et étant donné l'absence de possibilité de visée et surtout d'indentification formelle, je ne fais pas ouvrir le feu.

02.02.1962 (suite)

B.- (suite)

Les tirs ralentissent, puis cessent. Je peux enfin prendre contact avec nos éléments et le PC/Cie, là où s'est passé l'essentiel de l'accrochage. Je redéploie ma section et, reprenant ma progression, j'arrive sur les lieux de l'accrochage.

Le spectacle est assez accablant : il y a deux morts (j'en redoutais quatre au début), dont le Caporal BONNEL qui, quelques temps auparavant était sous mes ordres, à la 1^{ère} section. Il était le copain de mon radio, qui pleure silencieusement sa mort. Il y a également deux blessés dont mon camarade le Sous-Lieutenant BATTLE atteint de deux balles.

Le retour vers l'arrière me paraît cauchemardesque. L'image d'un safari morbide me vient à l'esprit, mais en l'occurrence ce sont des hommes que nous déplaçons comme des bêtes tuées ou blessées.

Lorsque j'irai voir BATTLE sur son lit d'hôpital, il me dira regretter l'insuffisance de la formation et d'entraînement des nouvelles recrues, mais aussi les difficultés à joindre une autorité supérieure au cours de l'action.

Je reviendrai deux jours plus tard fouiller ce secteur des mechtas M'SIDA et découvrirai, enterrés sommairement dans un thalweg six corps de rebelles, ce que je n'ai considéré que comme une maigre consolation."

C.- Souvenirs du Caporal Yves JOUSSOUYS de la 4^{ème} section de la 5^{ème} Cie

Il a gardé parfaitement en mémoire les circonstances, le lieu de l'action (il s'agissait d'une opération de fouille et de ratissage au nord-ouest de TEXENNA) et les conditions climatiques : très mauvais temps, brouillard, tourmente de neige en cours et neige au sol sur une épaisseur de 20 cm environ. Son chef de section est l'Adjudant-Chef LE GALL (quelques mois auparavant c'était le Sous-Lieutenant Areski MOKHTARI qui l'avait provisoirement commandée) :

02.02.1962 (suite)

C - (suite)

"Le début du ratissage commence vers 8 h. 30. Nous fouillons les mechtas et procédons au contrôle de l'identité des nombreux civils qui les habitaient. Dès le début des contrôles, les gens nous paraissent plutôt "curieux", inhabituels. En particulier, ils semblent tous avoir pas mal d'argent sur eux.

Soudain, des bruits de tirs d'armes automatiques nous parviennent. Avec mon groupe, soit cinq hommes, nous nous abritons derrière un petit muret, nous nous situons à 200/250 mètres du lieu de l'accrochage. Une partie de ma section est à proximité de l'élément de commandement de la compagnie et, ensemble, ils répondent aux tirs des rebelles. A travers le brouillard, j'aperçois ces derniers et estime qu'ils sont une trentaine. Les tirs sont intenses, les rebelles disposent d'un F.M. et ont bloqué l'avance des "Bérets Noirs". Deux soldats de mon groupe, armés de fusils de précision MAS 49/56 tentent de gêner et mettre hors de combat si possible les H.L.L., mais sans résultat apparent.

Heureusement, une grenade à fusil, tirée par la partie de la section la plus au contact des rebelles atteint la position de leur F.M. et neutralise le tireur et ses pourvoyeurs, ce qui met fin à l'accrochage qui dure au moins depuis deux heures : les rebelles se replient enfin, emportent leurs morts et leurs blessés. Ils disparaissent dans une forêt de chênes-lièges où nous ne pouvons les poursuivre, le brouillard se faisant, par ailleurs, de plus en plus dense.

Lorsque nous pouvons atteindre le lieu de l'accrochage, je constate que deux camarades ont été tués : le Caporal BONNEL (je l'avais réveillé la nuit précédente à 4 h. du matin pour me remplacer à la fin de mon tour de garde) et le Caporal William SPINI (coiffeur dans le civil, il venait d'arriver en Algérie et était affecté à la 4^{ème} Section depuis quatre jours). Il y avait également deux blessés : le Sous-Lieutenant BATTLE, avec une balle dans l'épaule (c'était un courtier en bourse dans le civil) et le Béret Noir Yves GRUNEISEN.

Nous n'avons pas pu constater le niveau des pertes chez l'ennemi, mais à la vue des traces de sang abondantes sur la neige, ça dû être dur pour ceux d'en face. Ils ont décroché en emmenant morts, blessés et bien entendu leur armement.

02.02.1962 (suite)

C - (suite)

Mais j'ai su, une dizaine d'années après qu'ils avaient eu sept morts et quatre blessés. L'information m'en est parvenue dans les conditions suivantes :

A mon retour de l'armée, j'ai trouvé un emploi à la SNCF comme conducteur de travaux. Un jour, sur le terrain, j'ai été amené à discuter avec un Algérien qui travaillait pour le compte de la S.N.C.F., au sein d'une entreprise de travaux publics spécialisée dans les voies ferrées.

Pendant une interruption de travail, imposée par le passage des trains, j'étais plongé dans la lecture d'une revue que j'avais achetée le matin même, avec le journal local. Cette revue qui était "Historia - Guerre d'ALGERIE" présentait, en couverture, la photo du pont suspendu de "SIDI M'CID" de CONSTANTINE, en couleurs. Tous les travailleurs sur le chantier étaient des Algériens et l'un d'eux me dit qu'il était originaire de CONSTANTINE. En discutant, de fil en aiguille, il me précisa qu'après plusieurs années passées dans les djebels et divers accrochages avec les troupes françaises, il se souvenait bien du combat du 2 février 1962 où, avec un groupe de rebelles, il avait combattu dans les environs de TEXENNA les soldats du Bataillon de Corée. Ils avaient enregistré sept morts et quatre blessés. Le but de sa bande était de collecter de l'argent pour le F.L.N..

Il m'a dit s'appeler "Brahim MOSBAH", qu'il avait épousé une française dont il avait eu deux enfants : un garçon et une fille qui fréquentaient l'école française de CONSTANTINE..

Sur le plan des activités rebelles, ces derniers auraient nourri le projet de faire sauter le pont de SIDI M'CID en utilisant des explosifs. J'ai cru comprendre que des pains de plastic avaient effectivement été mis en place mais que leur mise à feu avait été différée.

Il m'a dit n'avoir pas participé à l'embuscade du 13 février suivant (dont il sera question un peu plus loin).

02.02.1962 (suite)

C - (suite)

Je me souviens que la grenade à fusil qui a détruit la position du fusil mitrailleur ennemi avait été tirée par le Sergent-Chef LELAISON, du groupe de commandement de la compagnie".

03.02.1962 L'opération ORPHÉE prend fin et le commandement du Secteur décide son démontage.

Les convois des compagnies s'engagent sur les pistes pour rejoindre leurs cantonnements, ce qu'ils font avec difficulté : les oueds sont en crue ce qui entraîne de très longs détours routiers.

Compte tenu du mauvais temps qui a sévi depuis plusieurs jours, l'efficacité de l'activité militaire s'est trouvée nécessairement réduite. En outre, d'importants dégâts sont relevés sur nos installations électriques, radio et téléphoniques. Des bâtiments se sont effondrés sous le poids de la neige.

04.02.1962 A SELMA, la neige s'est particulièrement accumulée. Sa hauteur a atteint 2,5 mètres. Profitant d'une éclaircie, une section de la 1^{ère} Cie est hélicoptée sur le poste de SELMA pour en renforcer les défenses.

05.02.1962 * Au cours d'une séance de soins destinés aux civils algériens, dans la région de MONTAIGNE (quartier de CAVALLLO), une infirmière rurale d'origine algérienne s'empare du P.M. "MAT 49" d'un caporal infirmier.

Des éléments de poursuite sont immédiatement dépêchés par le régiment et, au cours du ratissage, l'arme volée peut être récupérée.

Plusieurs suspects sont d'ailleurs appréhendés et une grenade saisie.

* Les honneurs militaires sont rendus à nos deux tués de la 5^{ème} Cie, du 2 février précédent.

Les corps des Caporaux BONNEL et SPINI sont transférés au dépositaire du cimetière de DJIDJELLI, en attente de leur déplacement par voie maritime jusqu'à l'O.N.A.C. de PHILIPPEVILLE, qui aura lieu le lendemain.

La mention "Morts pour la France" leur est reconnue et la concession de la Médaille militaire et de la Croix de la Valeur militaire avec palme, à titre posthume, a été demandée pour eux.

05.02.1962 (suite)

* **Information générale** (politique)

Dans une allocution prononcée à PARIS, le Général DE GAULLE condamne à nouveau l'O.A.S. et évoque, pour l'ALGERIE, le statut d'un état "souverain et indépendant".

06.02.1962 * La 2^{ème} Cie intervient à la mechta EL-DJERF, quartier de DJIDJELLI.

L'heure de départ de l'action "coup de poing" fixée initialement à 5 h.30 est reportée à 7 h., car le jour n'est pas encore levé. Le temps est au beau fixe.

Les "Bérets Noirs" se dirigent vers la zone de la cote 346. Leur mission est de fouiller les terrains situés en contrebas de la position atteinte. Dès le départ, la progression s'annonce difficile, mais à peine est-elle entamée que des coups de feu sont tirés contre nous. L'équipe du Caporal-Chef Maurice PASCAL, du 2^{ème} commando de la Cie, se trouve rapidement engagée dans une fusillade intense. Un H.L.L. armé tente de s'enfuir par une ligne de crête. Il est blessé et nos hommes entament sa poursuite. Mais, un groupe de harkis les précède. Ils achèvent le blessé retrouvé par eux sur une piste et récupèrent son arme : un fusil MAS 36, modèle para (c'est-à-dire avec crosse repliable).

S'estimant isolés et sans liaison, Maurice PASCAL, accompagné du Caporal-Chef Philippe DOUCE, cherchent à prendre contact avec le Sous-Lieutenant Jean-Louis SIMON. Ce dernier, lorsqu'il est rejoint par ses hommes vient d'abattre -au cours d'une fouille de buissons- trois rebelles. Puis, avec l'intervention du Sergent CONRAUX et des Bérets Noirs TARDY et BAUDET, un autre rebelle est fait prisonnier. A l'occasion de la fouille des tués et du prisonnier, sont récupérés des montres, des papiers, des stylos, le tout constituant des prises de guerre, mais sans valeur réelle.

A 11 h., l'opération de fouille est dirigée sur le groupe de mechtas situées derrière la cote 346, mais elle ne conduit à aucun résultat.

Après l'ordre de décrochage, le convoi de la compagnie se dirige vers le Camp CHEVALLIER, à DJIDJELLI, puis vers le cantonnement de BEN-SABER qui est atteint à 15 h.

Le bilan de la sortie est donc de cinq rebelles mis hors de combat, sans perte dans nos rangs.

* Sur renseignements fournis par un fellagha rallié, la 3^{ème} Cie intervient dans le douar de AHMED-BEN-YOUSSEF (quartier de TEXENNA).

06.02.1962 (suite)

Le contact avec un groupe rebelle est rude et nécessite l'intervention d'un hélicoptère ALOUETTE armé. Les éléments de la compagnie engagés abattent trois rebelles et récupèrent une grenade.

07.02.1962 **Anecdote**

La C.C.S., cantonnée au Camp CHEVALLIER à DJIDJELLI a reçu en dotation une moto d'un gros modèle. Le Sergent Jacques FELDMANN. Ancien d'Indochine, veut s'initier au pilotage. Il l'enfourche et commence à slalomer (prudemment !) entre les chênes-lièges.

Un officier qui le regardait s'entraîner lui fait la remarque que le casque est obligatoire pour piloter un tel engin. Ne disposant pas de casque, mais discipliné, FELDMANN s'en fabrique un en carton, sur le modèle utilisé par ASTERIX, avant de reprendre son circuit motorisé.

L'histoire ne dit pas si l'officier conseiller s'est contenté de cette initiative !

08.02.1962 * La 2^{ème} Cie reçoit la mission d'effectuer une patrouille.

Elle quitte son cantonnement à 6 h. 30 et se dirige vers les mechtas MECHIKA, puis avance en direction de la vallée de l'oued MENCHI. Soleil et averses de pluie alternent. L'Adjudant LAGADEC, qui commande une section s'est engagé dans un fourré. Il est chargé, et blessé, par un sanglier qui s'y cachait.

Le retour à BEN SABER s'effectue par la piste de la mechta "carrée".

* une section de la 5^{ème} Cie effectue un "coup de main" dans les mechtas du village de BENI-MERAZ. La neige -qui est tombée en abondance- recouvre le sol sur une hauteur d'au moins un mètre. Heureusement la mise en place de la section, qui est commandée par le Sous-Lieutenant Alain MONASSE, s'effectue par héliportage.

Un des voltigeurs informe son chef de section qu'à l'approche des gourbis à fouiller, il a "reçu des pierres" en provenance de l'intérieur desdits gourbis. Le chef de section contrôle alors l'intérieur du local, remarque l'entrée d'une cache, dans laquelle il introduit une grenade offensive. En sort un homme, les mains levées, qui leur déclare être le responsable du douar et se rendre.

08.02.1962 (suite)

Au cours de la fouille qui suivra l'épisode, il s'avérera que les projectiles qui avaient effectivement accueilli le voltigeur étaient des grenades de type "MK2 US" non dégoupillées. La formation militaire du lanceur avait été heureusement pour le moins sommaire !

L'individu appréhendé est remis au P.C. de la compagnie pour qu'il y soit interrogé. Qu'il ait fourni ou non des renseignements intéressants, son sort sera rapidement scellé puisqu'il est censé ne pas avoir survécu à une tentative d'évasion.

* **Information générale** (politique)

A Paris, une manifestation contre l'O.A.S. est organisée par les syndicats qui ont pris le relais des partis politiques de gauche. Cette manifestation est interdite par le gouvernement, mais de violentes échauffourées se produisent au métro CHARONNE.

On relève 8 morts, écrasés par la foule et 150 blessés.

09.02.1962 34 détenus algériens de la prison civile de DJIDJELLI s'évadent.

Les éléments disponibles sur place de notre régiment bouclent, aussitôt, toutes les sorties de la ville

13 des évadés sont repris.

10.02.1962 * La 2^{ème} Cie participe à une opération héliportée. Des hélicoptères SIKORSKI transportent les soldats jusqu'au coupe-feu du col de SELMA (référence du carroyage aérien : PY-67-D3) et procèdent à leur largage, quelque peu acrobatique, sur la cote 689.

Au cours des opérations de ratissage, nos soldats découvrent une cache remplie de vivres.

Le retour s'effectue en hélicoptère.

* Dans le cadre de l'opération codée "ADOLPHE", la Cie Portée est héliportée sur la ligne de crête située entre l' "oued TEBOULA" et "BOU-FESSION".

Aucun résultat n'est enregistré, mais de nombreux emplacements de combat abandonnés sont découverts.

11.02.1962 Une opération hélicoptérée engage les 3^{ème} et 5^{ème} Cies à TIZMA (quartier de TEXENNA). L'affaire se déroule au sud de l'oued DJENNDJEN

Une bande rebelle est accrochée à la mechta AÏN-BOU-KHIHI. Elle perd un tué. Nous récupérons deux grenades et des documents. Un atelier d'armement est détruit.

13.02.1962 * La rébellion en Algérie, qu'il est de bon ton de présenter comme très diminuée, conserve néanmoins et met en œuvre ses capacités de nuisance.

* Le Caporal Yves JOUSSOUYS de la 5^{ème} Cie se souvient des évènements de cette journée :

"Dans l'après-midi du 13 février, ma section est chargée d'une opération de ratissage du terrain situé à 3 km environ au nord-nord-est du bourg de TEXENNA. Des camions nous transportent, puis nous déposent, dans un village composé de plusieurs mechtas, par hypothèse sans occupant, puisque nous nous trouvons en "zone interdite". La route DJIDJELLI/TEXENNA serpente à proximité immédiate des mechtas.. Je demande à l'Adjudant-Chef Joseph LE GALL, qui commande la section, si nous devons vérifier l'intérieur des mechtas. Il me répond négativement car ce n'est pas la mission prévue qui est de tendre une embuscade un peu plus loin, à proximité d'un oued qui longe la route reliant DJIDJELLI à TEXENNA.

Une demi heure plus tard, environ, nous entendons des bruits de tirs assez intenses provenant de la zone des mechtas que nous n'avons pas fouillées et qui se sont prolongés plusieurs minutes.

Nous faisons aussitôt demi tour pour connaître l'origine des tirs et, lorsque nous arrivons aux mechtas, nous comprenons qu'un convoi de la SAS de TEXENNA vient de tomber dans une embuscade meurtrière sur la piste qui longe les mechtas : 6 harkis et le sous-lieutenant français qui les commandait sont morts, deux véhicules sont détruits et la voiture de l'officier -une sorte de "canadienne"- a été atteint par une grenade à fusil.

D'après ce qui nous a été dit, le sous-lieutenant dirigeant la SAS de TEXENNA revenait de métropole où il venait de se marier. Un groupe de Moghaznis était allé le chercher à DJIDJELLI pour assurer sa protection sur le chemin du retour.

En fait, les rebelles étaient déjà installés dans les mechtas et attendaient le passage du convoi de la SAS. Notre intervention, si elle avait eu lieu, aurait perturbé leurs plans et, c'est pourquoi ils nous ont laissé passer sans intervenir contre nous.

13.02.1962 (suite)

Brahim MOSBAH, qui m'a renseigné sur l'accrochage du 2 février précédent (auquel il avait effectivement participé) m'a dit avoir entendu parler de cette embuscade, mais qu'il n'était pas présent."

- * Le Caporal-Chef Maurice PASCAL de la 2^{ème} Cie, qui avait réalisé une liaison de ravitaillement (BEN-SABER/DJIDJELLI et retour) dans la matinée, a connaissance de l'embuscade dans l'après-midi, puisqu'il note sur son cahier de bord personnel : *"la SAS de TEXENNA tombe dans une embuscade : 6 morts, 1 blessé, 3 armes perdues"*.
- * Pour sa part, le Sous-Lieutenant MONASSE de la 5^{ème} Cie intervient à partir de TEXENNA. Ses souvenirs sont précis :

"Pendant que la plus grosse partie de la 5^{ème} Cie était en opération sur les hauteurs avoisinant notre lieu de cantonnement, j'en assurais la permanence.

Vers 16 h., je perçus le bruit d'une explosion assez lointaine, suivie de tirs d'armes automatiques très intenses, qui n'ont pas duré plus de trois ou quatre minutes. C'est, manifestement, le signe d'une embuscade. Je constitue aussitôt un groupe d'intervention avec les éléments dont je dispose, c'est-à-dire, cinq à six hommes dont un sergent-chef handicapé d'une jambe. Avec le half-track dont nous disposons, nous fonçons sur la route de TEXENNA/DJIDJELLI en direction du nord, jusqu'au petit col de SIDI-MANSOUR (1) situé à 2 km de TEXENNA.

Nous ne pouvons que constater les dégâts. Il y a bien eu embuscade, et les auteurs du massacre se sont enfuis.

Le 4 X 4 qui roulait en tête a reçu une grenade à fusil au milieu du pare-brise, ne laissant aucune chance au chauffeur européen du véhicule, ni au chef de bord le Sous-Lieutenant Claude PESSINI, chef de la SAS de TEXENNA. Il n'a même pas eu le temps de saisir son pistolet "MAC 50" qui se trouvait dans son attaché-case sur ses genoux.

La camionnette bâchée qui suivait le 4 X 4 est criblée de balles. Les 3 Moghaznis de la SAS, dont les corps gisaient dans les fossés et qui ont été surpris par la violence du feu dirigé contre eux, n'ont rien pu faire. Je remarque, également, à l'intérieur de la camionnette le corps d'un militaire arabe coiffé du "béret Noir".

(1) Ce col est situé au pied du djebel SIDI-MANSOUR- altitude 621 m. Ses références (carroyage aérien) sont : PY-77-F9

13.02.1962 (suite)

Je connaîtrai plus tard son identité : il s'agit du harki DIB-AÏSSA, affecté à la Compagnie Portée du régiment qui bénéficiait d'une permission et "profitait" du convoi de la SAS pour se déplacer.

Un peu à l'écart du lieu de l'embuscade, nous récupérons le seul survivant. Il s'agit d'un moghazni de la SAS que je connaissais assez bien et que nous avons surnommé "l'Ambassadeur". Il porte plusieurs blessures au ventre. Son état nécessite une EVA-SAN immédiate vers l'hôpital militaire de DJIDJELLI. Je lui rendrai d'ailleurs visite sur son lieu d'hospitalisation quelques jours plus tard.

Le PC de la 3^{ème} Cie est installé un peu plus vers le nord, à 5 km environ, sur la route qui conduit à DJIDJELLI, au lieudit PK 20. Un élément de Bérêts Noirs en arrive, aux ordres du Sous-Lieutenant Bernard FAYAUD (1), un de mes camarades de promotion à CHERCHELL.

Les populations des mechtas habitées les plus proches du lieu de l'embuscade sont rassemblées et interrogées.

Un habitant mâle, assez jeune, tente de se soustraire au contrôle et s'enfuit. Il est abattu au cours de sa fuite par nos tirs.

La vallée de l'oued AGERIA est une direction de fuite possible pour les rebelles. Guidés par un hélicoptère ALOUETTE et appuyés par un hélico "PIRATE", nos soldats s'y engagent, mais sans grand résultat. Il semble toutefois qu'un fuyard ait été abattu".

14.02.1962 * Le principe d'une opération de deux jours est arrêté par le commandement du secteur de DJIDJELLI.

Elle engagera des éléments de l'EMT-1 du Régiment de Corée, de la 81^{ème} Cie d'Infanterie alpine stationnée à DJIDJELLI et du III/43^{ème} R.I.

Mais, avant même la mise en place de ladite opération le temps se révèle exécrable (en particulier, il neige abondamment) et tourne rapidement à la tempête.

En conséquence, l'opération est suspendue.

* Le Sous-Lieutenant Jean-Claude LUCE, de la 4^{ème} Cie, est libérable. Il quitte donc le régiment pour rejoindre son domicile en métropole

(1) Bernard FAYAUD trouvera la mort au LIBAN dans les rangs de la FINUL.

15.02.1962 L'opération suspendue la veille est reprise. Elle se déroule dans la région du quartier de TEXENNA et plusieurs éléments du régiment sont présents sur les lieux. Le P.C. de l'EMT-1 est installé sur une hauteur dominant l'oued DJENNDJEN.

Les renseignements ayant motivé ladite opération devaient être sans valeur puisque il n'en résulte aucun résultat.

Le Capitaine Jean-Louis CHARBONNIER, présent sur les lieux en qualité d' "officier-opérations" a raconté (1) avoir assisté à une sévère "prise de bec", au début de l'opération, entre le Commandant DUMETZ, patron de l'EMT-1, et le Colonel commandant le secteur de DJIDJELLI, arrivé à bord d'une alouette, à propos de l'absence du port de casque lourd par les Bérêts Noirs :

- *Colonel* : je crois que vous ne lisez pas mes notes de service
- *Commandant* : je mets à la poubelle tout papier qui n'est pas strictement de nature opérationnelle
- *Colonel* : et, même si vous les lisez, vous n'en tenez aucun compte. Je ne vois personne portant un casque lourd. J'ai pourtant rappelé dans ma dernière note que le port du casque était dorénavant obligatoire en opération. Qu'attendez-vous pour faire exécuter cet ordre ?
- *Commandant* : à vos ordres, mon Colonel.
Puis, se tournant vers son officier adjoint "contactez les compagnies, pour nous l'opération se trouve annulée, nous rejoignons nos bases".
- *Colonel* : Mais, que faites-vous ? Vous n'allez tout de même pas abandonner l'opération
- *Commandant* : de deux choses l'une : ou l'on nous oblige à mettre un casque et nous allons nous coucher, ou nous gardons nos bérêts et nous participons à l'opération.
Il ne faut pas oublier que le bérêt noir est un repère et c'est notre signe distinctif : avec le casque nous cessons d'être une unité opérationnelle.

Rompant la discussion, et furieux, le Colonel est reparti avec son hélicoptère.

Le Commandant annule alors sa décision. Nous reprenons l'opération et avec nos bérêts."

(1) lire "Récits et souvenirs des Bérêts Noirs du BF/ONU en Algérie" de L.R THEUROT, ouvrage auto-édité (Dammarie-les-Lys - avril 2010) page 14

15.02.1962 (suite)

L'arrogance de la réponse du Commandant a été appréciée par les témoins de l'altercation qui ont aussitôt rebaptisée l'opération en cours "opération PODLOCO", pour "Peau de locomotive" par allusion aux coiffures en fer qu'auraient représenté les casques lourds.

La rumeur a couru, ultérieurement, que le Colonel commandant le Secteur de DJIDJELLI n'avait pas manqué d'exprimer, en termes assez vifs, son mécontentement à notre Chef de Corps.

16.02.1962 Le Médecin-Aspirant FARGEAU, muté au 156^{ème} RI/RC, arrive à l'unité.

17.02.1962 Le Médecin-Lieutenant KUSS arrive à l'unité dont il devient le Médecin-Chef.

* **Anecdote** :

A DJIDJELLI, l'ordre et la propreté du Camp CHEVALLIER incombent au Lieutenant Jean ARRIGHI, ancien de la Légion étrangère et patron de la "C.C.S." Il est assez exigeant et veille au comportement correct des hommes, ainsi que des chiens.

Au volant de sa jeep, il heurte la chienne de la compagnie, "Cosette". Cette dernière, touchée aux reins, paraît mal en point et git sur le sol. Il donne l'ordre au Sergent Claude PAULUS, qui se trouvait à proximité, d'achever la chienne, mais ce dernier demande de ne pas avoir à exécuter cet ordre déplaisant.

Le Lieutenant ARRIGHI dégage son propre P.A. pour mettre fin aux souffrances de la bête, mais aucun des coups qu'il tente de tirer ne part !

La chienne, remise au vétérinaire de l'unité, guérira d'ailleurs vite.

* Un élément de la 2^{ème} Cie quitte le poste de BEN-SABER à 19 h. en vue d'établir une embuscade dans le secteur de la ferme LOUIS.

Au moment d'atteindre les mechtas du voisinage, vers 21 h., nous constatons la fuite de trois individus, sans doute des collecteurs d'impôts (en langage rebelle : des "Messouls"). Nous ouvrons le feu, mais les fuyards ne sont pas touchés par nos tirs.

L'élément est de retour à son cantonnement à une heure du matin en emmenant avec lui les occupants mâles trouvés dans les mechtas (et quelque peu "bousculés" étant donné leur refus de parler).

19.02.1962 L'opération héliportée codée "ZANZIBAR" est engagée.

Sa mission est de fouiller la vallée de l'oued SETARA où serait installé un hôpital rebelle.

La 2^{ème} Cie et la Cie Portée du régiment participent à l'opération dans la région de la mechta BOU-KELEF.

De nombreuses caches sont découvertes, contenant du ravitaillement, des effets d'uniformes et de campement, ainsi que trois cadavres déjà anciens, la mort paraissant remonter à plus de quinze jours.

Au cours de la progression, nos éléments accrochent un groupe de rebelles : deux de ceux-ci sont abattus, des grenades sont récupérées.

Le régiment n'enregistre aucune perte.

Le Caporal Maurice PASCAL fera l'objet d'une citation à l'ordre du régiment.

"Chef d'équipe de grenadiers-voltigeurs qui depuis son arrivée a participé à toutes les opérations de l'unité, s'est particulièrement mis en valeur le 19 février 1962 dans la région de GHIR-HAMRANE en découvrant un hôpital rebelle, permettant la saisie d'un important matériel sanitaire et de documents, ainsi que la mise hors combat d'un adversaire. A fait preuve, au cours de l'action, d'un esprit de décision remarquable".

20.02.1962 Le Sous-Lieutenant PIRIS est muté au 153^{ème} régiment d'infanterie, à MUTZIG. Il quitte donc le régiment.

21.02.1962 * Les Sous-Lieutenants Jean-Claude BUIS et Michel GROH intègrent l'unité.

Le premier est affecté à la 1^{ère} Cie, le second à la 5^{ème}.

* Le régiment reçoit l'ordre d'évacuer les postes de SELMA (1^{ère} Cie) EL-AOUANA (4^{ème} Cie) et DUQUESNE (Cie Portée).

Il est procédé à l'enlèvement des équipements et à leur déménagement.

22.02.1962 * Les blessures du Sous-Lieutenant Jean BATTLE étant en bonne voie de cicatrisation, il a été autorisé à quitter l'hôpital de DJIDJELLI le 15.02.1962 par le Médecin-Lieutenant KUSS, médecin-chef du 156^{ème} RI/RC. Libérable et titulaire d'une permission de convalescence de 29 jours, il quitte l'unité et l'Algérie pour la métropole, par avion, ce jour.

22.02.1962 (suite)

- * Après quelques incertitudes sur son affectation définitive, le Médecin-Aspirant FARGEAU est finalement affecté à COLLO. Il quitte donc le régiment et se trouve remplacé par le Médecin-Aspirant VALLADE.

23.02.1962 Des éléments de l'unité participent à une opération de ratissage de la région située entre le village de DECHERA et l'oued TAKIELT. La progression s'effectue à partir de la cote 330, sous la pluie qui ne cesse de tomber, jusqu'au phare AFIA situé sur la côte. Des camions attendent les soldats sur la route côtière reliant CAVALLLO à DJIDJELLI. Le résultat de cette intervention n'est pas connu.

28.02.1962 * Tôt dans la matinée, le régiment est engagé dans l'opération "MÉLÈZE".

Cette opération, qui est hélicoptée, nécessite l'intervention de quatre compagnies de combat de l'EMT-1 et de la 5^{ème} Cie de l'EMT-2. Elle se déroule dans la région de MECHTA-METRA, à proximité de l'oued DJENNDJEN. Elle a fait l'objet d'une mise en place de nuit. Une partie des effectifs assure un bouclage sur l'oued MENCHI. La Cie Portée, en charge du ratissage, accroche un groupe de rebelles. Deux sont abattus, un fusil de chasse et un fusil de guerre sont récupérés. Des caches sont découvertes, mais vides.

Après le démontage de l'opération, le retour vers les cantonnements est effectué en camions.

Par ailleurs, les H.L.L. ont tendu une embuscade à la Simca Aronde d'agriculteurs européens : la famille TOCHON à proximité de DUQUESNE. La voiture est criblée de balles, mais par chance les deux occupants n'ont pas été touchés.

C'est la Cie Portée qui progressait en tête du convoi qui intervient vers 17 h. 45 pour tenter d'intercepter les agresseurs qui ont pris la fuite. Il en résulte un accrochage assez sévère, où interviennent FM et PM, au cours de la fouille d'un taillis, dans un environnement de vignes et d'oliviers. Deux rebelles sont tués et leur deux PM récupérés. Mais, vers 18 h., le Sous-Lieutenant Jean-Jacques BOURDOISEAU de la Cie Portée est mortellement blessé au cours de l'action (1)

(1) (C'est le quatrième officier de l'unité, tous sous-lieutenants, tué en Algérie depuis le début du conflit).

28.02.1962 (suite)

Le Sous-Lieutenant MONASSE, de la 5^{ème} Cie, se souvient de cet accrochage qui s'est déroulé en contrebas de la route où circulait son convoi, qui avait stoppé pour permettre à sa compagnie d'apporter une aide éventuelle à la Cie Portée. Il a gardé en mémoire l'appel angoissé du Capitaine Raymond TERRAL, Commandant la Cie Portée, réclamant des secours médicaux d'urgence pour le sous-lieutenant qui venait d'être blessé et qui décédera presque aussitôt.

Le Sous-Lieutenant BATTLE dira, pâle et défait "*c'était un ami de promo*".

Les civils européens sont présents à DJIDJELLI lors des cérémonies traditionnelles en l'honneur du Sous-Lieutenant BOURDOISEAU.

* Arrivent au régiment :

- Le Sous-Lieutenant GAUTHIER, en provenance de CHERCHELL
Il est affecté à la Cie Portée
- L'Aspirant VERGEUR. Il est affecté à la 4^{ème} Cie
- L'Aspirant HOBIC. Il est affecté à la Cie d'Appui.

Quant à l'Aspirant LOUEGEAUX, qui les accompagne, son affectation n'est pas le 156^{ème} RI/RC, mais le CRT-10 à ALGER. Il n'est donc pas appelé à séjourner chez les "Bérets Noirs".



28.02.1962 (suite)

Qui était Jean-Jacques BOURDOISEAU

L'absence d'informations officielles en provenance du 156^{ème} R.I. Régiment de Corée, nous amène à reprendre "in extenso" l'article paru dans le n° 324 de l' "Ancien d'Algérie". (Février 1994).

Le S/Lieutenant **Jean-Jacques BOURDOISEAU** a été tué le 28 février 1962, dix neuf jours avant le cessez-le-feu.

Madame Denise BOURDOISEAU, mère du Sous-Lieutenant, a répondu à Angoulême à une interview du journaliste de la FNACA.
(Voir remarque en bas de page).



Remarque : La reproduction des propos de Madame Denise BOURDOISEAU -en ce qui concerne l'attitude qu'elle prête aux jeunes pieds-noirs à l'égard de leurs obligations militaires- n'implique naturellement pas leur approbation.

Les sentiments patriotiques des Français en Algérie sont plus justement évoqués dans le livre de Louis-Christian MICHELET "Les revanchards de l'Armée d'Afrique 1940-1944" (Editions Godefroy de Bouillon - 1998) qui rappelle que dès novembre 1942, le Général GIRAUD, Commandant en chef des troupes françaises en Afrique du Nord, s'était employé à mettre sur pied une armée moderne destinée à lutter contre l'occupant allemand en France.

"L'effort de mobilisation imposé à la population de souche française d'Afrique du Nord, et accueilli par celle-ci dans l'enthousiasme, est un effort sans précédent : on a mobilisé tous les hommes et 19 à 45 ans, soit 27 classes d'âge, ou 259.000 hommes. On a effectivement incorporé 19 classes soit 176.500 hommes sur une population de 1.076.000, soit 16,4% contre 12,5% en France, pendant toute la guerre de 1914.1918. Ces chiffres ne comprennent pas les engagés volontaires. On a incorporé, en outre, 10.000 femmes volontaires dans les états-majors, les transmissions, le service de santé. La population française d'Afrique du Nord a donc répondu à l'appel de la Mère-Patrie par un extraordinaire élan de générosité et de pur patriotisme. Une immense dette de reconnaissance a été contractée envers cette population."

28.02.1962 (suite)

*** Quelle image gardez-vous de votre fils au moment de son appel et de son départ pour l'Algérie ?**

Celle d'un garçon très gentil et sensible.
Je n'ai jamais eu d'ennui avec Jean-Jacques.

Il avait beaucoup d'amis. Une partie de sa jeunesse a été vécue à ORAN où nous étions installés sans pour autant être pieds-noirs. Mon mari était fonctionnaire des Postes et avait choisi cette ville pour nous faire un peu voyager. Là-bas, Jean-Jacques a été en contact avec beaucoup de copains pieds-noirs et il a suivi une préparation militaire assez poussée.. C'est à ce moment-là qu'il s'est mis à dire qu'il fallait absolument que l'Algérie reste française.

Et puis, nous sommes rentrés en France. Après, il a fait l'Ecole de SAINT-MAIXENT d'où il est sorti dans les tout premiers comme sous-lieutenant. Alors, lorsqu'il a été appelé à Constantine pour choisir son unité, il a opté pour le 156^{ème} R.I., Régiment de Corée, pour bien montrer à ses supérieurs qu'il n'avait pas l'intention de tirer au flanc. Vous voyez, il était très bien.

Cependant, les parents de certains de ses copains pieds-noirs se sont arrangés pour que leurs enfants soient envoyés en Allemagne plutôt que de se battre contre les fellaghas. Ces jeunes pieds-noirs étaient tranquillement planqués ailleurs, alors que mon Jean-Jacques qui n'était pas du tout pied-noir, lui, a pris fait et cause pour l'Algérie française parce qu'il y croyait vraiment. Toujours est-il qu'il est parti dans le secteur de Constantine.

Avez-vous l'impression que votre fils vous cachait quelquefois la vérité, pour ne pas vous faire peur, tant dans ses lettres qu'au cours de ses permissions ?

Je ne sais pas, mais j'ai l'impression qu'il nous disait à peu près tout. Il était toujours en opération, mais il n'indiquait pas forcément les détails montrant qu'il était en danger. Il était venu deux fois en permission et j'ai pu constater qu'il avait peur en dormant. Il se réveillait brusquement et cherchait son arme comme s'il avait à se défendre.

28.02.1962 (suite)

Il écrivait très souvent et, comme vous pouvez le voir, j'ai conservé un bon paquet de lettres. De temps à autre, la poste fonctionnait moins bien et nous restions sans nouvelles pendant une quinzaine de jours, mais c'était assez rare. Il nous racontait ce qu'il faisait. Il expliquait comment il avait trouvé une cache avec des armes comportant tant de fusils, tant de grenades. ... En revanche, il ne nous parlait jamais des conditions matérielles dans lesquelles il vivait. L'hébergement, la nourriture, nous ne savions pas grand-chose.

En réalité, il n'aimait pas beaucoup faire des opérations et tirer dans le tas, car ce n'était pas un garçon cruel. Déjà, lorsque nous vivions en Algérie et qu'il était au lycée Ardaillon d'Oran, il s'occupait d'un jeune copain arabe que nous recevions à la maison.

Il y a un certain nombre de choses qu'il n'écrivait pas dans ses lettres, mais qu'il nous racontait lorsqu'il venait en permission. Il nous expliquait qu'un jour, après un combat particulièrement meurtrier, il a trouvé sur le terrain un jeune arabe très grièvement blessé avec le ventre ouvert et les tripes à l'air. Il se plaignait de douleurs atroces et il ne faisait aucun doute qu'il allait mourir. Alors, Jean-Jacques a été pris de pitié et il a dû l'achever mais, croyez-le bien, il n'aimait pas tuer. Il était soldat, bien sûr, mais il n'était fait ni pour la bagarre, ni pour le carnage. Son seul idéal était de tout faire pour que l'Algérie reste française. Son père n'était pas tellement d'accord avec cette idée et l'attitude de certains pieds-noirs nous avait fait comprendre depuis longtemps que l'Algérie ne pouvait pas conserver son statut.

*** Est-il toujours resté dans le Constantinois ?**

Non, il est parti à DJIDJELLI où il était également très bien, mais où les opérations se déroulaient aussi nombreuses que dans le Constantinois. En réalité, il a très souvent eu peur. Il ne le disait pas franchement dans ses lettres, mais au cours de ses permissions, il ne pouvait pas nous le cacher. Toujours sur le qui-vive, il était sensible au moindre bruit, au plus petit signe sonore ou visuel. Toujours, au cours de ces mêmes permissions, nous avons pu constater qu'il avait aussi quelques petits ennuis de santé. Il souffrait beaucoup des dents et il a dû s'en faire arracher une. Et puis, il avait attrapé le ver solitaire, ce qui le fatiguait beaucoup.

28.02.1962 (suite)

*** De quand date sa dernière lettre et que vous disait-il alors ?**

Sa dernière lettre date du 24 février, quelques jours avant sa mort. Ecoutez ce qu'il nous disait :

"... Le lieutenant est rentré depuis quatre jours maintenant et je commence à respirer. J'ai eu à déplorer la mort d'un de nos harkis en permission dans un convoi aux environs de TEXENNA. C'est un convoi d'une S.A.S. avec un très faible effectif. Il est tombé dans une embuscade des H.L.L. (sept morts dont un sous-lieutenant).

Nous avons fait, récemment, des opérations assez fructueuses surtout au point de vue du matériel récupéré. J'ai personnellement récupéré un joli poste radio à transistors que j'ai donné à un orphelin de la Compagnie qui répétait sans cesse "si je pouvais mettre la main sur un poste un de ces jours" ..."

C'est décidé, maintenant nous déménageons pour le KROUB (10 km de BOU NOUARA). Les nouvelles missions qui nous attendent sont peut-être moins dangereuses qu'en ce moment, mais moins agréables. D'autre part, nous logerons sous la guitoune ..."

Quatre jours après il était tué !

*** Comment avez-vous été prévenue de la mort de votre fils et quelle a été l'attitude de votre entourage ?**

Un camarade de Jean-Jacques, officier de son Unité, nous a envoyé une longue lettre racontant tous les détails de l'opération. Ce courrier était beaucoup plus vivant que le document officiel qui nous a été apporté par un employé de la mairie. Cette même personne est venue avec moi pour aller prévenir mon mari sur son lieu de travail au garage PTT de l'HOUMEAU. Nous avons reçu d'autres papiers mentionnant le texte lu au moment de la mise en bière. On le tutoyait en disant que c'était un camarade épatant, que personne ne l'oublierait, qu'il était dévoué ... Il y en avait comme ça plus d'une page. Mais, je n'ai pas retrouvé le document. Bien sûr, son corps a été ramené et lorsque nous avons fait son enterrement, son capitaine qui l'aimait beaucoup est venu à ANGOULEME.

28.02.1962 (suite)

Il n'y avait pas très longtemps que nous étions installés dans cette ville et nous ne connaissions pas grand monde. Alors, nous n'avions pas de contact avec les parents d'autres jeunes du contingent en Algérie et personne n'a manifesté quelque solidarité à notre égard. Nous n'avons fait connaissance de ces personnes que par la suite, lors des commémorations du 19 mars auxquelles nous sommes restés très fidèles. En revanche, je dois dire que le Maire de l'époque a été très gentil. Il nous a fait venir dans son bureau et il pleurait avec nous. Nous n'étions pas habitués à une telle sensibilité administrative et cela nous a beaucoup touchés.

**** Votre fils a été décoré de la Légion d'Honneur à titre posthume. Sa mémoire n'a-t-elle pas d'ailleurs été honorée par la ville d'Angoulême ?***

Oui, voici l'extrait du 18 juillet 1962 qui le nomme au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur (vous pouvez lire le texte ci-dessous).

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de la Valeur militaire avec Palme. D'autre part, la rue en forme de carré qui se trouve en face de chez moi, porte le nom de mon fils depuis 1964. La rue "du Lieutenant BOURDOISEAU" a été baptisée à l'initiative des habitants du lotissement et sur décision de la mairie d'Angoulême. Les officiels sont venus nous faire signer les papiers signifiant notre acceptation, mais il n'y a jamais eu d'inauguration officielle.

Jean-Jacques se trouve, aujourd'hui, au cimetière de BARDINES à ANGOULEME, où nous avons une concession familiale. Mon mari, mort en 1988, n'y repose pas car il a donné son corps à la science, mais, moi, j'irai là-bas. Ma place y est prête et je n'ai pas besoin de m'en faire.

**** Qu'est-ce qui vous a le mieux aidée dans votre peine ?***

Je suis croyante. Je pense que cette foi est solide car, en général, lorsqu'il arrive un drame pareil dans la vie d'un croyant, cela lui fait perdre la foi. Moi, j'ai pu me réfugier derrière cette spiritualité religieuse. Et puis, j'ai beaucoup été soutenue par Alain, le frère cadet de Jean-Jacques qui n'avait que 16 ans à l'époque, mais qui a sur rester à mes côtés et même m'aider dans les tâches matérielles et administratives indispensables.

28.02.1962 (suite)

Mon troisième fils était beaucoup trop jeune pour pouvoir m'aider, mais sa présence était déjà beaucoup pour moi. Il fallait que je tiensse bien le coup avec ces deux autres garçons afin qu'ils ne soient pas perturbés et que mon mari ne le soit pas non plus. J'ai beaucoup de difficultés à pleurer, mais j'ai perdu la voix pendant six mois. C'était nerveux. Je conserve la photo de Jean-Jacques que vous voyez là, sur le mur, mais je garde toutes les autres avec ses lettres. J'ai tout conservé, mais je ne les ressorts pas trop souvent.

Un décret du 18 juillet 1962, publié au J.O. du 22 juillet 1962, signé du Président de la République : Charles DE GAULLE, du Premier Ministre : Georges POMPIDOU, du Ministre des Armées : Pierre MESSMER, a nommé à titre posthume, au grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, Jean-Jacques BOURDOISEAU aux motifs suivants :

"Jeune Chef de section, animé d'une haute conception de son rôle d'officier, enthousiaste de son métier, faisait preuve des plus belles qualités de courage et d'abnégation.

S'est remarquablement comporté au cours de toutes les opérations auxquelles il a participé dans le Secteur de Constantine, puis dans le Secteur de DJIDJELLI, se donnant de tout cœur à sa tâche de chef dans la poursuite des bandes rebelles.

Le 28 février 1962, sur le territoire de la Commune de DUQUESNE (secteur de DJIDJELLI) est tombé à la tête de sa section alors qu'il s'efforçait de réduire un élément rebelle. Grièvement blessé au cours de l'action, est décédé des suites de ses blessures.

Restera pour tous un magnifique exemple de courage et d'abnégation".

.....

Cette nomination comporte également l'attribution de la Croix de la Valeur militaire avec Palme.

01.03.1962 L'ordre de repli général et d'abandon des installations jusque là occupées par le régiment parvient aux compagnies. Il faut démonter tout de qui peut être emporté.

Un véhicule de la 2^{ème} Cie est victime d'une embuscade à proximité de sa base. Le Caporal-Chef Maurice PASCAL se souvient :

"Vers 16 h., un 6 x 6 de la compagnie, avec cinq hommes à bord, assurait -par la piste- la liaison entre le poste de BOUQUET-RECUEIL et la ferme de BEN-SABER distants de 1.500 m. Il est attaqué à 800 m. environ de cette dernière. Le lieu de l'embuscade n'est pas visible depuis la ferme.

Dès que nous entendons le bruit des coups de feu, nous fonçons en camion pour venir en aide à nos camarades, mais le mal est fait : LEGER, que je connaissais bien, car j'avais fait mes classes avec lui, et ABDESSELEM sont déjà morts dans leur véhicule. OWCZAREK qui tentait de sortir du 6 x 6 pour se mettre à l'abri a également été tué. Michel BERANGER est grièvement blessé et mourra avant l'arrivée de l'ALOUETTE qui doit l'évacuer. Seul survivant, le Caporal Augustin FISCHER a réussi à échapper aux tirs ennemis en entrant dans le massif de cactus qui longe la piste et nous le retrouvons, choqué, courant sur la piste, bien que blessé, à moitié déshabillé.

Il semble que les fells, pour mieux réaliser leur coup, ait profité de la présence d'un troupeau de moutons sur la piste.

Des tirs de mortiers sont aussitôt exécutés sur la zone supposée de fuite des rebelles et nous entreprenons un ratissage des alentours, mais sans résultat.

Nous sommes tous très affectés par ce coup dur et, lorsque nous réintégrons le cantonnement de BEN-SABER, notre Chef de section, le Sous-Lieutenant POMMARÈDE est, pour sa part, effondré".

Le Caporal Jean-Claude AHR, classe 61/I/B était également à BEN-SABER. Il donne sa version des faits :

"Début janvier 1962, venant du Centre d'Instruction du 153^{ème} R.I. de MUTZIG, je fus affecté au 1^{er} Commando (S/Lieutenant POMMARÈDE) de la 2^{ème} Cie commandée par le Capitaine MESPLEDES.

Le 1^{er} mars, notre compagnie se préparait à faire mouvement sur CONSTANTINE. Mon commando étant "de jour" et mon équipe de voltige étant déjà affectée à différentes tâches, ce fut l'équipe "Pièce" qui fut chargée de récupérer divers matériels, en profitant du passage du 6 x 6 du ravitaillement.

01.03.1962 (suite)

"Au retour, peut être vers 15 h. 30, le véhicule était à environ 800 m., sur la partie de la piste non visible du mirador de la ferme. Un homme en djellaba, caché dans le fossé de la piste, se releva à l'arrivée du 6 x 6 et blessa mortellement de deux balles le conducteur, le Caporal BERANGER (ce dernier était marié, avait déjà un enfant et se trouvait dans l'attente d'un second).

Aussitôt l'embuscade se dévoila et des tirs partis de chaque côté de la piste tuaient le 1^{ère} classe FSNA ABDESSELEM (qui devait être libéré trois jours plus tard) et blessaient le soldat LEGER.

Le Caporal FISCHER et le soldat OWCZAREK ripostent, puis essayent de se mettre à l'abri sous le véhicule, avant de tenter de se réfugier dans les rochers et la végétation qui bordent la piste..

Dès que les bruits de l'embuscade nous sont parvenus, tous les gars du régiment présents, accompagnés de harkis, se sont précipités sur les lieux, l'attaque s'étant déroulée à trois minutes de piste de BOUQUET-RECUEIL et à cinq minutes de BEN-SABER.

Nous avons trouvé le Caporal FISCHER hébété, courant sur la piste, le soldat OWCZAREK tué d'une balle dans la tête et le soldat LEGER mort, achevé dans le camion. Les armes, un P.M. et cinq fusils, les munitions et les bérets avaient disparu".

Le Caporal Michel BERANGER (né le 1^{er} mai 1940 - Il avait 22 ans), le soldat Pierre LEGER (né le 18 mai 1941 - Il avait 21 ans), le soldat Stanislas OWCZAREK (né le 3 avril 1940 - Il avait 22 ans) et le soldat Hamid ABDESSELEM (né le 29 décembre 1939 - Il avait 22 ans ½) sont les derniers tués au combat, en Algérie, dans les rangs du Bataillon/Régiment de Corée.

03.03.1962 * A DJIDJELLI se déroulent les obsèques militaires du Sous-Lieutenant BOURDOISEAU, de la Cie Portée, tué le 28 février précédent et des quatre soldats de la 2^{ème} Cie, tombés le 1^{er} mars à BEN-SABER.

En ce qui concerne notre camarade officier, le journal régional rendra compte en ces termes de la cérémonie :

"Obsèques du Lieutenant BOURDOISEAU.- Vendredi dernier ont eu lieu à DJIDJELLI les émouvantes obsèques du Lieutenant BOURDOISEAU, tué au combat dans les environs de Duquesne.

03.03.1962 (suite)

Etaient présents : M. ABADIE, Sous-Préfet, le Colonel DENEFF, commandant le Secteur, le Colonel ROLLIN, commandant le 156^{ème} R.I., le Colonel BRASSARD, commandant le 81^{ème} R.I., le Colonel BLANCHARD et plusieurs délégations composées d'officiers, sous-officiers et hommes de troupe de la garnison, ainsi que des personnalités de Djidjelli.

Les honneurs étaient rendus par une section du Régiment de Corée.

Le Colonel ROLLIN, commandant le 156^{ème} Régiment d'Infanterie, a épinglé sur le cercueil du défunt la Légion d'honneur et la Médaille militaire avec palme. (1)

Le Lieutenant commandant la Compagnie de Duquesne a retracé la carrière du disparu, faisant son éloge pour sa façon de servir faite d'abnégation et de bravoure. En associant à la cérémonie ses camarades, il a exprimé leur profonde émotion".

Nous ne disposons pas du communiqué de presse concernant les quatre morts de la 2^{ème} Cie.

- * Un convoi, constitué de trois compagnies de l'EMT-1 rejoint, sous les ordres du Commandant DUMETZ, la ville de CONSTANTINE, en vue d'y maintenir l'ordre.

Le P.C. du détachement s'installe dans un premier temps dans les locaux du Palais de Justice, puis se déplace jusqu'au lycée LAVERAN pour s'y établir.

04.03.1962 Dans le cadre du plan gouvernemental, en cours d'application, conduisant à un retrait de nos unités du bled, à l'abandon de nos postes en sites montagneux et au regroupement dans -et autour- des centres urbains, une circulaire officielle informe l'unité qu'il est mis fin aux missions du "156^{ème} RI/Régiment de Corée" en PETITE-KABYLIE.

(1) Il s'agit en fait de la "Valeur militaire".

05.03.1962

La 7^{ème} Cie du 81^{ème} Régiment d'Infanterie Alpine (81^{ème} R.I.A.), dont l'Etat-Major est provisoirement installé à DJIDJELLI, se présente au poste de BEN-SABER, en vue d'y relever notre 2^{ème} Cie.

Le Lieutenant qui la commande, Arnaud BENESIS de ROTROU a commenté dans un livre (1) sa prise de possession des lieux, sans d'ailleurs évoquer les pertes récentes et douloureuses des "Bérets Noirs".

Au poste de BEN-SABER était rattaché un groupe de 24 harkis qui vivaient avec leurs familles dans un douar situé à l'extrémité de l'éperon sur lequel la ferme qui constituait le poste militaire était bâtie. Ces hommes, armés de fusils semi-automatiques GARAND ou de fusils à répétition US 17 étaient souvent d'anciens rebelles, commandés par le Sergent harki MOKTAR HANK, un enfant du pays, garçon intelligent et de qualité qui, avec l'aide de sa harka avait grandement contribué à la pacification du secteur, aux côtés des forces françaises successives.

Ces harkis seront évacués fin avril suivant, partie sur CAVALLLO, partie sur ERRAGUENE. A l'issue d'un périple qui leur permettra d'échapper au sort dramatique des supplétifs que nous avons abandonnés en Algérie, ils se retrouveront finalement installés au camp de BITCHE, en Moselle, près de SARREGUEMINES. Il semble qu'ils se soient bien adaptés à leur nouvelle vie, certainement en partie grâce au sous-officier qui les commandait.

Alors affecté au 8^{ème} R.I. à LANDAU, en République Fédérale, le Colonel Jean-Louis CHARBONNIER, ancien du Bataillon de Corée et du 156^{ème} R.I., leur rendra visite en 1973 et 1975.

Quant à la 7^{ème} Cie du 81^{ème} RIA, sa présence sur place sera de courte durée : elle abandonnera à son tour le poste de BEN-SABER et le fortin de BOUQUET-RECUEIL le 5 mai 1962 pour faire mouvement vers DJIDJELLI.

07.03.1962 Information générale (Politique)

Après approbation du Conseil des ministres français et confirmation du mandat du "Conseil National de la révolution algérienne - CNRA" par le GPRA, des négociations officielles -en vue de l'établissement d'un cessez-le-feu en Algérie, s'ouvrent à EVIAN

(1) - Lire "Commando Georges et l'Algérie d'après" - Auteur : Lieutenant-Colonel Armand de ROTROU - Editions DUALPHA-PARIS-2009 (pages 244, 245 et 274)

09.03.1962 * Les dernières compagnies du régiment, encore présentes en PETITE-KABYLIE, se forment en convoi et font mouvement vers CONSTANTINE.

Une partie du convoi s'arrête dans cette ville, les "Bérets Noirs" qu'il transporte devant être intégrés au dispositif des opérations de sécurisation et de maintien de l'ordre en cours.

Une autre partie avance jusqu'à la ferme de la BARRAOUÏA, près du KROUB, nouvelle base arrière de l'unité.

Son adresse militaire postale redevient : SP 86116

Une photo, prise par un soldat du régiment, montre d'ailleurs l'entrée du bâtiment qui abrite l'état-major. Sur les marches, on peut voir "une garde au drapeau" participant probablement à une cérémonie. Le porte-drapeau en est le lieutenant Jean ARRICHI.

Assez curieusement, les six militaires du piquet de garde sont coiffés, non par des bérets noirs, mais de bérets de toile kaki (dits "modèle 1947" !) sur lesquels est fixé l'insigne métallique des fantassins français, représentant une grenade et deux fusils croisés. Cette tenue n'est confirmée sur aucune autre photo et, ainsi que le fait remarquer Jean-François PELLETIER, auteur de "Sous l'insigne du BF-ONU-Corée-Indochine-Algérie" (page 74 - 1^{ère} édition), c'est peut-être la seule et unique fois où des soldats de l'unité n'ont pas porté le béret noir, marqué de l'insigne de tradition en losange.

* Pendant la durée de sa présence en PETIT-KABYLIE, sous le commandement du Colonel ROLLIN, du mois de juillet 1961 au mois de mars 1962, le bilan officiel de l'activité du régiment a été le suivant :

• Pertes rebelles :	- Tués	87
	- Capturés	36
	- Armes saisies	50

En ce qui concerne :

• Nos pertes, elles se sont élevées pendant cette période à :	
	- Tués 11
dont "2" officiers (mais le seul réellement enregistré est le S/Lt Jean BOURDOISEAU)	
	- Blessés 15
(dont 2 officiers)	

09.03.1962 (suite)

Pendant cette période également, le 156^{ème} RI/RC a participé aux opérations engagées sur sa zone de responsabilité, mais n'est pas intervenu sur le barrage électrifié de la frontière algéro-tunisienne.

Le Lieutenant Jacques MARCHAIS se souvient toutefois avoir participé, avec sa compagnie (la 3^{ème}) à une mission périphérique et unique, à l'ouest de la PETIT-KABYLIE : engagé comme "élément précurseur et de couverture", il avait eu à s'infiltrer dans la région difficile et dangereuse du "CAP AOKAS", au-delà de ZIAMA-MANSOURIAH, en vue de l'établissement d'une base-radio temporaire. Une importante opération était prévue au niveau de la plaine côtière et elle nécessitait un réseau-radio à sa mesure.

11.03.1962 La 5^{ème} Cie, un temps regroupée à CAVALLO, participe pendant cinq jours au maintien de l'ordre à DJIDJELLI.

Ce jour, elle se forme en convoi, se dirige vers CONSTANTINE et s'installe sur la nouvelle base-arrière du régiment à LA BARRAOUIA.

12.03.1962 Anecdote

En quittant DJIDJELLI, le régiment laissa sur place un élément "postcurseur" en vue d'apporter des solutions aux problèmes pouvant exister entre unité sortante et unité entrante.

Cette dernière ne fit pas preuve de bonne volonté, puisqu'elle n'accepta pas que les sous-officiers qui constituaient ledit élément fréquentassent leur popotte. Furieux, ces derniers : le Sergent-major OLIVIERHENRY, le Sergent appelé Claude PAULUS et le Sergent engagé Antonio FUENTES, un ancien de Corée bien connu par la vivacité de ses réactions, lancèrent dans les locaux inaccessibles pour eux, au moment de quitter la base, quelques grenades lacrymogènes.

Cette initiative ne fit l'objet d'aucun développement lorsque les trois intéressés rejoignirent LA BARRAOUIA.

13.03.1962 Un renfort d'appelés, codé "CHARTRES 1", composé de quatre sous-officiers et quatre vingt quinze soldats d'origine européenne arrive au régiment.

15.03.1962 * Le Général DUCOURNAU, commandant le Corps d'armée est-algérien procède à une inspection du régiment.

* Le Colonel DENEFF, commandant le Secteur de DJIDJELLI, exprime dans un ordre du jour l'opinion très positive qu'il conserve de l'engagement du 156^{ème} RI/Régiment de Corée en Petite-Kabylie :

15.03.1962 (suite)

"Le 156^{ème} R.I.-Régiment de Corée" a quitté le 11 mars 1962 le Secteur de DIDJELLI où il était arrivé le 5 juillet 1961.

Pendant ces neuf mois, ce Régiment au glorieux passé n'a pas failli à sa tradition.

Sous les ordres de leur Chef, le Colonel ROLLIN, les soldats au béret noir ont été une hantise perpétuelle pour les rebelles, dans une des régions les plus difficiles de l'Algérie.

Menant une lutte énergique et créant, pour l'adversaire, une insécurité totale, multipliant les embuscades, les patrouilles, les reconnaissances, les opérations de jour et de nuit, le 156^{ème} R.I./Régiment de Corée a toujours gardé l'initiative et imposé sa volonté aux rebelles. Au prix de peines, de fatigues et de sacrifices souvent douloureux, mais toujours glorieux, le Régiment a assuré aux populations de la région une protection efficace et maintenu partout le calme.

En quelques mois -du GUERROUCH au SIDI ALI, du MEZRICH au TAMESGUIDA- les endroits les plus périlleux du Secteur étaient devenus familiers à cette unité d'élite qui allait traquer les rebelles jusque dans leurs repaires les plus éloignés, mettant 97 d'entre eux hors de combat, en capturant 42, récupérant 53 armes de guerre, dont 1 F.M. et 15 P.M., ainsi que de grandes quantités de munitions, démantelant les organisations politico-administratives et les supports logistiques de l'adversaire, grâce à la destruction de nombreux merkezes, d'infirmières rebelles et de centaines de tonnes de vivres et de matériel.

J'adresse au 156^{ème} R.I./Régiment de Corée l'expression de ma complète satisfaction pour son esprit agressif et le mordant dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses missions. Je lui exprime ma fierté de l'avoir compté parmi les troupes placées sous mes ordres.

En disant à tous ses officiers, sous-officiers et hommes de troupe le regret que j'éprouve de les voir quitter le Secteur de DJIDJELLI.

Je salue la mémoire des morts du Régiment.

Je m'incline devant son drapeau."

16.03.1962 Anecdote : quand "grand guignol" n'est pas loin.

Un camarade du contingent auquel il était demandé quel souvenir particulier il avait pu ramener de sa présence au sein du Bataillon de Corée pendant la guerre d'Algérie (il avait été affecté à la 2^{ème} Cie) plongeait dans ses souvenirs et, sortant de son album-photo, une photo de l'époque en fit le commentaire suivant :

" Le troisième à gauche sur cette photo était un appelé comme moi et il faisait partie de mon groupe. On l'avait surnommé "le dentiste" parce qu'il avait pris l'habitude de récupérer les couronnes en or qu'il pouvait découvrir dans la bouche des cadavres (1) des rebelles abattus au cours de nos opérations. Il avait pris contact avec un bijoutier, en ville, et à l'occasion des permissions qui lui permettaient de s'y rendre, il lui revendait les couronnes en or récupérées.

Un jour, au cours d'une de ses manipulations de récupération, la couronne convoitée tombe dans la gorge du dépouillé, disparaît dans la profondeur de son corps et va se loger, vraisemblablement, dans son estomac. L'opérateur arrachait les couronnes à l'aide de la baïonnette de son MAS 36, mais n'avait pas d'outil tranchant sur lui. Il me demanda alors de lui prêter mon poignard pour percer la peau de l'estomac du cadavre et récupérer la couronne en or momentanément disparue.

Je n'étais pas franchement admiratif du comportement habituel du récupérateur, mais ce jour-là, j'ai refusé sa demande qui me semblait particulièrement déplaisante et, en particulier, peu ragoûtante, puisque j'utilisais mon propre poignard pour ouvrir les boîtes de conserves des rations et manger".

17.03.1962 Le Sous-Lieutenant FOUGERAY intègre le régiment. Il est affecté à la 5^{ème} Cie.

18.03.1962 Information générale (politique)

Conclusion des négociations secrètes menées depuis le début de l'année aux "Rousses", dans le Jura, à proximité de la frontière suisse. La France et le G.P.R.A. signent à EVIAN un accord de cessez-le-feu dit "Accords d'EVIAN".

(1) On veut croire qu'il n'exerçait ses talents de récupération que sur des morts et non sur des prisonniers ou des blessés !

18.03.1962 (suite)

Un discours du Président de la République est attendu en fin d'après-midi. Une assez vive effervescence se fait jour dans les rues de CONSTANTINE, mais sans participation de la population européenne. Le couvre-feu a été fixé à 20 h., heure à laquelle le Général DE GAULLE annonce effectivement la signature des accords franco-FLN et un référendum.

BEN BELLA est aussitôt libéré.

19.03.1962 **Information générale (militaire)**

Le cessez-le-feu qui prend effet à midi est proclamé en Algérie. A Paris, le Conseil des ministres entérine les Accords d'Evian.

Ses dispositions principales, qui seront d'ailleurs effectivement appliquées par la partie française, sont les suivantes (et elles auront une incidence effective sur l'activité du Régiment de Corée, comme sur l'ensemble de nos forces en Algérie) :

- 1.- Il est mis fin immédiatement à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien (article 1)*
- 2.- Tous les prisonniers faits au combat, détenus par chacune des parties au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le feu seront libérés dans les 20 jours (article 11)*
- 3.- Les forces armées françaises se retireront des zones frontalières au moment de l'accomplissement de l'autodétermination (en réalité : l'indépendance de l'Algérie) et leurs effectifs seront ramenés à 80.000 hommes dans un délai de douze mois. Le rapatriement de ces derniers devra avoir été réalisé dans un second délai de 24 mois.*
- 4.- Les éléments constitués des forces françaises et tous les matériels, ainsi que les membres isolés de ces forces, circuleront librement par voie terrestre entre tous les points où stationnent ces forces, en utilisant les moyens ferroviaires ou routiers existant en Algérie. Les déplacements importants devront faire l'objet d'un accord avec les autorités algériennes (article 18 - Annexe 3).*
- 5.- Les membres des forces françaises entreront en Algérie et en sortiront sur la présentation des seuls documents suivants : carte nationale d'identité, carte d'identité militaire ou passeport. Ils circuleront librement en Algérie (article 24 - Titre 3)*

19.03.1962 (suite)

6.- *Les unités et détachements constitués sont astreints au port de l'uniforme. Les membres des forces armées, en détachement, sont autorisés au port d'arme apparent (article 25 - Titre 3)*

D'autres clauses annexes concernent l'utilisation, par l'Etat français, de la base de MERS-EL-KEBIR, des aérodromes et des installations de REGGANE au-delà du 1^{er} juillet 1964 (ce qui explique la présence de militaires français, donc d'appelés, en Algérie jusqu'à fin 1967".

* Des menaces de troubles se faisant jour à CONSTANTINE, toutes les compagnies de combat du régiment participent à un quadrillage serré de la ville.

En principe, la population arabe ne doit pas s'aventurer au-delà des limites du quartier indigène, mais son excitation est à son comble.

Le Sous-Lieutenant Alain MONASSE de la 5^{ème} Cie se souvient d'une foule déchainée, brandissant des drapeaux FLN, montant en hurlant comme prise de folie vers les barrages des "Bérets Noirs", mais ne cherchant pas toutefois, apparemment, à les submerger.

Ce constat est à rapprocher de la confidence recueillie le matin même, par lui, de la bouche d'un patron de bistrot. C'est un Ancien du Bataillon de Corée qui, à l'issue de son contrat avec l'armée, s'est installé en ville. Il lui a rapporté l'échange de propos entre deux clients qui ne pensaient pas qu'il comprenait leur langue : Un des interlocuteurs avait dit à l'autre *"Fais attention si tu as l'intention de participer à une manifestation contre les Français. En face de toi, il y aura des "Bérets Noirs" et ils n'hésiteront pas à tirer si vous vous montrez trop agressifs !"*

Un civil juif est assassiné à 9 h. 30 devant le café de France. De nombreux magasins appartenant pour la plupart à des Arabes sont incendiés dans le quartier SAINT JEAN.

* La mère du Sous-Lieutenant Claude PESSINI, chef de la SAS de TEXENNA, tué dans l'embuscade du 13 février précédent, est venue à CONSTANTINE. Désireuse de connaître les circonstances précises de la mort de son fils, elle demande à s'entretenir avec le Sous-Lieutenant MONASSE qui participe au maintien de l'ordre en ville.

* A 11 h., toutes les unités du régiment sont destinataires sur leur radio du télégramme officiel suivant :

19.03.1962 (suite)

N° D'ENREGISTREMENT ET HEURE DE DÉPÔT :		MESSAGE			
RÉSERVÉ	AUX	TRANSMISSIONS	AU-DESSUS	DE	
AUTORITÉ	ORIGINE	GRUPE	DATE - HEURE	CETTE	LIGNE
<i>Corps d'Armée de Constantine</i>		<i>19</i>	<i>11 44 9</i>	TRÈS SECRET	(1) FLASH
AUTORITÉS DESTINATAIRES				SECRET	EXTRÊME URGENT
<i>156^{ème} R.I. Toutes unités</i>				SECRET - CONF.	URGENT OPÉRONS
POUR ACTION (TO)				DIFFUS. REST.	URGENT
POUR INFORMATION (INFO)				NON CLASSÉ	ROUTINE
					DIFFÉRÉ
				(Biffer les mentions inutiles)	
INSTRUCTIONS A NE PAS TRANSMETTRE		INSTRUCTIONS POUR LE MESSAGE		SIGNATURE DU Cdt OU DU CHEF D'E.-M.	
NOM et Signature du Rédacteur ou de l'Opérateur			TÉLÉPHONE		

L'ordre du jour n° 11 du Général AILLERET, Commandant supérieur des forces françaises en Algérie, parvient également au régiment, comme à chacune des autres unités de l'armée :

"A toutes les forces de l'ordre

Le cessez-le-feu qui vient d'intervenir met fin à plus de sept années de combats au cours desquelles notre armée avait la mission de s'opposer aux actes de force d'un adversaire souvent exalté mais toujours courageux.

Elle a combattu les bandes armées des djebels. Elle les a réduites à de petits groupes acculés à la défensive. Elle a tenu à distance les forces rebelles de l'extérieur. Elle a étouffé la menace d'une guérilla généralisée. Ainsi ont été assurées les conditions militaires nécessaires à la solution d'un très grave problème politique. La mission est donc accomplie.

L'armée peut être fière des succès remportés par ses armes, de la vaillance et du sens du devoir déployés par ses soldats, réguliers et supplétifs, de son œuvre d'aide aux populations si durement éprouvées par les événements.

Son rôle, ici, n'est pas terminé. Elle doit, par sa présence et, si cela est nécessaire par son action, contribuer à empêcher que le désordre l'emporte quels que soient ceux qui tenteraient de le déchaîner de nouveau.

Aujourd'hui comme hier, dans la paix comme dans les combats, l'Armée française reste fidèle à la tradition du Devoir."

19.03.1962 (suite)

Bien que le Général ait tenu à proclamer que l'Armée pouvait être fière des succès remportés (pas de l'épisode final de la guerre d'Algérie, en tous cas), ce jour est celui de la date d'entrée en vigueur effective des Accords d'EVIAN, considérés par nos adversaires, les pays arabes et tous les pays du globe, comme celui où la France et son armée ont été vaincus.

L'Indépendance de l'Algérie, totalement détachée de la France, interviendra 106 jours plus tard.

En 1997, l'Etat algérien émettra un timbre-poste célébrant en arabe et en français "La fête de la victoire du 19 mars".



Mais, nos pertes ne prirent pas fin à la date du cessez-le-feu :

En ce qui concerne les "disparitions" de militaires en Algérie, un article paru dans le "Bulletin du Secours de France" n° d'automne 2011, sous la signature du Général Henry-Jean FOURNIER les rappelle :

19.03.1962 (suite)

- **Pour la période du 1^{er} novembre 1954 au 18 mars 1962**

Il y en eut 307, dont notre camarade Guy SAVIGNY fait prisonnier le 9 mai 1957 et dont le sort officiel est demeuré inconnu (mais il n'y a aucun doute sur son assassinat !)

- **Pour la période du 19 mars 1962 au 2 juillet 1962**

Le chiffre est de 162

- **Pour la période du 3 juillet 1962 au 2 juillet 1964**

(date du retrait des troupes françaises du territoire algérien)

Le chiffre est de 148

Soit un total de 617 dont il ne reste que des ombres (et il n'est pas tenu compte du sort des dizaines de milliers de supplétifs disparus)

23.03.1962 **Information générale** (politique)

La "Dépêche de Constantine" publie l'information ci-après :

"Mr. BELHADAD, Préfet de Constantine, a pris l'arrêté suivant en date du 20 mars 1962 :

Le couvre-feu est fixé à compter du 21 mars 1962 et jusqu'à nouvelle décision : de 19 h. à 6 h. du matin dans les quartiers de COUDIAT, BELLEVUE, SAINT-JEAN et de 20 h. à 6 h. dans le reste de la ville".

A Alger, le quartier populaire européen de BAB-EL-OUED est proclamé par les partisans de l'Algérie française, et par l'O.A.S. qui en est le bras armé, "zone insurrectionnelle interdite aux musulmans et à l'armée française"

A la suite d'une action, dont les circonstances demeurent controversées, de l'O.A.S., des combats de guerre civile opposent gendarmeries, C.R.S. et appelés à la population européenne.

A Alger même, un lieutenant et sept appelés sont tués et quinze autres blessés. L'armée réagit avec brutalité : les blindés, l'aviation, les hélicoptères entrent en action suivant les instructions du Général AILLERET. Les victimes européennes sont nombreuses et les rigueurs d'un blocus sévère se prolongeront plusieurs jours.

25.03.1962 * Information générale (politique)

Le Général Edmond JOUHAUD, un des chefs de l'O.A.S. qui vivait dans la clandestinité depuis le mois d'avril 1961, est arrêté à ORAN.

De nombreux incidents sporadiques éclateront aussitôt pendant la nuit : sabotages, incendies, jets de grenades.

- * Le contrat d'officier de réserve en situation d'activité (position ORSA) du Sous-Lieutenant Alain MONASSE étant venu à son terme, ce dernier bénéficie d'une permission libérable. Après un repas d'adieu à la compagnie et quelque peu nostalgique, il quitte le régiment pour rejoindre la métropole.

26.03.1962 En Algérie, le Service du matériel de l'unité a joué, comme dans les autres unités sur le terrain, un rôle essentiel, l'usure des moyens engagés étant notablement accélérée par la configuration climatique et géographique du pays.

Un article paru dans la revue "Guerre d'Algérie 1954-1962 - Edit. Trésor du Patrimoine n° 4 - Les frontières - mai 2007" souligne ce point :

"Dans le Constantinois et en Kabylie, l'usage intensif des véhicules, les risques liés aux opérations : progression tous terrains, accidents, mines, tirs ennemis, impliquent une disponibilité sans faille des "compagnies de réparation des matériels" (CRM). Equipées d'ateliers de montage, d'usinage, de forge, de mécanique, de tôlerie, de peinture, elles se chargent de toutes les réparations importantes et assurent le contrôle et la maintenance des matériels de la division. Jour et nuit, des équipes se tenaient prêtes à intervenir sur le terrain. En principe, une escorte était chargée de la protection des camions-ateliers et de leur personnel pendant les déplacements. Mais, souvent l'urgence imposait aux techniciens militaires de partir seuls, avec leur armement individuel, parfois accompagnés d'une seule jeep-mitrailleuse de la compagnie".

Le "Service-auto/garage" du régiment représentait une partie importante de l'activité de la "Compagnie de Commandement et des Services" (C.C.S.). Dirigé suivant les périodes par un officier ou deux sergents-chefs, il assurait l'entretien courant et les réparations déjà importantes des véhicules. Il fournissait l'escorte technique des convois et notamment ceux se déplaçant sur l'axe : "Constantine-Philippeville". Cette escorte se composait en général d'un "G.M.C. lot 7", d'un 6 X 6 et d'une jeep-radio. Son code était "Roulettes". Les chauffeurs et mécaniciens ne se déplaçaient, bien entendu, qu'armés.

26.03.1962 (suite)

Le Caporal Yvon BURBAN, qui avait été affecté au Service, compte tenu du fait qu'il était titulaire du permis P.L. et mécanicien-auto confirmé avant son incorporation se souvient que -lorsque l'horaire et les circonstances le permettaient- les "Bérets Noirs" participant au déplacement s'autorisaient une escapade sur la plage de PHILIPPEVILLE.

Lorsque l'intervention sur le matériel se révélait plus lourde : échanges de moteurs, réparations de pont ou de boîtes de vitesse, les travaux étaient réalisés à la CRD de CONSTANTINE, bien équipée en pièces détachées, en équipements divers et en moyens techniques.

C'est pourquoi, presque chaque après-midi, munie d'un ordre de mission, une équipe de mécaniciens du régiment faisait le trajet "BARRAOUIA-CONSTANTINE"

NUMÉRO D'ORDRE : 2322

ORDRE DE MISSION

Nom : BURBAN Prénoms : _____
Grade : Caporal
Unité ou Service : 156^e R.I.R.C.

Départ : _____
Lieu : de Barraouia Véhicule utilisé : 6x6 n° 448.053
Date : 29-6-1962 Heure : 14^h30

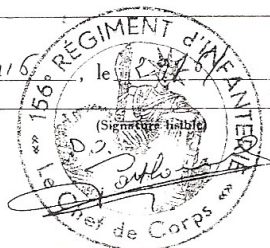
Destination ⁽¹⁾ : _____
Lieu : Constantine
Itinéraire : Normal
Nature de la mission ⁽²⁾ : Liaison
Durée approximative : MT

NOTE. — Les ordres de mission sont extraits d'un carnet à souche. En cas de contrôle et afin de permettre toute vérification, les souches pourront être demandées aux unités par les autorités ayant décidé le contrôle.

(1) La destination devra être indiquée de façon précise à l'exclusion des formules faciles et vagues (tous itinéraires, ou Paris-banlieue, etc.).

(2) La nature de la mission devra être clairement explicite et complétée par la nature et le tonnage du chargement (camions et camionnettes).

(3) Nom, grade et qualité de l'autorité ayant délivré l'ordre.

A SP 86116 le 29 1962
(3) _____

Chef de Corps

27.03.1962 * Information générale

Quarante détenus de la prison civile de CONSTANTINE qui avaient été blessés lors d'une explosion qui a eu lieu à l'intérieur de celle-ci s'évadent pendant leur transfert de la prison à l'hôpital.

* Les compagnies du régiment qui stationnaient à CONSTANTINE, provisoirement sans mission, font mouvement vers leurs cantonnements de la BARRAOUÏA devenue base-arrière de l'unité.

28.03.1962 Anecdote

A la BARRAOUÏA, les conditions de cantonnement sont loin d'être idéales. Lorsqu'il pleut, une boue épaisse recouvre les chemins. Les toiles de tente sont souvent trouées, laissant la pluie s'infiltrer. Le désœuvrement semble assez général et l'encadrement peu présent. Un certain laisser-aller est latent et l'essentiel de l'activité de la journée consiste souvent à se déplacer jusqu'au bâtiment servant de popotte et situé au centre de base.

Il se raconte l'anecdote suivante : un adjudant de service doit organiser un tour de garde et tente d'établir une liste de désignation de sentinelles. Il s'adresse à ceux qu'il trouve sur son chemin et, parmi ceux-ci, au "Béret Noir" MARFORT, professeur de gymnastique en Moselle et sergent du contingent. Ce dernier est torse nu. Il met légitimement en avant son grade pour ne pas monter la garde, et l'adjudant lui demande d'en apporter la preuve. Le sergent sort alors de la poche de son pantalon de treillis l'insigne métallique de son grade, avec son aiguille de fixation (en principe pour être agrafé sur un tissu) et se l'épingle en perçant la peau de sa poitrine au niveau du téton gauche.

La réaction de l'adjudant n'est pas connue !

Mois d'Avril

01.04.1962 Le Colonel Pierre ROLLIN, Chef de corps du 156^{ème} RI/Régiment de Corée, est muté. Dans l'attente de l'arrivée de son successeur, l'intérim du commandement est assuré par le Lieutenant-Colonel Georges BLANCHARD, actuel Commandant en second.

04.04.1962 Quelques mots sur "le chiffre"

Comme toute unité de l'armée française, le Bataillon de Corée, puis le 156^{ème} RI/RC qui lui a succédé, était doté d'un "Service du chiffre" qui fonctionnait dans le cadre de celui des transmissions.

Un caporal-chef appelé en a fait partie pendant deux ans. Il évoque ses particularités :

Ce service était commandé par un officier qui devait, comme l'ensemble des membres du service, être "accrédité chiffre". Cette accréditation était délivrée par le Secteur de CONSTANTINE (1) et était précédée d'une enquête militaire sur les antécédents politiques et militaires du candidat à l'accréditation. Cette dernière permettait d'accéder au local "régulation des messages" qui abritait le chiffre et d'avoir connaissance des codes utilisés.

Le personnel chiffreur, soldat ou membre de l'encadrement s'était engagé à respecter les dispositions du secret et ne pouvait évidemment pas communiquer le contenu des messages reçus, qui concernaient souvent une opération à engager ou en cours de développement. Matériels et documents étaient conservés dans un coffre installé dans le local de régulation. Quand on devait l'ouvrir, aucun personnel non accrédité "chiffre" ne devait être présent dans le local, lequel devait être maintenu fermé à clé de l'intérieur. Le personnel était armé et il semblerait que les consignes prévoyaient qu'une grenade prête à l'utilisation était conservée dans le coffre pour anéantir le contenu du local pour le cas où celui-ci aurait été sur le point d'être submergé par un assaillant.

Si l'ennemi était susceptible d'avoir pris connaissance des secrets du "chiffre" de l'unité, CONSTANTINE annulait instantanément le dispositif du chiffre pour l'ensemble du Secteur, pour en substituer un autre, inconnu de l'ennemi. C'est pourquoi, toute éventualité sur la "compromission" du chiffre à l'échelon "unité" devait être immédiatement et impérativement communiquée au Secteur.

(1) le "Béret Noir" Jean FUSEAU, Ancien d'Algérie, a conservé le certificat qui l'accréditait "CHIFFRE". Ce document, référencé "101/Trans" et daté du 18 octobre 1960 lui a été remis à l'issue d'un stage qui était organisé au camp FRAY à CONSTANTINE.

Il en résulte que son titulaire a obtenu la qualification de "chiffreur/3^{ème} niveau" et que son instruction et l'examen correspondants ont porté sur la machine "CONVERTER M 209"

04.04.1962 (suite)

Compte tenu de leurs fonctions au sein de l'unité, le colonel, le commandant-adjoint et le capitaine opérationnel pouvaient accéder au local du chiffre à tout instant.

Quant au personnel d'exécution, tous les participants au Service de régulation des messages étant accrédités "chiffre" (en ce qui concerne le 156^{ème} RI/RC), les deux services (transmission et chiffre) se trouvaient pratiquement confondus "de facto".

Comment fonctionnait le service :

Tous les messages reçus étaient de trois types :

- * Type Z (pour délai : zéro)
- * Type 0 (pour opérationnel)
- * Type P (pour "PAPA", plus ou moins rattachés à la vie administrative)

Ces messages, reçus de CONSTANTINE, étaient transmis par graphie et devaient faire l'objet d'un décryptage pour devenir lisibles.

Lorsque le message concernait une activité opérationnelle, ce qui présentait toujours un caractère d'urgence, le préposé au décodage devait, spécialement, appeler par téléphone intérieur le capitaine-opérationnel ou, à défaut, l'officier de permanence, dans son bureau, par la phrase convenue "J'ai un Z/ ou un zéro".

Le capitaine-opérationnel venait prendre connaissance des premières informations accessibles sur la bande des télescripteurs et commençait sans attendre à préparer l'OBT (ordre de base des transmissions) qui devait prolonger l'arrivée du message.

Assez souvent, l'officier responsable (au niveau de l'unité) des Transmissions était convoqué la veille ou le matin même au PC à CONSTANTINE pour participer au briefing préparatoire de l'opération. Quand il s'agissait d'un projet d'intervention sur le terrain, il notait les particularités de ladite opération et les communiquait au chiffre à son retour à la base.

Lorsqu'il était définitivement arrêté et établi, l'O.B.T. était tapé à la machine à écrire sur un stencil, puis dupliqué et acheminé aux différents destinataires, dont les commandants des compagnies concernées.

04.04.1962 (suite)

C'était chaque fois une période de vive activité : entre le moment de réception d'un "message Z" et la mise en mouvement d'une compagnie, il ne devait pas s'écouler plus d'une heure, et celle d'une "message 0" : 2 heures.

Lorsqu'il s'agissait d'une opération à l'importance limitée, un autre dispositif que le "chiffre" était utilisé : il s'agissait du SLIDEX, système par transmission et lettres de substitution, d'un maniement plus simple, fonctionnant en phonie et dont la validité de sécurité était censée être préservée pendant six heures (période de temps suffisante étant donné la nature de l'opération ou de l'évènement à couvrir).

Pour la réalisation des opérations, les compagnies recevaient également, en plus des consignes chiffrées, des calques et des cartes "renseignées" mais provenant d'un autre service.

En opération, le chiffreur qui accompagnait l'unité était transporté dans le véhicule des Transmissions. Le soir, sur le terrain une petite tente lui était réservée, mais pour les opérations de longue durée, une place était disponible dans la tente du P.C.

Le caporal-chef chiffreur, qui a évoqué le fonctionnement du service, se souvient avoir été, successivement, sous les ordres des Sous-Lieutenants FREUDENBERGER, BARDOT et GUEUDET. Quant à l'Adjudant BRADY, il était plus spécialement chargé de la gestion et de l'entretien des équipements et matériels du service.

07.04.1962 **Information générale** (politique)

Un "exécutif provisoire" mixte, issu des Accords d'EVIAN s'installe à ROCHER NOIR, à 40 km à l'est d'ALGER.

Il est présidé par Abderahman FARÈS (FLN) et comprend onze autres membres : trois français, trois représentants du GPRA et cinq autochtones (tous désignés par le FLN).

Sa mission est d'administrer l'Algérie, d'assurer l'ordre public et de préparer l'autodétermination (comprendre : l'indépendance). Ses moyens sont les suivants :

- Une police algérienne, composée d'auxiliaires temporaires occasionnels (les A.T.O.), équipée et approvisionnée par la France. Cette formation, noyautée par les réseaux FLN aura, au début, un rôle actif contre l'OAS et les partisans de l'Algérie française, puis se décomposera rapidement et sera finalement désarmée par l'armée,

07.04.1962 (suite)

- Une "force locale" de 40.000 hommes, à créer. Elle est composée (théoriquement) d'appelés algériens, de 1.000 appelés métropolitains, de supplétifs et de cadres français. Elle devient rapidement "aléatoire" du fait des exactions, des désertions, des demandes de rapatriement de l'encadrement français, qui se multiplient. Son rôle et son autorité se révèlent rapidement fictifs, avant d'être nuls.

En pratique, c'est l'armée française qui demeure finalement en charge de l'ordre public.

A cet égard, les consignes du gouvernement de PARIS sont de respecter à tout prix le cessez-le-feu et de refuser tout incident avec le FLN, la protection des populations en général et des Français en particulier dût-elle en souffrir.

Ces dispositions conduisent à une première vague de départ massif des Européens, mais elle concernera plutôt les habitants de l'intérieur du pays qui se sentent les premiers abandonnés et qui perdront, en quittant petites villes et villages, leurs terres et leurs biens.

08.04.1962 **Information générale** (politique)

En France, le Général DE GAULLE soumet à referendum l'approbation des Accords d'EVIAN et de sa politique algérienne.

L'approbation recueille 90,7 % des suffrages exprimés.

Les abstentions se sont élevées à 24,39 % des inscrits et les bulletins blancs ou nuls à 4,08 %. Les Français désirent manifestement, dans leur majorité, la fin de la guerre d'ALGÉRIE.

Les populations d'ALGÉRIE (Musulmans ou Européens) n'ont pas participé au vote.

13.04.1962 **Information générale** (politique)

Le Haut Tribunal militaire de PARIS condamne à mort le Général Edmond JOUHAUX, d'origine pied-noir.

14.04.1962 **Information générale** (politique)

Le Premier Ministre, Michel DEBRÉ, démissionne et est remplacé par Georges POMPIDOU.

17.04.1962 * **Information générale** (militaire)

Le Général Michel FOURQUET est nommé Commandant supérieur des forces interarmées en ALGÉRIE en remplacement du Général Charles AILLERET.

- * La situation continue à se détériorer en ALGÉRIE entraînant, en particulier, multiplication des assassinats, des attentats et des enlèvements.

Un Sergent-chef du Bataillon, qui a combattu dans ses rangs en Indochine et en ALGÉRIE, Jacques CHAUSSE était désireux de ne pas quitter l'ALGÉRIE et d'y poursuivre son activité avec son épouse. Après avoir quitté l'armée, il s'était installé comme commerçant dans l'Oranais.

Du fait de sa qualité d'ancien militaire, il a établi et conservé des contacts avec l'officier de renseignement du sous-secteur de MILIANA, ce qui lui permet d'être informé par ce dernier des risques que lui-même et sa famille encourent.

La reproduction, ci-après, du bulletin de renseignements le concernant montre que la présence d'une armée française en ALGÉRIE, encore importante mais attentiste, n'est plus un gage de sécurité pour les populations européennes :

SP 88387 - 17 avril 1962

Zone Ouest Algérois/Secteur MILIANA

Sous-Secteur urbain de MILIANA

N° XXX S/S V.M.

Bulletin de renseignements :

Origine : S/Secteur urbain de MILIANA

Source : B/7 - B/12 - B/18 - B/24

Date des faits : récents

Date de recueil : 16 avril 1962

Renseignements proprement dits :

Objet : menaces de mort à l'égard de civils

A différentes reprises, il a été signalé que les H.L.L. avaient l'intention de faire disparaître des Européens et qu'ils avaient l'intention de plus particulièrement s'attaquer à des gens ayant une activité professionnelle importante ou remarquable :

- le gérant d'immeubles, Ben YOUNÈS

- M CHAUSSE Jacques, François demeurant rue d'Alger, ancien militaire.

Ce dernier est plus particulièrement visé selon les informateurs. Les HLL désirent l'enlever vivant et l'emmener à leur chef, en compagnie d'autres Européens cités à d'autres B.R.

17.04.1962 (suite)

* **information générale** (militaire) (suite)

Avis de l'O.R.

Le nom de Monsieur Jacques, François CHAUSSE a été prononcé lors d'une manifestation FLN en des termes qui ne laissent aucun doute sur leurs intentions. Ce dernier étant suspecté de nous avoir fourni des informations, sa vie est en danger.

De grandes précautions sont donc à prendre, l'intéressé étant par ailleurs marié et ayant des enfants à charge.

Le Capitaine de la XXXX, OR du Sous-secteur urbain de MILIANA

Destinataires - M. le Colonel commandant le secteur (EM - 2^{ème} bureau)

-Gendarmerie,

- L'intéressé,

- P.C

- Archives

Ainsi prévenu, notre camarade a décidé de partir et a pu échapper de peu à un sort fatal

20.04.1962 **Information générale** (politique)

Le Général Raoul SALAN, chef de l'O.A.S., est arrêté à ALGER et aussitôt transféré à la prison de la Santé à PARIS.

Une information radio pirate communiquera que c'est le Général Paul GARDY qui succède à SALAN à la tête de l'O.A.S.

Mois de Mai

01.05.1962 * Le Lieutenant-Colonel Georges BLANCHARD, faisant fonction de Chef de corps depuis le 1^{er} avril 1962 (date du départ du Colonel ROLLIN) est muté et quitte le régiment

Il est remplacé par le Lieutenant-Colonel Joseph LUCCA.

01.05.1962 (suite)

* **Information générale** (militaire)

A IM-AMGUEL, au SAHARA, dans la région de REGGANE (700 km au sud de COLOMB-BECHAR), la France procède à une explosion expérimentale de sa bombe atomique. La puissance de l'explosion, mal appréciée, entraîne un effondrement des galeries souterraines utilisées pour l'expérience. Il en résulte une coulée de roches fondues par la chaleur et l'émission d'un nuage radioactif.

Les officiels présents : Gaston PALEWSKI, Ministre de la Recherche et Pierre MESSMER, Ministre des Armées sont rapidement évacués par hélicoptère, mais les soldats qui participaient à la préparation de l'expérimentation et ne disposaient d'aucune protection sont exposés à la radioactivité et irradiés. Beaucoup souffriront de cancers de la peau et des os.

L'accident sera tenu secret et l'expérimentation militaire du 1^{er} mai 1962 demeurera définitivement "une manœuvre destinée notamment à étudier les effets psychologiques et physiologiques produits sur l'homme par l'arme atomique afin d'obtenir les éléments nécessaires à la préparation physique et à la formation morale du combattant moderne"

On n'est pas loin de la notion d'utilisation de cobaye !

Le premier essai nucléaire français avait eu lieu le 13 février 1960 à REGGANE. Son nom de code avait été à l'époque "Opération GERBOISE BLEUE"

02.05.1962 **Information générale** (politique)

Les attentats à l'explosif, dus principalement aux initiatives de l'O.A.S., sont quotidiens pendant tout le mois de mai, essentiellement à ALGER et à ORAN.

Ce jour même, on dénombre soixante deux morts à ALGER.

On en relèvera : quarante trois le 8 mai suivant, quarante le 9 mai, vingt neuf le 14. A partir de la fin du mois de mai, une baisse relative du nombre des attentats sera constatée.

13.05.1962 * Le Commandant Marcel DUMETZ qui était à la tête de l'ETM-T 1 depuis le mois de septembre 1960 est muté à PARIS. Il quitte donc le 156^{ème} RI/RC

Il est remplacé par le Chef de bataillon PLANCHAIS.

A cette date, l'EMT-1, dont l'unique activité est de participer aux opérations de maintien de l'ordre en ville et de protéger, par sa présence et ses déplacements, les populations civiles, est basé comme suit :

* PC : Lycée LAVERAN à CONSTANTINE

*3^{ème} Cie : Maison du Caïd, en banlieue nord de CONSTANTINE

* Cie Portée : stade TURPIN à CONSTANTINE.

La CCS, les 1^{ère} et 2^{ème} Compagnies sont cantonnées à la BARRAOUÏA.

Une majorité d'Européens et de Juifs ayant déjà quitté l'ALGÉRIE, la période se révèle plutôt calme pour les "Bérets Noirs".



Ferme de la BARRAOUÏA, au sud de CONSTANTINE.
A gauche : silo a grain

Qui était Marcel DUMETZ (1)

Né le 4 octobre 1917 à WAVRIN (Nord) -dans la banlieue de LILLE- il était étudiant en littérature à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. Après avoir subi une formation militaire accélérée à SAINT-MAIXENT, il en sort aspirant. C'est en qualité de sous-lieutenant qu'il participe à l'épopée des "Cadets de Saumur" qui constituera le dernier épisode, particulièrement glorieux, des combats de l'armée française contre les Allemands.

Après un séjour dans les Chantiers de Jeunesse en zone libre, il rejoint le Nord, où les Anglais avaient constitué le réseau de résistance "Sylvestre Farmer" qui commettra de nombreux sabotages jusqu'à la libération. Il participe pleinement aux activités de ce réseau.

A la fin de la guerre, officier de la Légion d'Honneur, il est en outre décoré de la Croix de Guerre avec palme et de la Médaille de la Résistance. Le roi GEORGE V (le père de la reine ELISABETH II) l'avait, pour sa part, décoré de l'ordre de l'Empire Britannique. Il avait les grades de capitaine dans l'armée anglaise et de lieutenant dans l'armée française.

Ne voulant pas reprendre ses études, interrompues depuis cinq ans, il décide de poursuivre sa carrière dans une structure militaire au sein de l'armée française.

Après 1945, affecté dans une unité d'infanterie coloniale, il séjourne à DJIBOUTI, puis en TUNISIE (chez les Tirailleurs Tunisiens). Il participe aux combats d'Indochine de 1949 à 1954. Muté en Allemagne et compte tenu de sa spécialité, il travaille à la création d'un camp d'essai et d'entraînement des troupes à l'utilisation des nouveaux missiles anti-chars : "SS10" et "SS 11".

Il se marie en 1948 à DJIBOUTI, après avoir fait la connaissance sur le bateau de transport des troupes les emmenant en Extrême-Orient, de sa future épouse, lieutenant attaché au "2^{ème} Bureau" du Haut-Commissariat français à SAÏGON.

Nommé Commandant en 1959, il doit effectuer un séjour en zone opérationnelle d'ALGÉRIE et demande sa mutation pour servir au Bataillon de Corée (qu'il avait d'ailleurs connu en Indochine). Il le rejoint le 9 décembre 1959, à AÏN-ABID où il est nommé Commandant-Adjoint de l'unité, sous les ordres du Lieutenant-Colonel de la CASINIÈRE.

(1) Il faut prononcer DUMÉ

Qui était Marcel DUMETZ (1)

Lorsque le Bataillon est transformé en "156^{ème} RI/Régiment de Corée", en septembre 1960, il est porté à la tête de l' ETAT-MAJOR TACTIQUE N° 1 - EMT-1, de l'importance d'un bataillon. Cette structure assurera l'essentiel des missions opérationnelles et sera notamment engagée avec ses trois compagnies de combat et sa Cie Portée, en PETITE-KABYLIE de juillet 1961 à Mars 1962.

Le 13 mai 1962, il est affecté à PARIS (caserne DUPLEIX), sa nouvelle mission étant alors d'assurer la sécurité des plus hauts personnages de l'Etat.

Pendant son temps de présence dans les rangs des "Bérêts Noirs", cet officier a été apprécié par ceux qui étaient placés directement sous ses ordres, au P.C., ou qui ont eu l'occasion d'être en rapport avec lui.

Son "radio-garde du corps" en ALGÉRIE, Louis-René THEUROT, qui a bien connu Marcel DUMETZ, exprime dans son livre "La Mechta Joyeuse" et dans différents articles, la considération dans laquelle il tenait son supérieur. L'auteur du livre apporte de nombreuses précisions concernant sa personnalité et révèle -par des anecdotes- des traits de son caractère :

- Marcel DUMETZ était, dans la vie courante, quelque peu "distract". Par exemple, il avait égaré dans un fourré son ceinturon auquel était accrochée son arme individuelle, lors de l'opération dans le djebel TAYA les 27 et 28 octobre 1960.
- Il avait souvent le talent de rendre un peu plus laborieux qu'il n'était nécessaire les départs en opérations, notamment à l'occasion de la préparation des cartes et des calques opérationnels.
- Mais, c'est à lui qu'on devait la mise en place d'une distribution méthodique des repas aux soldats de la C.C.S. lorsqu'ils accompagnaient ou renforçaient son P.C. au cours de certaines opérations (c'est-à-dire, en pratique, lorsque les cuisines roulantes assuraient l'ordinaire aux lieu et place de la consommation de rations individuelles moins appréciées).
- Il manifestait une tendance à la colère, mais lorsqu'il s'emportait, ses mouvements d'humeur étaient le plus souvent justifiés ou explicables. Une fois les premiers éclats passés, il tenait à en donner les raisons et à faire comprendre à son interlocuteur le "pourquoi" de l'incident.
- Il faisait toujours preuve de logique et de rigueur morale dans son comportement et ses attitudes de commandement et dans l'expression de ses opinions, que l'objet soit militaire ou non.

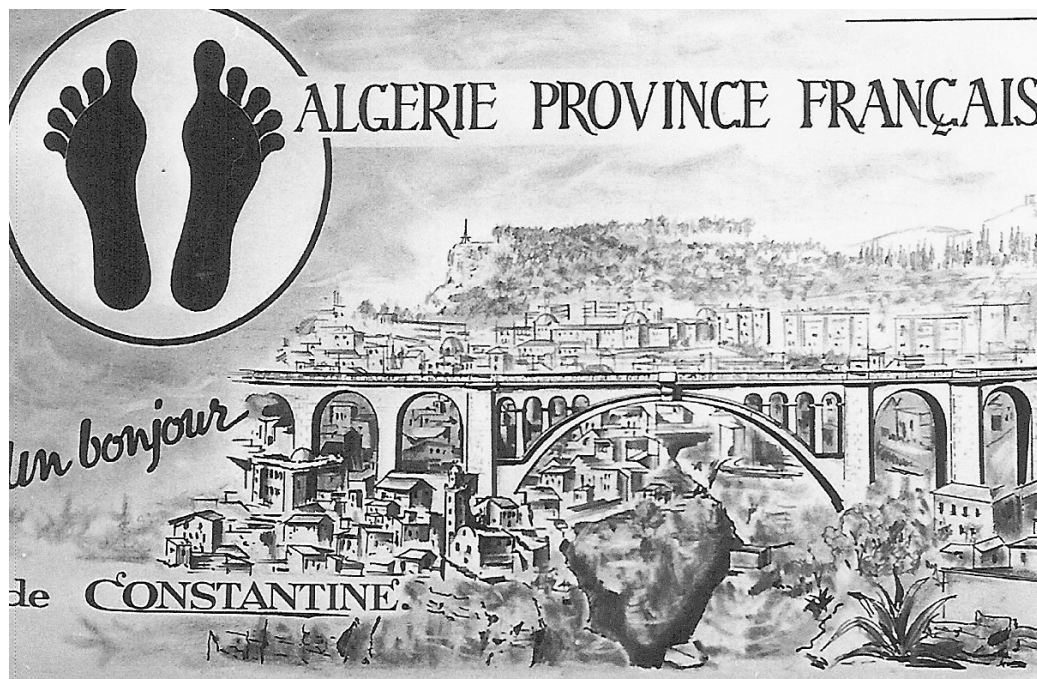
Qui était Marcel DUMETZ (1)

Promu lieutenant-Colonel en 1963, il est muté à AMIENS mais, assez peu intéressé par la vie de garnison, il quitte l'armée en 1965 avec le grade de colonel. Il avait ajouté à la liste des décorations obtenues avant son service dans l'armée française : la Croix de guerre des T.O.E. et la Valeur militaire.

La qualité de son parcours militaire aurait certainement justifié qu'il fasse partie de la cohorte des "Compagnons de la libération" mais, ayant servi dans le cadre d'une armée étrangère (même amie, comme celle de l'Angleterre), cette élévation était devenue impossible.

Il conserva une activité pendant neuf ans : retiré à NICE, il choisit de remplir les fonctions de surveillant général d'un collège privé. Il décide enfin de cesser toute activité en 1974, à 57 ans.

Alors qu'il était, en 1987, chez sa fille au LIBAN, il doit être rapatrié d'urgence au Val de Grâce pour se soigner d'une reprise brutale du mal dont il souffrait. Il y décède le 20 janvier 1988 dans sa 71^{ème} année. Ses cendres ont été déposées dans la tombe familiale existant dans la commune où il est né.



14.05.1962 Une opinion divergente

Les soldats du Bataillon, puis du Régiment de Corée, étaient d'une manière générale assez peu politisés et c'est pourquoi on remarque particulièrement l'opinion d'un contestataire.

Un caporal, du nom de Jackie LESUEUR, affecté en ALGÉRIE depuis le début de l'année 1961 est muté au 156^{ème} RI/RC et fait connaître son opinion sur l'unité qui l'accueille (1).

Au début de son interview, il précise qu'il avait tout tenté pour ne pas "faire la guerre" en ALGÉRIE, qu'il était anti-militariste et ne supportait pas les ordres et les contraintes. En particulier, il précise qu'il aurait aimé entretenir des contacts amicaux avec les enfants algériens, mais que l'autorité militaire les interdisait

Lorsqu'après le 19 mars 1962, il avait rejoint à CONSTANTINE le 156^{ème} RI, qu'on appelait aussi "Régiment de Corée", le "petit appelé qu'il était et qui ne voulait pas la guerre" s'y est trouvé dans une ambiance encore plus dure. Ce n'était plus la discipline, mais le bain. Le régiment hyper-disciplinaire était encadré par des officiers de carrière un peu fêlés qui avaient fait la Corée et qui se défoulaient sur les appelés ...

Ce "Béret Noir malgré lui" a d'ailleurs de la suite dans les idées puisqu'il les confirmera (2) :

"... En ALGÉRIE ... nous n'étions pas soumis au même régime que les soldats tués en AFGHANISTAN au cours de l'embuscade du 19 août 2008 : il y avait les humiliations, les vexations et les soumissions que certains ont vécues de la part de sous-officiers et officiers engagés, aux têtes fêlées, de retour de COREE et d'INDOCHINE. Avec des punitions inhumaines pour nous rabaisser et nous contraindre à des ordres primaires qui n'ont surtout pas fait de nous des hommes mais -contraints et forcés- des sous-hommes et pour les plus vulnérables, atteints dans leur mental ... Au moins eux (nos soldats en AFGHANISTAN) luttait pour la paix, contre le terrorisme international .."

Cette position ne manquera pas d'étonner quelque peu les Anciens de l'unité !

(1) Lire son interview in "l'Ancien d'Algérie" FNACA- n° 436:avril 2005

(2) Lire sa déclaration in "l'Ancien d'Algérie" - FNACA n° 471 novembre 2008

14.05.1962 (suite)

Pour équilibrer cette opinion "définitive", voici celle exprimée par René KOCK, appelé du Bataillon de Joinville qui a combattu en ALGÉRIE, dont l'interview a été publiée dans le journal de la FNACA, l'"Ancien d'Algérie" (n° 500/octobre 2011) :

"Je tiens à saluer le professionnalisme des officiers qui nous dirigeaient. Ils étaient toujours au combat, ils avaient -pour la plupart- fait la Corée et l'Indochine, et nous protégeaient en toutes circonstances. Je tiens à leur tirer mon chapeau car c'est certainement grâce à leurs grandes qualités militaires si je n'ai vu aucun de mes camarades mourir durant mes cinq mois de participation aux opérations".

15.05.1962 **Information générale** (politique)

A PARIS, le Général DE GAULLE tient une conférence de presse consacrée à l'Europe.

En désaccord avec ses propos, cinq ministres démissionnent.

16.05.1962 * **Information générale** (politique)

Le Conseil des Ministres fixe au 1^{er} Juillet 1962 la date du référendum d'autodétermination en ALGÉRIE. Mais, il n'y aura vote qu'en ALGÉRIE..

* **Information générale** (militaire)

Une vive polémique se fait jour, en France, à propos de nos prisonniers détenus par le F.L.N.

Ce dernier n'applique pas les clauses des Accords d'EVIAN prévoyant leur restitution à la France. Nos adversaires prétendent ne pas en connaître le nombre, même ne plus en détenir. Pour le Sénateur Bernard LAFAY, qui veut faire pression sur les autorités françaises, le chiffre minimum serait à l'époque de deux cents. Le Ministre Louis JOXE, tout en contestant le chiffre de deux cents, reconnaît qu'effectivement -à titre de représailles- la libération par la France des détenus FLN vient d'être suspendue.

Pour ce qui concerne le Bataillon de Corée :

- Le soldat Guy SAVIGNY, de la 1^{ère} Cie, capturé vivant le 20 mai 1957 par les rebelles, dans l'accrochage de la Mechta M'GAISBA dans l'oued-CHERF, n'a jamais été retrouvé.

16.05.1962 (suite)

* **Information générale** (militaire) (suite)

- Le corps de son camarade Georges CAILLOUEY, capturé vivant le même jour et assassiné, a été retrouvé en 1958

- Ce jour, quatre soldats français capturés en 1959 et 1960 sont remis à l'Ambassadeur de France à RABAT. Il s'agit : du Brigadier Maurice LANFROY (30^{ème} Dragons), du soldat Georges DUPLESSIS (5^{ème} R.I.), du soldat Gérard PALISSE (3^{ème} Génie), du soldat André ROBERT (5^{ème} R.I.)

Ils paraissent en bonne santé.

18.05.1962 Le "Béret Noir" de 1^{ère} classe : René SCHOENENBERGER est blessé dans un accident de véhicule à AÏN-NORKA, près de BÔNE. Il décédera le 29 mai suivant à l'hôpital BARBIER-HUGO d'ALGER.

24.05.1962 **Information générale** (politique)

Le "Haut Tribunal Militaire" condamne le Général SALAN à la détention perpétuelle.

Contrairement au Général JOUHAUD, le Général SALAN échappe donc à une condamnation à mort.

31.05.1962 * Le Caporal Pierre DIEMUNSCH, de la C.C.S., est victime d'un accident par arme à feu

Le "Béret Noir" Philippe GRIMONPONT, du Service des effectifs, a gardé un souvenir précis de ce drame :

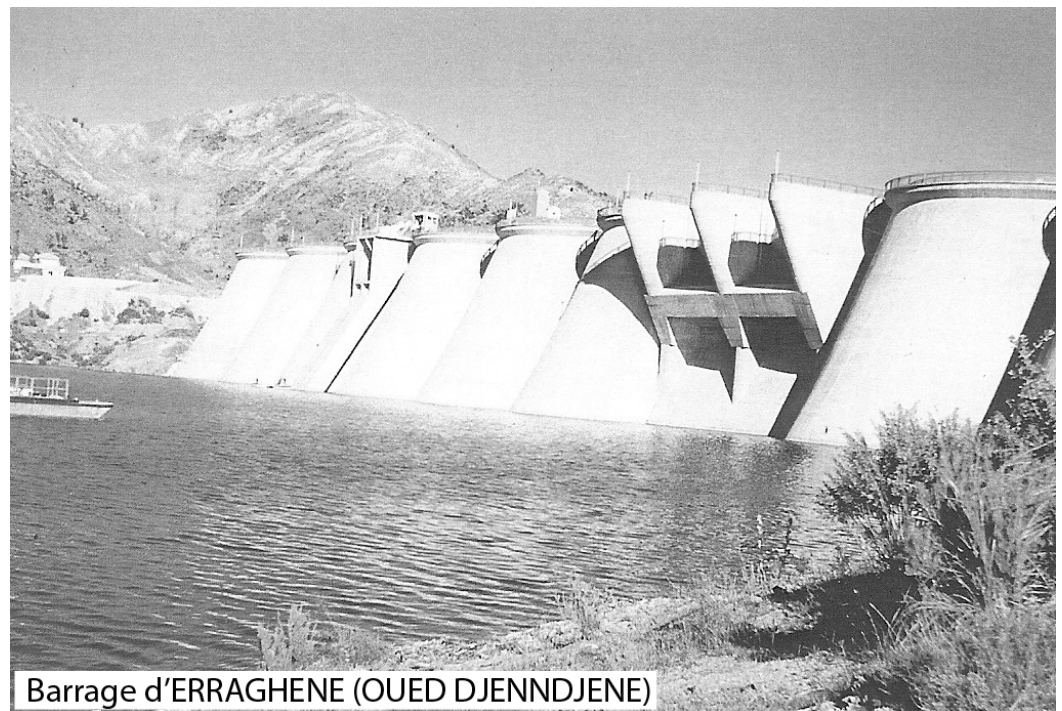
" Nous étions cantonnés dans les locaux de la ferme de la BARRAOUÏA, à côté du KROUB. Pierre faisait partie du service "Trésorerie" du régiment, c'était un bon camarade. Dans la pièce voisine, il manipulait le pistolet automatique de son Chef de service, un adjudant-chef, probablement pour le nettoyer.

L'arme était chargée, Pierre n'a pas été assez attentif (d'ailleurs, il ne connaissait pas bien ce modèle de P.A. C'était un P. 38 allemand). Le coup est parti, le tuant net.

31.05.1962 (suite)

Cette journée et celle de la cérémonie ayant précédé le transfert du corps en métropole (1) ne se sont jamais effacées de ma mémoire. J'ai beaucoup regretté de ne pas avoir noté, avant ma libération, son adresse civile ou celle de sa famille".

* Le J.M.O. relève que pas un seul soldat du régiment n'a été tué ou blessé au combat entre le 1^{er} avril 1962 et le 30 juin 1962.



(1) Le corps de ce soldat repose au cimetière communal de THANN (Haut Rhin)

07.06.1962 **Information générale** (politique)

Leurs pourvois en cassation ayant été rejetés, Claude PIEGTS et le Sergent Albert DOVECAR, de l'O.A.S., condamnés à mort le 31 mars 1962 par le Tribunal Militaire spécial, sont passés par les armes au "Fort du Trou de l'Enfer" près de PARIS.

Lorsque les temps seront venus, pour les autorités françaises, de mettre un terme à la répression contre les partisans de l'Algérie française, qui ont poursuivi leur combat sous le sigle de l'O.A.S., on pourra faire le point sur les foudres de la justice qui les auront frappés de mort (avec un sens de la répartition remarquable).

Auront été successivement exécutés :

- un officier supérieur : le Lieutenant-Colonel Jean-Marie BASTIEN-THIRY
- un officier subalterne : le Lieutenant Roger DEGUELDRE
- un sous-officier : le Sergent Albert DOVECAR
- un civil : Claude PIEGTS

08.06.1962 L'évolution de la situation générale en ALGÉRIE conduit à de multiples modifications des dispositifs de notre armée. Pour ce qui concerne notre unité, les dénominations "ETATS-MAJORS TACTIQUES" (EMT-1 et EMT-2) disparaissent et sont remplacées par "Groupements de Compagnies", à la consonance moins agressive.

14.06.1962 **Information générale** (militaire)

L'armée organise une prise d'armes symbolique sur la plage de SIDI-FERRUCH, à l'endroit même où débarquèrent les soldats de la conquête en 1830, il y a donc 132 ans.

23.06.1962 **Information générale** (militaire)

Le Général Philippe GINESTET, qui avait été grièvement blessé à ORAN par une action de l'O.A.S., décède au Val de Grâce à PARIS. C'est le seul officier général "Mort pour la France" dans le cadre de la guerre d'Algérie, d'ailleurs après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu du 19 mars.

Pendant le premier semestre 1962, soixante seize soldats français seront, comme le Général GINESTET, également victimes de l'O.A.S.

23.06.1962 (suite)

Information générale (militaire) (suite)

La mention "Mort pour la France" devait, en principe ne plus être attribuée postérieurement au 30 juin 1962. Le Ministre de la Défense modifiera cette règle et décidera que les militaires des forces françaises stationnées en Algérie pourraient continuer à faire l'objet de cette mention lorsqu'ils tomberaient dans l'exercice de leur devoir.

Mois de Juillet

01.07.1962 * **Information générale** (politique)

Les opérations électorales du référendum d'autodétermination se déroulent en Algérie (mais, on ne vote pas en métropole). L'indépendance est approuvée par 99,72 % des suffrages exprimés, soit 5.994.000 "oui" sur 6.034.000 votants.



Il y a 530.000 abstentions.

* A l'occasion du référendum toutes les unités militaires françaises, présentes en Algérie, sont placées en état d'alerte. Leur mission est d'assurer :

- La protection des populations civiles (cette mission sera, d'ailleurs assez mal remplie puisque 6.500 européens seront enlevés à l'occasion de l'accession de l'Algérie à l'indépendance et disparaîtront à jamais, dont 1.500 pour la seule ville d'ORAN le 5 juillet suivant).

01.07.1962 (suite)

* **Information générale** (politique) (suite)

- la protection des installations militaires subsistantes,
- le maintien de l'intégrité des itinéraires de circulation.

Pour sa part, la Régiment de Corée participe donc au dispositif général après avoir positionné ses éléments comme suit :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| • PC/Régiment et 5 ^{ème} Cie | Lycée LAVERAN/CONSTANTINE |
| • PC/Ex. EMT-1 | Quartier GENAY/CONSTANTINE |
| • 6 ^{ème} Cie | Casino/Place de la Brèche |
| • Cie Portée | Lycée SEVIGNÉ/CONSTANTINE |
| • Cie d'Appui | Stade TURPIN/ Banlieue de CONSTANTINE |
| • PC/Ex. EMT-2 et 1 ^{ère} 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Cies | Base de la BARRAOÛIA |
| • 2 ^{ème} Cie | Oued HAMIMINE (en alerte héliportée) |

- * Le Lieutenant Michel BROCARD, de la 6^{ème} Cie, est nommé capitaine.
- * Dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1962, un anonyme, sans doute grisé par les résultats du référendum, hisse un drapeau algérien à la place du drapeau tricolore au mat du Camp FRAY, siège de la 14^{ème} DI et de la zone-nord-constantinois à CONSTANTINE.

02.07.1962 **Information générale** (politique)

Le "Haut Tribunal militaire", considéré par le pouvoir gaulliste comme insuffisamment répressif, est dissous et remplacé par la "Cour martiale de Justice". Elle devait être présidée par le Général de LARMINAT, Compagnon de la Libération et grand chancelier de l'Ordre, mais ce dernier s'est donné la mort au cours de la nuit précédente.

03.07.1962 **Information générale** (politique)

Le Général DE GAULLE, dans une déclaration officielle reconnaît l'indépendance de l'Algérie et transmet les compétences afférentes à la souveraineté sur le territoire des anciens départements d'Algérie à Abderrahman FARRÈS, Président de l'exécutif provisoire algérien.

Jean-Marcel JEANNENEY est nommé ambassadeur de France à ALGER.

Les mandats des 68 députés et 34 sénateurs d'Algérie prennent fin.

05.07.1962 Information générale (militaire)

De graves troubles se produisent dans les grandes villes d'Algérie, notamment à ORAN où une fusillade entraîne 95 morts et 163 blessés.

06.07.1962 Le Capitaine François LORTA (1), Commandant la Compagnie d'Appui, est muté à l'ESMIA à COETQUIDAN. Il quitte donc le régiment pour la métropole

07.07.1962 Information générale (politique)

Le drapeau algérien est, pour la première fois, officiellement hissé sur l'esplanade de la cité administrative de ROCHER NOIR, près d'ALGER.

08.07.1962 Le régiment reçoit une nouvelle mission :

- Le PC de l'Ex.EMT-1, ainsi que les 2^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Cies font mouvement sur PHILIPPEVILLE, sous les ordres du Commandant PLANCHAIS et se met à la disposition de l'E.M. du 22^{ème} Corps d'armée.

Cet élément doit :

- garder et protéger les installations du camp PEHAU
- assurer la protection des fermes DUTARN et SABLONS,
- sécuriser deux villas hébergeant des officiers généraux.

Un soldat du détachement se souvient avoir reçu l'étrange consigne d'un membre de l'encadrement de ne pas saluer les militaires français en tenue de parachutistes.

- Le PC de l'Ex. EMT-2, ainsi que les 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} Cies, font mouvement sur CONSTANTINE

Le PC et les 1^{ère} et 3^{ème} Cies s'installent au Lycée LAVERAN. La 4^{ème} Cie est cantonnée à l'Ecole de la Cité du combattant.

Cet élément est plus particulièrement chargé du maintien de l'ordre en ville.

(1) Un avis paru dans le carnet du Figaro du 26 février 2007 informe ses lecteurs que le Colonel (e.r) François LORTA était décédé le 25 février 2007

09.07.1962 Un détachement de "Bérets Noirs" reçoit pour mission la protection d'une unité du Génie chargée de déboulonner (de nuit) la statue (1) du Général LAMORICIÈRE à CONSTANTINE

Ce dernier avait participé comme lieutenant à la prise d'ALGER en 1830. C'est lui qui organisa le tout premier Bataillon de Zouaves et devint le premier chef des Bureaux arabes. Lieutenant-Colonel en 1837, il avait commandé la 1^{ère} colonne d'assaut lors de la prise de CONSTANTINE et avait été grièvement blessé, brûlé par une explosion. Il s'était distingué en ALGERIE à la tête de ses zouaves et s'était emparé d'ABD-EL-KADER en 1847.

Devenu Ministre de la guerre, il fut banni par NAPOLEON III et, même, déporté après le coup d'Etat du 2 décembre. Il avait accepté en 1860 le commandement des troupes pontificales. Son nom a été donné à une ville de l'Oranais près de TLEMCEN.

11.07.1962 **Information générale (militaire)**

Le Général Michel de BREBISSON est nommé Commandant supérieur des forces inter-Armées en ALGÉRIE, en remplacement du Général FOURQUET. Ce dernier accède en métropole aux fonctions de Secrétaire général de la Défense nationale.

13.07.1962 Le Sous-Lieutenant BAVEREL est muté au régiment. A son arrivée, il est affecté à la Compagnie Portée.

14.07.1962 * La fête nationale donne lieu à des prises d'armes et à quelques défilés. Des éléments du régiment y participent :

- à PHILIPPEVILLE, au camp PEHAU
- à CONSTANTINE, au quartier GALLIFET

* Le régiment reçoit un renfort de 99 gradés et soldats en provenance de MUTZIG, sous la conduite du Lieutenant FOUGERAY de la 5^{ème} Cie.

(1) la statue en bronze le représentant pesait six tonnes. Terminée en 1908, inaugurée le 25 avril 1909, elle avait fait face pendant 53 ans au "Vieux Rocher".

Le journal de la FNACA "L'Ancien d'Algérie" apporte la précision que cette statue demeura sur les quais de Marseille jusqu'au mois de juin 1963, puis qu'elle fut transférée à NANTES, ville natale de LAMORICIÈRE. Mais, le Maire de St PHILIPPE DE GRANDLIEU la réclama, argumentant que la famille du Général était originaire de ce village et que son corps y reposait. C'est pourquoi, la statue y fut finalement transférée le 29 juin 1969.

18.07.1962 Un détachement de "Bérets Noirs" assure la protection d'une unité du génie chargée de déboulonner la statue du Général VALÉE (1), à CONSTANTINE.

Cette statue avait été inaugurée en 1866, dans un jardin public portant le nom du général où elle demeurera pendant 96 ans. Dans un premier temps, mise à l'abri dans l'enceinte du camp FRAY, la statue sera finalement ramenée en France début 1963 par le 573^{ème} Groupe du Train et dirigée vers BRIENNE-le-CHATEAU, dans l'Aisne, ville natale du Général. Elle est officiellement installée Place de la République, depuis le 7 juin 1964.

Un buste du médecin militaire Alphonse LAVERAN avait également été érigé à CONSTANTINE, mais il ne semble pas que notre unité ait participé à sa dépose. De très nombreux soldats ont été amenés, pendant leur temps passé en ALGÉRIE, à être soignés à l'hôpital qui portait son nom et certains y moururent, malheureusement, de maladie ou des suites de leurs blessures. C'est à CONSTANTINE que LAVERAN découvrit l'origine du paludisme, ce qui le conduisit à obtenir, en 1907 le prix NOBEL de médecine. Son nom avait également été donné au "Lycée de jeunes filles" de CONSTANTINE et à un village du bled, près de BATNA.

21.07.1962 Le Général FOURQUET quitte l'ALGÉRIE pour la métropole afin d'y prendre de nouvelles fonctions.

Un élément du régiment est chargé de lui rendre les honneurs à PHILIPPEVILLE. La cérémonie donne lieu à une prise d'armes et à un défilé.

24.07.1962 Le Médecin-Capitaine KUSS, dont le contrat est arrivé à son terme, quitte le régiment et rentre en FRANCE.

Le Médecin-Aspirant SIMON arrive au régiment. Il est appelé à remplir ses fonctions au sein de l'Ex-EMT-1

(1) Ce Général s'était distingué en Espagne sous le 1^{er} Empire et avait été titré "Comte d'Empire". Rallié plus tard aux Bourbons, il avait pris une grande part à la conquête de l'Algérie. Son expérience, qui découlait des seize campagnes et vingt et un sièges auxquels il avait participé, l'amena à commander, après la mort du Général DAMREMONT en 1837, les forces françaises qui prirent CONSTANTINE. Il avait exercé le gouvernement de l'ALGERIE jusqu'à l'arrivée de BUGEAUD en 1840.

25.07.1962 **Information générale** (militaire)

Nos sentinelles et postes de garde perçoivent des bruits de fusillade nocturne assez intenses. Il s'agit d'accrochages entre Algériens au sein de la WILLAYA II et de manifestations de rivalités entre partisans de BEN-BELLA et de BEN-KHEDDA. Depuis plusieurs semaines, les rapports entre "CNRA" et "GPRA" étaient affectés par des tensions internes graves, accompagnées d'arrestations, de démissions et de disparitions.

Une compagnie du Régiment de Corée (il s'agit probablement de la 1^{ère} Cie), basée dans les locaux du Lycée LAVERAN en ville, assure la protection de la préfecture de CONSTANTINE. Le "Béret Noir" Jean-Louis LE MOAL qui en fait partie (1^{ère} section) se souvient de ces bruits de combat qui se déroulaient à proximité de son cantonnement.

Il se souvient, également, avoir rendu les honneurs à un représentant du nouveau pouvoir algérien (Ahmed BEN BELLA ou Houari BOUMEDIENE) venu asseoir son autorité dans l'est-algérien.

BEN BELLA, sous-officier déserteur de l'Armée française sera désigné Premier Ministre, le 29 septembre 1962, par l'Assemblée Constituante algérienne, puis élu premier Président de la République algérienne le 15 septembre suivant.

31.07.1962 Le Commandement français met fin aux missions de maintien de l'ordre imparties jusqu'alors au régiment. Les patrouilles, gardes de points sensibles, activités de contrôle, sont supprimées.

Afin d'éviter le désœuvrement des "Bérets Noirs", le Chef de corps décide d'intensifier leur formation militaire. C'est ainsi que les tirs d'entraînement dans le djebel OUASCH et au polygone de CONSTANTINE deviennent pratiquement quotidiens.

Mois d'Août

02.08.1962 * Les cantonnements provisoires du régiment sont modifiés et la nouvelle organisation conduit à les permuter :

- Le PC de l' "ex-EMT-1" et des compagnies qui l'assistent s'installent au Lycée LAVERAN à CONSTANTINE,
- Celui de l' "ex-EMT-2" et des compagnies qui le composent, à PHILIPPEVILLE.

02.08.1962 (suite)

- * Le Sous-Lieutenant Claude FLEURY, en provenance de l'E.A.I., rejoint le régiment pour être affecté à la 1^{ère} Cie. Cet officier était un Ancien de notre unité. Il avait fait partie, comme son camarade le Sous-Lieutenant DESJEUX, de la promotion "BUGEAUD" de SAINT-CYR. Il était arrivé en 1961 au régiment, en provenance d'une école d'application. Le Chef de Corps lui avait confié le commandement d'une section de la 6^{ème} Cie, alors commandée par le Capitaine GUY MARRIETON.

La carrière militaire de Claude FLEURY sera particulièrement brillante : après sa présence au Régiment de Corée et son passage chez les parachutistes, il prendra -en tant que Colonel- le commandement du 92^{ème} Régiment d'Infanterie de Clermont-Ferrand, servira à la tête de la 25^{ème} Division puis, ayant accédé au grade de Général de corps d'armée, deviendra Gouverneur militaire de METZ.

07.08.1962

- * Le "Peloton II" qui forme les sous-officiers et qui se déroule dans les locaux de la BARRAOÛIA arrive à son terme.

Sur les 62 participants qui le constituent, 54 sont déclarés reçus.

- * Sur demande du Secteur de CONSTANTINE, la 5^{ème} Cie est placée en alerte "X-RAY". Mais, elle n'a pas à intervenir et, en fin de journée, l'alerte est levée.

18.08.1962

Les cadres du régiment et -notamment ceux qui avaient eu sous leurs ordres des harkis ou des moghaznis- se posaient à l'époque la question du sort de nos anciens supplétifs dans l'ALGÉRIE indépendante (ils n'ont, d'ailleurs, guère cessé de se la poser depuis !).

Une note du Général FRAT, référencée "Cabinet 1527", commandant la 14^{ème} Division d'infanterie, parvient au régiment par le canal du Colonel DEFORGE, commandant le "Groupement D" dont il fait partie.

Cette note exprime les craintes du Général :

"Depuis le début de juillet, de nombreux rapports me parviennent sur les sévices et les massacres dont sont victimes, un peu partout dans les départements de CONSTANTINE et des AURÈS, les supplétifs que nous avons licenciés il y a quelques mois. Au cours des dernières semaines, ces actes de représailles se sont intensifiés d'une façon telle qu'ils prennent l'allure d'une action généralisée. Par les récits de quelques rescapés venus chercher refuge auprès de nous, nous en connaissons certains détails dont l'horreur dépasse l'imagination.

18.08.1962 (suite)

Devant cette situation qui se développe, j'ai cru nécessaire d'intervenir, à mon échelon, auprès des autorités algériennes, officiellement responsables, pour appeler leur attention sur ces actes qui sont en violation flagrante des engagements pris à EVIAN, et pour leur demander d'intervenir afin de les faire cesser.

Malheureusement, les autorités préfectorales, certainement dépassées et impuissantes, n'ont encore donné aucune réponse et, personnellement, je n'attends pas grand résultat de mes interventions.

D'ailleurs cette situation dépasse largement le niveau des départements où se placent mes responsabilités, puisqu'elle s'étend à toute l'ALGÉRIE. Elle affecte l'exécution des accords conclus entre la FRANCE et le Gouvernement algérien. De ce point de vue, on est dans l'obligation de remarquer -en regrettant- qu'aucune voix officielle française ne se soit élevée contre cette violation flagrante des accords qui, de notre côté, sont scrupuleusement respectés.

Sans avoir de certitude absolue, on peut penser que des interventions publiques de la part des autorités gouvernementales françaises, une réprobation formulée par de hautes autorités morales, un appel à "opinion publique déjà bien souvent alertée dans des cas moins graves, ne manqueraient pas d'avoir d'heureux effets. Cela pourrait inciter les "autorités de fait" en ALGÉRIE à user de leurs pouvoirs pour empêcher de telles représailles et en sanctionner les auteurs. Au minimum, cela interdirait de les tolérer ouvertement, de les couvrir et même de les provoquer comme cela paraît être quelquefois le cas.

Chaque jour des hommes meurent parce qu'ils ont cru en nous et qu'ils nous ont servi et nous ne faisons rien -ou presque- pour les secourir. De notre silence et de notre inaction, on retire une pénible impression de lâcheté et un goût amer de défaite.

On peut aussi craindre qu'une certaine presse ne s'empare de ces faits et ne les utilise pour souligner l'atteinte au moral des cadres déjà fort éprouvés, la carence des chefs militaires et, par delà, la responsabilité du Gouvernement.

En vous faisant parvenir, sous ce pli, copie de la correspondance que j'ai adressée à ce sujet à l'Inspecteur Général Régional et aux Préfets de CONSTANTINE et de BATNA, j'ai l'honneur de vous demander, si ce n'est déjà fait, de saisir le Général Commandant Supérieur de cette question où se trouve engagé l'honneur de notre pays et dont les aspects sont douloureusement ressentis aussi bien par moi-même que par tous les cadres de la Division."

21.08.1962 * Un caporal, engagé volontaire du régiment, Guido CASA est capturé par l'ALN, à CONSTANTINE, au cours d'une permission libérable. Sa détention, ponctuée d'interrogatoires, de mauvais traitements, de coups et de menaces ne prendront fin que le 30 août suivant, après l'intervention "physique" d'un groupe de "Bérets Noirs", heureusement informés du sort de leur camarade.

En dépit de l'attestation délivrée le 10 septembre 1962 par le Chef de Corps, le Lieutenant-Colonel LUCCA, cet épisode (qui aurait pu avoir une issue tragique) n'a jamais été inscrit sur la fiche signalétique et le livret militaire de l'intéressé, sans doute à cause des troubles généralisés de la période considérée (il n'a pas pu, de ce fait, être pris en compte dans le calcul des droits du Caporal CASA).

Bien entendu, et dès sa libération intervenue, ce dernier -bien que né à CONSTANTINE- a été "exfiltré" d'ALGÉRIE et dirigé vers la métropole.

* Le Médecin-Capitaine EGRON arrive au régiment. Il est affecté au PC de l'Etat-Major en qualité de médecin-chef.

25.08.1962 Dans l'après-midi, vers 17 h., un groupe d'anciens rebelles de la valeur d'une section, appartenant à un bataillon de l'ALN stationné à GUELMA, pénètre dans les locaux de la ferme de la BARRAOUÏA.

Ils s'installent sans explications particulières à proximité immédiate des "Bérets Noirs" dans trois villas qui constituent le logement habituel de cadres européens de la ferme expérimentale, actuellement réfugiés en FRANCE.

30.08.1962 * Cinq aspirants, en provenance de l'E.M.I. de CHERCHELL arrivent au régiment :

- L'Aspirant VEYRADIER est affecté à la C.C.S.
- L'Aspirant GEST à la Compagnie Portée
- L'Aspirant ARMAING à la 5^{ème} Cie
- Les Aspirants MOREAU et LEFEBVRE à la 1^{ère} Cie

* D'importants et nombreux mouvements de forces ALN vers CONSTANTINE étant relevés par le commandement, le PC-régiment place en alerte permanente une section par compagnie, pour parer à toute éventualité.

31.08.01962 Il semble que la vie de détenus d'origine nord-africaine, enfermés dans la prison de la Casbah à CONSTANTINE, soit menacée par le nouveau pouvoir algérien. C'est pourquoi les autorités militaires françaises décident de les "exfiltrer". Une escorte, constituée de deux sections de la 1^{ère} Cie assure le transfert de 93 de ces détenus de CONSTANTINE à TELERGMA.

Cette mission est effectuée sans incident.

03.09.1962 L'organisation militaire française en ALGÉRIE est à nouveau modifiée. La "10^{ème} Région militaire" cesse d'exister.

Les forces françaises, du Secteur de CONSTANTINE, sont regroupées au sein du "Groupement d'Intervention ALADIN", relevant du "22^{ème} Corps d'armée". Dans un premier temps, à son origine, c'est le Colonel commandant le 2^{ème} REP qui en a la responsabilité.

Ce jour, le Lieutenant-Colonel LUCCA, qui commande le Régiment de Corée, est nommé à la tête dudit groupement.

06.09.1962 Six soldats musulmans d'origine algérienne du régiment doivent rejoindre la métropole.

Une escorte de "Bérets Noirs" assure leur sécurité jusqu'à BÔNE.

10.09.1962 Le Lieutenant Jean ARRIGHI, qui commande la C.C.S., est affecté au 3^{ème} Régiment de Tirailleurs stationné en République Fédérale. Il quitte donc l'unité.

16.09.1962 Trois Sous-Lieutenants sont affectés au régiment :

- Le Sous-Lieutenant BIRE intègre la 6^{ème} Cie,
- Le Sous-Lieutenant CAVES la Compagnie Portée,
- Le Sous-Lieutenant ETIENNE la C.C.S.

Ce seront des affectations de courte durée !

19.09.1962 Des manifestations musulmanes se produisent Place de la Brèche à CONSTANTINE

Des éléments du régiment sont déployés sur le terrain et interviennent dans le processus de sécurisation de la ville.

Le 1^{ère} Classe Paul RODHAIN, de la classe 59/2/B se souvient :

" Appartenant à la 4^{ème} Section de la 4^{ème} Cie de l'EMT-2, je participe, avec ma section, au maintien de l'ordre en ville.

Nous quittons notre cantonnement qui est provisoirement installé dans une école maternelle et nous nous déplaçons en patrouille à l'échelon "section".

19.09.1962 (suite)

Alors que nous progressons sur un trottoir, nous apercevons sur le trottoir d'en-face une patrouille de la nouvelle armée de l'Algérie indépendante, commandée par BEN-ALI, ancien de la 4^{ème} Cie qui avait déserté avec trois autres FSNA peu après notre installation à EL-AOUANA, en PETITE-KABYLIE, le 7 août 1961. Les déserteurs avaient d'ailleurs emporté un maximum d'armes et de munitions.

BEN-ALI nous reconnaît également et estime judicieux de nous adresser un salut "amical" entre Anciens, mais que nous interprétons immédiatement comme exprimant sa satisfaction d'être présentement dans le camp des vainqueurs. Comme nous n'avions aucunement envie de lui manifester des marques d'amitié dans cette circonstance, il n'est pas vraiment payé de retour et nous l'abreuons de vociférations et d'insultes avec "bras d'honneur" à la clé.

Afin d'éviter un incident entre France et Algérie (qui n'étaient plus en guerre !) et qui aurait certainement -politiquement parlant- été peu apprécié en haut-lieu, notre Chef de section calme aussitôt le jeu et les deux patrouilles continuent normalement leur chemin.

Nous n'avions jamais eu d'informations précises sur les quatre déserteurs du 7 août, mais le bruit avait couru, dans nos rangs, que deux des déserteurs avaient été tués par l'armée française au cours d'une opération et qu'un autre aurait été arrêté".

Pour sa part, le "Béret Noir" Jean-Claude PREVOST a gardé en mémoire, alors qu'il faisait encore partie de la 1^{ère} Cie commandée par le Lieutenant Jean ARRIGHI et basée à HAMMA-PLAISANCE, qu'il avait partagé sa tente avec le nommé BEN-ALI à l'occasion de sa toute première opération sur la terre d'Algérie dans la région du djebel SIDI-DRISS.

BEN-ALI, qui avait eu une formation de boxeur (et qui n'était pas encore déserteur), avait à un autre moment sévèrement "cogné" un Ancien de Corée, le Caporal Auguste LANDAIS, ce qui avait valu à l'auteur des coups 48 heures d'une "pelote" sévère orchestrée par le Chef de section, l'Adjudant BODIN.

BEN-ALI n'avait pas dû garder un bon souvenir de son passage dans les rangs du Bataillon de Corée !

- 21.09.1962** * Les éléments constituant les deux "Ex-Etats-Majors tactiques" du régiment font à nouveau mouvement et permutent leurs secteurs respectifs : PHILIPPEVILLE pour l'un et CONSTANTINE pour l'autre.
- * Le 1^{ère} classe Jean-Louis LE MOAL, de FECAMP, se souvient que les éléments du régiment, stationnés à proximité de PHILIPPEVILLE, participaient (sous volontariat) à des activités de police militaire et qu'ils patrouillaient en ville, en véhicule, leurs casques étant peints en blanc.
- * Le "Groupement ALADIN" est mis en "alerte-6 heures", un de ses sous-groupements étant, pour sa part, mis en "alerte-2 heures".
- 27.09.1962** Des éléments du régiment participent à l'exercice "**SANS ATOUT**" organisé dans le cadre des activités du Groupement ALADIN.
- 28.09.1962** L'exercice "PAQUERETTE" succède à l'exercice "**SANS-ATOUT**".

Mois d'Octobre

- 01.10.1962** Le Sous-Lieutenant Jacques MARCHAIS est nommé "Lieutenant/2 galons".
- 03.10.1962** Des éléments du régiment participent à l'exercice "**2 CARREAUX**" organisé dans le cadre des activités du Groupement ALADIN
- 06.10.1962** L'exercice "**PHOSPHORE**" succède à l'exercice "**2 CARREAUX**".
- 13.10.1962** Le régiment célèbre l'anniversaire de la fête de CRÈVE-CŒUR dans les locaux du Lycée LAVERAN à CONSTANTINE.
- Une prise d'armes se déroule en présence du Général FRAT, commandant la 14^{ème} D.I. Le Chef de corps procède à la remise de décorations : trois Médailles militaires et huit Valeurs militaires.
- Un apéritif d'honneur est offert aux officiers, sous-officiers et à un détachement de cinq hommes par Compagnie.
- 20.10.1962** Le Groupement ALADIN est administrativement dissous.
- A compter de cette date, les mutations de cadres du régiment se multiplient : les réservistes sont, en principe, libérés. Certains autres sont dirigés vers le 26^{ème} Régiment d'Infanterie Mécanisé.

- 27.10.1962** Toutes les unités du régiment sont regroupées à la base de la BARRAOÛIA.
- 30.10.1962** Une prise d'armes d'adieu du régiment est organisée à OUED-HAMIMINE
- 31.10.1962** L'ordre de dissolution des compagnies, à l'exception de la C.C.S., parvient à l'unité. Les matériels sont reversés aux magasins de l'armée de CONSTANTINE.

Parmi les officiers qui ont reçu leurs nouvelles affectations, on relève que :

- Le Lieutenant Jacques BRALET rejoint le 49^{ème} Bataillon d'Infanterie
- Le Capitaine Jean CHARBONNIER, le 39^{ème} Régiment d'Infanterie
- Le Lieutenant Jean MARTIN, le 41^{ème} Régiment d'Infanterie.

Mois de novembre

10.11.1962 **Souvenir d'histoire**

Au moment de quitter définitivement CONSTANTINE et l'est de l'Algérie, il n'est pas exagéré de dire que les "Bérets Noirs" y laissent une partie de leur cœur car c'est là où ils auront été engagés pendant sept ans.

CONSTANTINE, située à 70 km de la mer, est un site unique, véritable "nid d'aigle". La vallée du Rhummel y a tracé un canyon d'une longueur de 1.800 m., dont la profondeur varie de 135 à 200 m et dont le souvenir est proprement inoubliable.

L'appellation de CONSTANTINE a varié au cours de son histoire :

- Sous les Phéniciens, c'était ""SARIM BATIM" : "ville royale"
- A l'époque numide, elle prit le nom de "CIRTA" : "ville creusée à pic"
- A l'époque romaine, au IV^{ème} siècle, l'empereur CONSTANTIN favorisa son développement, d'où le nom donné à la ville jusqu'à ce jour.

Après la conquête française, CONSTANTINE est devenue chef-lieu d'un des trois départements français d'Algérie. Dès cette époque, si l'Algérie n'était pas administrée comme la métropole, elle était juridiquement française.

Connue comme "ville des ponts" (il y en a eu jusqu'à huit !), CONSTANTINE était une plaque tournante ferroviaire de l'Afrique du Nord, à mi-distance entre ALGER et TUNIS.

10.11.1962 (suite)

Les gares de dérivation, au KROUB et à OULED-RAHMOUN permettaient la desserte de PHILIPPEVILLE et BÔNE vers le nord, d'AÏN-BEÏDA vers le sud-est, et de BATNA et BISKRA vers le sud.

Après l'indépendance, CONSTANTINE deviendra "QACENTINA".

Il y avait 150.000 habitants à CONSTANTINE avant le départ des Français. Ils représentaient 20 % des Constantinois. C'était aussi la première ville juive d'Afrique du Nord.

Après l'indépendance, le chiffre de la population a été multiplié par six.

11.11.1962 L'évacuation de cette partie de l'Algérie par nos forces est codifiée "Plan CIGOGNE 5" et, dans le cadre de ce plan, les éléments restant du 156^{ème} RI/RC font mouvement sur BÔNE, en vue de leur embarquement pour Marseille. Le transport des personnels est prévu à bord du paquebot "EL DJEZAÏR" de la Compagnie de Navigation Mixte qui assure la liaison "Marseille/Afrique du Nord".

11.11.1962 (suite)

Le déplacement concerne environ cinquante personnels (il s'agit essentiellement d'appelés libérables qui n'ont pas été affectés, dans le cadre des opérations de dissolution de l'unité, dans une autre unité non dissoute) plus le Chef de Corps (Le Lieutenant-Colonel LUCCA) le Commandant Antoine GUILLAUMIN et le Lieutenant Jacques MARCHAIS.

Le détachement embarque la nuit tombée.

Le Lieutenant Alexandre NUGUES-BOURCHAT, ancien Commandant de la 1^{ère} Cie, était déjà parti auparavant, en élément précurseur, pour SISSONNE.

Pour sa part, le Capitaine Michel BROCARD, ancien Commandant de la 6^{ème} Cie, avait reçu pour mission de rapatrier en métropole à bord d'un cargo (sans doute "le COUESNON") le matériel résiduel, de nature "sensible" et de caractère "spécial", non destiné à l'équipement de la nouvelle armée algérienne

Le bruit a couru après notre départ d'ALGÉRIE que de nombreux matériels et équipements (et, probablement des archives), qui pouvaient difficilement être emmenés et qui ne devaient pas être laissés sur place, avaient été délibérément jetés à la mer.

12.11.1962 * Au moment où l'unité va définitivement disparaître après douze ans de combats, la récapitulation de son temps de présence sur les théâtres d'opérations est la suivante :

- En **COREE** : du 29 novembre 1950 au 25 octobre 1953 : 1060 jours soit : 2 ans et 11 mois (il n'est pas tenu compte du maintien sur place d'un détachement symbolique après l'armistice de PAN-MUN-JON)

- En **INDOCHINE** : du 1^{er} novembre 1953 au 17 juillet 1955 (624 jours) soit : 1 an et 8,5 mois

- En **ALGERIE** : du 10 août 1955 au 11 novembre 1962 (2649 jours) soit : 7 ans et 3 mois (dont 5 ans et 1 mois au titre du Bataillon de Corée et 2 ans et 2 mois au titre du 156^{ème} RI/Régiment de Corée)

* L' "EL-DJEZAÏR" accoste à Marseille. Il est mis à quai au "**Port-Nord**" anciennement réservé aux paquebots qui desservait la ligne d'Extrême-Orient et non à la "**Joliette**" lieu d'accostage de principe de la ligne d'Afrique du Nord.

Aucun accueil militaire de caractère particulier n'a été prévu et les camions du Train transportent le détachement jusqu'au camp de SAINTE MARTHE

15.11.1962 Le "détachement liquidateur" arrive au camp de SISSONNE, dans l'Aisne, situé à 35 km au nord de Reims.

Il fait un temps exécrable, la boue a envahi toute la surface du camp. Les circonstances aidant, le moral des derniers "Bérets Noirs" présents est au plus bas.

Les opérations administratives de dissolution du "156^{ème} RI/Régiment de Corée" commencent sans attendre, compte tenu que le Lieutenant-Colonel LUCCA et le Commandant GUILLAUMIN étaient sur place et que son matériel lourd avait déjà été réceptionné. La manipulation des matériels était assurée par des hommes du détachement accompagnateur, lesquels étaient d'ailleurs libérés au fur et à mesure de la restitution du matériel.

19.11.1962 Les opérations de dissolution de l'unité prennent fin. Le Lieutenant-Colonel Joseph LUCCA et le Lieutenant NUGUES-BOURCHAT se sont personnellement déplacés jusqu'au CHATEAU de VINCENNES pour y effectuer le dépôt du drapeau du régiment.

Leur mission à SISSONNE ayant pris fin, les Lieutenants NUGUES-BOURCHAT et MARCHAIS bénéficient d'une permission d'une dizaine de jours.

30.11.1962 * C'est le 15 juin 1967 que le drapeau sera transféré au Musée de SAINT-CYR et les traditions du Corps confiées au 6^{ème} R.C.S.

Puis, le 6^{ème} R.C.S , se trouvant dissous le 12 juin 1984, les traditions du corps seront transmises au Centre de Mobilisation n° 66 de WOLFISHEIM

* Des documents déposés auprès de l'administration, on peut extraire le bilan opérationnel suivant entre la date du 1^{er} septembre 1960 (c'est-à-dire la date de création du régiment) et la date de sa dissolution :

• Pertes rebelles : tués : 165
prisonniers : 71
armes saisies : 110

• Pertes amies : tués : 16 (dont 2 officiers)
blessés : 19 (dont 2 officiers)

Mois de Décembre

01.12.1962 Réflexion au-delà du Bataillon de Corée

Le Vicomte Charles de FOUCAULD de PONTBRIAND, officier, explorateur, domestique, prêtre, moine-trappiste, moine-missionnaire au Sahara, assassiné il y a 46 ans, le 1^{er} décembre 1916 à TAMANRASSET, puis béatifié, s'était souvent prononcé sur l'avenir des Français en Algérie.

Convaincu que l'islamisme, dont il constatait la montée, ne tiendrait pas devant l'instruction ("*il tomberait comme la nuit devant le jour*"), il fallait rapidement faire œuvre d'élévation morale et intellectuelle avec tous les musulmans qui dépendaient de nous :

"Avec les musulmans, on ne peut faire d'abord des chrétiens et les civiliser ensuite. La seule voie possible, bien plus lente, est de les instruire et de les civiliser d'abord, convertir ensuite.

Quel que soit le niveau de barbarie de ces infidèles, ils ne sont pas plus difficiles à convertir que les Romains et les barbares des premiers siècles du Christianisme. Si opposé que puisse être à l'Eglise le gouvernement actuel de la France, il ne l'est pas plus que NÉRON".

Mais, la vision de l'avenir de l'Algérie du Père de FOUCAULD ne sera pas suivie !

01.12.1962 (suite)

Le Bataillon de Corée c'est terminé. Les prochaines guerres de la France se feront sans lui : nous avons quitté le souvenir des hommes pour entrer dans celui de l'histoire.

Nous ne verrons plus les maisonnettes du "DAR EL ASKRI" présentes dans chaque village d'Algérie, pauvres symboles, mais symboles quand même des liens ayant existé entre notre Armée et ceux qui ont combattu si longtemps à ses côtés.

Il a fallu qu'une volonté -plus forte que toutes les autres volontés- se soit dressée sur le chemin du destin de l'Algérie, de l'Algérie française et des peuples qui les constituaient pour que ce destin devienne ce qu'il est devenu.

C'était sans doute écrit.

Lieutenant-Colonel de SÈZE



Il a commandé le Bataillon de Corée en Algérie de Décembre 1957 à Mars 1959

LE BATAILLON/REGIMENT de COREE en ALGERIE

TOME III

Années 1961 - 1962

LISTE DES ANNEXES

- 1.- Hautes autorités civiles et militaires en fonction en ALGÉRIE de 1940 à 1963
- 2.- Dirigeants politiques français de 1954 à 1962
- 3.- Etat des médecins-officiers présents du 10 août 1955 au 11 novembre 1962
- 4.- Jours de souffrance en ALGÉRIE
- 5.- Repères juridiques et administratifs essentiels pendant la guerre d'ALGÉRIE
- 6.- Essai d'établissement d'un répertoire des commandants de Compagnie pendant la durée de la guerre d'ALGÉRIE
- 7.- Etat des camarades morts pour la France

ANNEXE n° 1

Hautes autorités civiles et militaires en fonction en ALGERIE de 1940 à 1963

N.B. – Les dates de prise et de fin de fonctions sont données à titre indicatif car elles varient selon la source utilisée : texte officiel, commentaires reconnus comme sérieux, arrivée ou départ effectifs.

<u>NOMS</u>	<u>TITRES ou FONCTIONS</u>
Amiral Jean ABRIAL (1) 1 ^{er} août 1940/8 juillet 1941	* Gouverneur Général
Général Maxime WEYGAND (1) 7 septembre 1940/20 novembre 1941 9 juillet 1941/20 novembre 1941	* Délégué Général du Gouvernement en Afrique française (2) * Gouverneur Général
Général Alphonse JUIN (1) 20 novembre 1941/8 novembre 1942 (3)	* Commandant en Chef des troupes françaises en Afrique du Nord
Yves CHATEL (1) 20 novembre 1941/19 Janvier 1943	* Gouverneur Général
Amiral François DARLAN (4) 8 novembre 1942/24 décembre 1942	* Responsable politique à ALGER des territoires français d’Outre-Mer * Haut-Commissaire de France

(1) Nommé par le Gouvernement du Maréchal PETAIN

(2) Compléter : en vue de diriger un organisme de coordination à vocation économique, militaire et politique

(3) date de son ralliement aux Américains

(4) Assassiné le 24 décembre 1942

<u>NOMS</u> (suite)	<u>TITRES ou FONCTIONS</u> (suite)
<u>Général Henri GIRAUD</u>	
13 novembre 1942/30 juillet 1943	* Commandant en Chef, civil et militaire, en Afrique du Nord
25 décembre 1942/8 avril 1944	* Haut Commissaire en ALGERIE (5)
	* Co-Président du Comité français de Libération National (CFLN)
<u>Marcel PEYROUTON</u> (6)	
19 janvier 1943/1 ^{er} juin 1943	* Gouverneur Général
<u>Général Georges CATROUX</u>	
3 juin 1943/1 ^{er} Septembre 1944	* Commissaire d'Etat aux Affaires musulmanes
	* Gouverneur Général
<u>Yves CHATAIGNEAU</u> (7)	
8 septembre 1944/4 février 1948	* Gouverneur Général
<u>Marcel-Edmond NAEGELEN</u> (7)	
11 février 1948/11 avril 1950	* Gouverneur Général
<u>Roger LEONARD</u> (7)	
12 avril 1950/26 janvier 1955	* Gouverneur Général
<u>Général Jean CALLIÈS</u>	
9 mai 1950/1 ^{er} août 1954	*Commandant en Chef de la 10 ^{ème} région militaire (8)

(5) Désigné par le « Conseil de l'Empire » (Gouvernement du Maréchal PETAIN)

(6) Démissionne. Il sera arrêté sur ordre du Gouvernement provisoire gaulliste, le 18 décembre 1943

(7) Homme politique socialiste.

(8) 10^{ème} Région militaire : les trois départements algériens.

<u>NOMS</u> (suite)	<u>TITRES ou FONCTIONS</u> (suite)
<u>Général Paul CHERRIÈRE</u> 1 ^{er} août 1954/15 juin 1955	* Commandant de la 10 ^{ème} Région militaire
<u>Jacques SOUSTELLE</u> (9) 25 janvier 1955/1 ^{er} février 1956	* Gouverneur Général
<u>Général Henri LORILLOT</u> 15 juin 1955/12 novembre 1956	* Commandant en Chef
<u>Général Georges CATROUX</u> (10) 2 février 1956/6 février 1956	* Ministre résidant d'ALGERIE
<u>Robert LACOSTE</u> (7) 9 février 1956/15 avril 1958	* Ministre résidant d'ALGERIE
<u>Général Raoul SALAN</u> (11) 14 décembre 1956/19 décembre 1958 9 juin 1958/19 décembre 1958	* Commandant de la 10 ^{ème} Région militaire * Délégué Général en ALGERIE avec tous pouvoirs civils
<u>Général Maurice CHALLE</u> 19 décembre 1958/mars 1960 (12)	* Commandant en Chef inter-armées en ALGERIE.

(9) Homme politique gaulliste (sous la 4^{ème} République)

(10) Homme politique gaulliste, partisan de la décolonisation

(11) En 1957, le Général SALAN est également Commandant en Chef interarmées en ALGERIE

(12) Il quitte effectivement ses fonctions le 23 avril 1960

<u>NOMS</u> (suite)	<u>TITRES ou FONCTIONS</u> (suite)
<u>Paul DELOUVRIER</u> (13) 12 décembre 1958/23 novembre 1960	* Délégué Général en ALGERIE pour les affaires civiles
<u>Général Jean CREPIN</u> 23 avril 1960/7 février 1961	* Commandant en Chef inter-armées en ALGERIE
<u>Jean MORIN</u> (13) 23 novembre 1960/avril 1962	* Délégué Général
<u>Général Fernand GAMBIEZ</u> 8 février 1961/12 juin 1961	* Commandant Supérieur inter-armées en ALGERIE
<u>Général Charles AILLERET</u> (14) 13 juin 1961/17 avril 1962	* Commandant supérieur inter-armes en ALGERIE
<u>Général Michel FOURQUET</u> 18 avril 1962/11 juillet 1962	* Commandant des Forces françaises inter-armées en ALGERIE
<u>Christian FOUCHET</u> (13) 19 mars 1962/3 juillet 1962	* Haut Commissaire de FRANCE en ALGERIE
<u>Bernard TRICOT</u> 23 mars 1962/3 juillet 1962	* Délégué du Haut Commissaire

(13) Homme politique gaulliste

(14) Le Général AILLERET est le dernier Commandant en Chef en ALGERIE avant le cessez-le-feu du 19 mars 1962

NOMS (suite)

Général Michel de BREBISSON

12 juillet 1962/7 novembre 1963

Général Philippe de CAMAS

8 novembre 1963/15 juin 1964

Jean-Marcel JEANNENEY (13)

3 juillet 1962/janvier 1963

TITRES ou FONCTIONS (suite)

* Commandant supérieur des Forces
françaises en ALGERIE

* Commandant supérieur des Forces armées
françaises en ALGERIE

* Ambassadeur de France en ALGERIE



Souvenir de mon passage sur le **C^T QUÉRÉ**

ANNEXE n° 2

Dirigeants politiques français de 1954 à 1962

Ces hommes ont été au pouvoir pendant la durée de la Guerre d'Algérie.
A ce titre, ils ont eu leur part de responsabilité dans son déroulement et son issue.

23.12.1953 René COTY ("Indépendant et paysan")
Elu Président de la République (IV^{ème} République)

17.06.1954 Pierre MENDÈS-FRANCE (radical-socialiste)
Président du Conseil

- Défense (1) : 19.06.1954 - Pierre KOENIG (RPF-Gaulliste)
- Intérieur : 19.06.1954 - François MITTERAND (U.D.S.R.)
- Algérie : néant
- Finances : 19.06.1954 - Edgar FAURE (2) (radical) - maintenu
: 20.01.1955 - Robert BURON (M.R.P.)
- Affaires Etrangères
: 19.06.1954 - Pierre MENDÈS-FRANCE (radical-socialiste)
: 20.01.1955 - Edgar FAURE (radical)
- Justice : 19.06.1954 - Emile HUGUES (radical-socialiste)
: 03.09.1954 - J.M. GUÉRIN de BEAUMONT (indépendant)
: 20.01.1955 - Emmanuel TEMPLE (républicain-indépendant)

23.02.1955 Edgar FAURE (radical, puis RPF)
Président du Conseil

- Défense : 23.02.1955 - Pierre BILLOTTE ("Alliance des Républicains
Sociaux-ARS"/Gaulliste)
- Intérieur : 23.02.1955 - Maurice BOURGÈS-MAUNOURY (radical)
- Finances : 23.02.1955 - Pierre PFLIMLIN (M.R.P.)
- Affaires Etrangères :
: 23.02.1955 - Antoine PINAY (indépendant et paysan)
- Justice : 23.02.1955 - Robert SCHUMANN (M.R.P.)

(1) Ministère de la Défense : à compter du 08.01.1953, il aura pour dénominations successives ::de la "Défense Nationale et des Forces Armées", de la "Défense Nationale", des "Forces Armées", "des Armées".

2) Nommé à ce poste depuis le 28.06.1953

30.01.1956 Guy MOLLET (socialiste SFIO)
Président du Conseil

- Défense : 01.02.1956 - Maurice BOURGÈS-MAUNOURY (radical)
- Intérieur : 01.02.1956 - Jean GILBERT-JULES (radical)
- Algérie :
(Ministre résident)
: 01.02.1956 - Général Georges CATROUX
(personnalité progressiste)
: 09.02.1956 - Robert LACOSTE (socialiste SFIO)
- Finances (3) : 01.02.1956 - Robert LACOSTE (socialiste SFIO)
: 14.02.1956 - Paul RAMADIER (socialiste SFIO)
- Affaires Etrangères
: 01.02.1956 - Christian PINEAU (socialiste SFIO)
- Justice : 01.02.1956 - François MITTERRAND (U.D.S.R.)

12.06.1957 Maurice BOURGÈS-MAUNOURY (radical)
Président du Conseil

- Défense : 13.06.1957 - André MORICE (radical)
- Intérieur : 13.06.1957 - Jean GILBERT-JULES (maintenu) (radical)
: 09.1957 - Maurice BOURGÈS-MAUNOURY (radical)
- Algérie : 13.06.1957 - Robert LACOSTE (maintenu) (socialiste SFIO)
- Sahara : 13.06.1957 - Robert LEJEUNE (socialiste SFIO)
- Finances : 13.06.1957 - Félix GAILLARD (radical)
- Affaires Etrangères
: 13.06.1957 - Christian PINEAU (maintenu) (socialiste SFIO)
- Justice : 13.06.1957 - Général Edouard CORNIGLION-MOLINIER
(rassemblement gauche républicaine)

06.11.1957 Félix GAILLARD (radical)
Président du Conseil

- Défense : 06.11.1957 - Jacques CHABAN-DELMAS (Union
des Républicains d'action sociale-gaulliste)
- Intérieur : 06.11.1957 - Maurice BOURGÈS-MAUNOURY (maintenu)
(radical)
- Algérie : 06.11.1957 - Robert LACOSTE (maintenu) (socialiste-SFIO)
- Sahara : 06.11.1957 - Robert LEJEUNE (maintenu) (socialiste-SFIO)
- Finances : 06.11.1957 - Pierre PFLIMLIN (M.R.P.)
- Affaires Etrangères
: 06.11.1957 - Christian PINEAU (maintenu) (socialiste-SFIO)
- Justice : 06.11.1957 - Robert LECOURT (M.R.P.)

(3) Ministère des Finances : à compter du 01.02.195, sa dénomination deviendra "Ministère des Finances et des Affaires Economiques)

13.05.1958 Pierre PFLIMLIN (MRP)
Président du Conseil

- Défense : 14.05.1958 - Pierre de CHEVIGNÉ (MRP)
- Intérieur : 14.05.1958 - Maurice FAURE (radical-socialiste)
17.05.1958 - Jules MOCH (socialiste-SFIO)
- Sahara : 14.05.1958 - Edouard CORNIGLION-MOLINIER
(rassemblement gauche républicaine)
- Finances : 14.05.1958 - Edgar FAURE (radical)
- Affaires Etrangères : 14.05.1958 - René PLEVEN (U.D.S.R.)
- Justice : 14.05.1958 - Robert LECOURT (maintenu) (MRP)

01.06.1958 Charles DE GAULLE
Président du Conseil

- Défense : 01.06.1958 - Pierre GUILLAUMAT (technicien)
- Intérieur : 01.06.1958 - Emile PELLETIER (Haut--fonctionnaire)
- Finances : 01.06.1958 - Antoine PINAY (républicain indépendant)
- Affaires Etrangères : 01.06.1958 - Maurice COUVE de MURVILLE
(personnalité gaulliste)
- Justice : 01.06.1958 - Michel DEBRÉ (Sénateur gaulliste)

21.12.1958 Charles DE GAULLE élu Président de la République

08.01.1959 Michel DEBRÉ (Sénateur gaulliste)
Premier Ministre

- Défense : 08.01.1959 - Pierre GUILLAUMAT (maintenu) (technicien)
05.02.1960 - Pierre MESSMER (U.N.R.)
- Intérieur : 08.01.1959 - J.M. BERTHOIN (radical)
28.05.1959 - Pierre CHATENET (U.N.R.)
06.05.1961 - Roger FREY (U.N.R.)
- Finances : 08.01.1959 - Antoine PINAY (maintenu)
(républicain indépendant)
13.01.1960 - Wilfrid BAUMGARTNER (Haut fonctionnaire)
09.01.1962 - Valéry GISCARD d'ESTAING
(républicain indépendant)
- Affaires Etrangères : 08.01.1959 - Maurice COUVE de MURVILLE
(maintenu) (gaulliste)
- Justice : 08.01.1959 - Edmond MICHELET (Sénateur U.N.R.)
24.08.1961 - Bernard CHENOT (Haut fonctionnaire
gaulliste)

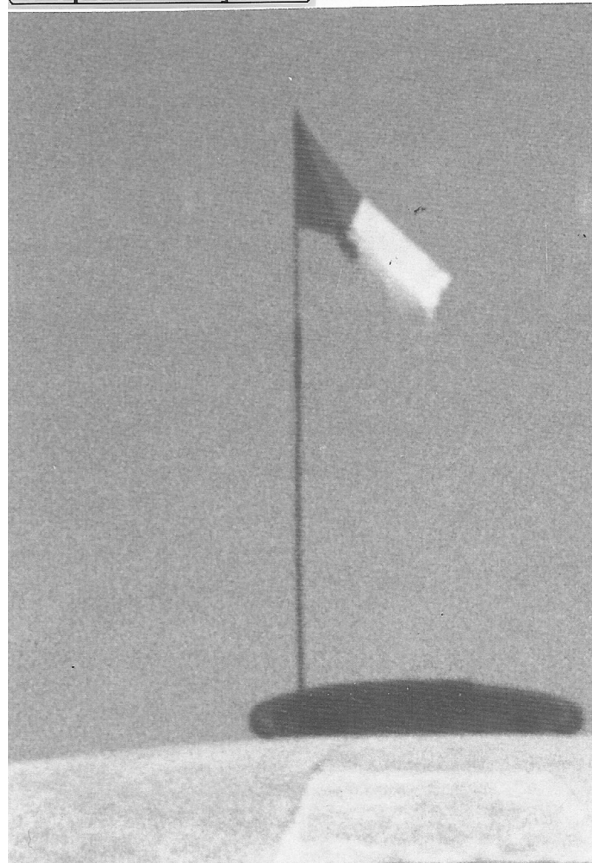
14.04.1962 Georges POMPIDOU (Collaborateur Général DE GAULLE)
Premier Ministre

- Défense : 14.04.1962 - Pierre MESSMER (maintenu) (U.N.R.)
- Intérieur : 14.04.1962 - Roger FREY (maintenu) (U.N.R.)
- Finances : 14.04.1962 - Valéry GISCARD d'ESTAING (maintenu)
(républicain indépendant)
- Affaires Etrangères
:14.04.1962 - Maurice COUVE de MURVILLE
(maintenu) (gaulliste)
- Justice : 15.04.1962 - Jean FOYER (U.N.R.)

CONSTANTINE - CAMP FRAY
Siège de la 14° D.I et de la Z.N.C



Nuit du 1^{er} Juillet 1962:Le drapeau
F.L.N a remplacé clandestinement le
drapeau français !



ANNEXE n° 3

Etat des officiers ayant fait partie du Service de Santé
du Bataillon de Corée et du 156^{ème} R.I./Régiment de Corée en Algérie
(du 10 août 1955 au 11 novembre 1962)

1955

- 10.08.1955** Médecin-Lieutenant Bernard HAMOT né le 26 avril 1926
Officier d'active
Il fait partie du Bataillon de Corée -dont il est le médecin-chef- qui débarque
à Alger, de l'AURELIA, en provenance d'Indochine
- 31.12.1955** Médecin-Lieutenant Jacques DIETLIN né le 5 novembre 1926
Officier d'active
Il est mentionné comme médecin-chef du Bataillon de Corée dans son ordre
de Bataille du 31 décembre 1955

1956

- 20.05.1956** Médecin auxiliaire xxx VIAU réserviste.
Il remplace le Médecin-Lieutenant DIETLIN, parti en permission
- 29.09.1956** Médecin-Aspirant Simon GRIMALDI né le 7 août 1926
Réserviste
Il est mentionné "présent" en qualité de médecin-auxiliaire
Il quittera l'unité dans le courant du 4^{ème} trimestre de la même année.
- 31.12.1956** Médecin-Lieutenant Jacques DIETLIN.
Il est mentionné "présent" comme médecin-chef du Bataillon.

1957

- 30.06.1957** Médecin-Lieutenant Marie-José TEYSSANDIER né le 3 septembre 1931
Officier d'active
Il est mentionné comme médecin-chef du Bataillon
- 15.08.1957** Médecin-Aspirant Edmond STEU né le 27 janvier 1930
Réserviste
Il est mentionné comme arrivant au Bataillon.
Il est détaché à la SAS d'AÏN-ABID le 20 août 1957
- Médecin-Aspirant Bruno STROZYK
Réserviste
Il est mentionné comme "présent" au Bataillon de Corée dont le PC est à
OUED-ZÉNATI.

1957 (suite)

- 31.12.1957** Médecin-Lieutenant Marie-José TEYSSANDIER.
Il est mentionné comme médecin-chef du Bataillon dans l'ordre de bataille à cette date.

1958

- 31.03.1958** Médecin-Lieutenant René-Claude VAUTERIN né le 28 août 1931
Officier d'active
Il est mentionné comme affecté au Bataillon de Corée dans le courant du 1^{er} trimestre 1958
(Il achèvera sa carrière militaire avec le grade de Médecin-Général)
- Médecin-Lieutenant Marie-José TEYSSANDIER. Il est mentionné comme ayant été muté à l'extérieur du Bataillon dans le courant du 1^{er} trimestre 1958.
- 29.05.1958** Opération TAUREAU 3/Djebel TAYA :
Le médecin-aspirant Edmond STEU en est un participant particulièrement remarqué.
- 25.06.1958** Le Médecin-Sous-Lieutenant Edmond STEU quitte la SAS d'AÏN-ABID où il était détaché et rejoint le PC du Bataillon à OUED-ZÉNATI pour remplir les fonctions de médecin-adjoint au médecin-chef, le médecin-lieutenant VAUTERIN.
- 01.09.1958** Médecin-Lieutenant Jean RAYNAUD né le 11 mai 1933
Officier d'active
Il arrive au Bataillon pour y occuper les fonctions de médecin-chef
- 01.10.1958** Le Médecin-Lieutenant René-Claude VAUTERIN, muté à l'extérieur du Bataillon quitte l'unité.
- 20.10.1958** Médecin-Aspirant Vincent REVERDY
Réserviste
Il est mentionné comme "présent" au Bataillon à OUED-ZÉNATI
- 25.10.1958** Le Médecin-Lieutenant Edmond STEU est détaché d'urgence à YOUKS (frontière Algéro-Tunisienne), une unité de paras y étant victime d'une épidémie de typhoïde
- 07.11.1958** Le Médecin-Lieutenant Edmond STEU, revenu à OUED-ZÉNATI, quitte le Bataillon pour rejoindre ses foyers.
- Il écrira, plus tard, un livre sur son expérience algérienne : "La Malguerre - Chronique irrémédiable. Un médecin chez les "Bérêts Noirs en Algérie"
Editions : Mémoire de notre Temps - Montpellier - 2006 - 302 pages.

1959

- 17.10.1959** Le Médecin-Sous-Lieutenant Vincent REVERDY remplace provisoirement le Médecin-Lieutenant RAYNAUD, muté à l'extérieur de l'unité.
- 11.12.1959** Médecin-Lieutenant Pierre DANIELOU
Officier d'active
Il arrive à AÏN-ABID pour y occuper les fonctions de médecin-chef du Bataillon de Corée.

1960

- 02.11.1960** Médecin-Sous-Lieutenant Jean MOCQ - Classe 59/1/C
Réserviste
Il est mentionné comme médecin-chef de l'EMT-2. Muté au 10^{ème} R.A.M., il quitte OUED-ZÉNATI.
- Médecin-Aspirant Philippe CATEL
Réserviste
Il remplace le médecin-sous-lieutenant Jean MOCQ
- 30.11.1960** Médecin-Capitaine XXXX PRADON-VALLANCY
Officier d'active
Il est détaché à l'unité pour un mois de stage.
- 31.12.1960** Médecin-Lieutenant Claude STEINBERG né le 2 janvier 1936
Officier d'active
Il est mentionné comme médecin-chef du 156^{ème} RI/RC
- Médecin-Aspirant Philippe CATEL, né le 21 février 1933
Réserviste
Il est mentionné comme médecin-chef de l'EMT-2
- Médecin-Aspirant Jean-Marie GRESSE né le 2 avril 1933
Réserviste
Il est mentionné comme adjoint du médecin-chef Philippe CATEL

1961

- 19.01.1961** Médecin-Lieutenant XXXX SOUSTRE
Il rejoint le 156^{ème} RI/RC et devient médecin-chef de l'EMT-1
- 31.12.1961** Médecin-Aspirant Michel MAISON né le 2 juin 1933
Réserviste
Il est mentionné dans l'ordre de Bataille de l'EMT-1 comme médecin-chef
- Médecin-Aspirant Lucien LUCE né le 2 septembre 1939
Réserviste
Il est mentionné dans l'ordre de Bataille de l'EMT-2 comme médecin-chef

1962

- 16.02.1962** Médecin-Aspirant XXXX FARGEAU
Il est mentionné comme intégrant le 156^{ème} RI/RC
- 17.02.1962** Médecin-Lieutenant XXXX KÜSS
Il est mentionné comme intégrant le 156^{ème} RI/RC, dont il devient le médecin-chef.
- 22.02.1962** Le Médecin-Aspirant XXXX FARGEAU est muté à COLLO. Il quitte donc DJIDJELLI
- Médecin-Aspirant XXXX VALLADE
Il remplace le médecin-aspirant FARGEAU au sein du 156^{ème} RI/RC
- Le Médecin-Capitaine XXXX KÜSS
médecin-chef. quitte le 156^{ème} RI/RC pour rejoindre la métropole
- Médecin-Aspirant XXXX SIMON
Il est mentionné comme intégrant le 156^{ème} RI/RC. Il est affecté au PC de l'EMT-1
- 21.08.1962** Médecin-Capitaine XXXX EGRON
Il arrive au 156^{ème} RI/RC et en devient le médecin-chef.

ANNEXE n° 4

Jours de souffrance en Algérie

Pendant ses sept ans et trois mois de présence en Algérie, le Bataillon/Régiment de Corée n'a pas cessé de participer aux activités militaires.

La mémoire des hommes a conservé le souvenir de jours particulièrement difficiles, dans le cadre de celles-ci

9 Mai 1957 **Contexte**

Le champ d'action du Bataillon de Corée est le "quartier" de OUED-ZÉNATI. Son P.C. y est installé. Il est commandé par le Lieutenant-Colonel Louis JAMMES.

La 1^{ère} Compagnie, commandée par le Capitaine Paul FUCHS, est cantonnée à RÉNIER, à 12 km au sud-est de OUED-ZÉNATI.

Ce jour, deux sections de la compagnie nomadisent dans la vallée de l'OUED-CHERF, importante rivière régionale, sous les ordres du Sous-Lieutenant Claude JAMBEL.

Alors que le mauvais temps conduit ce dernier à réintégrer le P.C. -compagnie, les "Bérets Noirs" sont l'objet d'embuscades de la part d'un important groupe de rebelles, au niveau de la mechta MEHENNI, au confluent des oueds M'GAISBA et OUED-CHERF, à quelques 8 km au sud de RÉNIER.

Une partie de nos soldats parvient à se dégager, mais un groupe dont l'Aspirant Bernard SEGALA -qui commande une des deux sections est cerné en fin d'après-midi dans un des gourbis de la mechta.

L'engagement est très dur, jusqu'à épuisement des munitions de nos soldats.

Malgré l'intervention, pendant la nuit, d'un élément de parachutistes du 18^{ème} RCP, présent à RÉNIER et d'un élément, au lever du jour, de "Bérets Noirs", commandés par le Capitaine opérationnel du Bataillon, le Capitaine Antoine GUILLAUMIN, nos pertes sont lourdes.

Résultat de l'opération

- Les rebelles ont fait prisonniers deux de nos soldats (non blessés) :
 - * Guy SAVIGNY qui ne sera jamais retrouvé
 - * Le 1^{ère} Classe Georges CAILLOUEY (qui sera assassiné et dont le cadavre sera retrouvé le 23 juin 1958)
- Le Caporal Pierre COUVREUR et les soldats Fabien BISCAY et Claude LOUVEAU, capturés blessés, ont été achevés par les rebelles.
- L'Aspirant SÉGALA, blessé à une omoplate, parvient à survivre en se dissimulant dans le lit de la rivière.

Le nom et le nombre des autres blessés dans nos rangs n'est pas connu, non plus que le niveau des pertes rebelles.

Cette opération représente la plus couteuse en pertes humaines, pour l'unité, de toute la guerre d'Algérie.

11 Février 1958

Contexte

Le Bataillon de Corée a la responsabilité du "quartier" d' OUED-ZENATI où son P.C. est installé. Il est commandé par le Lieutenant-Colonel Bertrand de SÈZE.

La 4^{ème} Cie, commandée par le Lieutenant Gérard FOUET est cantonnée à AÏN-EL-BORDJ. Elle occupe les points dits "PA3" et "PA2". Une S.A.S. est établie à proximité du lieudit "RAS-EL-AÏOUN"

Un véhicule de la S.A.S. circule sur la piste reliant RAS-EL-AÏOUN à AÏN-RÉGADA, village situé sur la R.N. "Constantine-Guelma", à proximité de OUED-ZÉNATI.

Au passage d'un petit oued, au lieudit "Le Pont du Caroubier", à une dizaine de km d'AÏN-REGADA, le véhicule fait l'objet d'une embuscade rebelle, vers 16 h. Les rebelles sont nombreux (une vingtaine d'hommes). L'accrochage est bref, mais meurtrier.

Le peloton d'élèves-gradés, la 2^{ème} Cie du Bataillon et les harkis de la S.A.S., interviennent malgré la nuit qui est tombée, mais les assaillants ne peuvent être rejoints.

Résultat de l'opération

- Trouvent la mort dans l'embuscade :
 - * Le Caporal-Chef Maurice TAFFARY, vétéran de Corée (son nom sera donné au poste que nous occupons : PA 3)
 - * Le Soldat Guy MONSENERGUE, de la 4^{ème} Cie
 - * L'Aspirant--Médecin VALENTE, affecté à la SAS de RAS-EL-AÏOUN (mais ne faisant pas partie du Bataillon de Corée)
 - * Quatre Moghaznis de la SAS
- Ont été blessés :
 - * L'Adjudant-Chef LECHEVANTON et un Moghazni de la SAS,
 - * Un employé civil de la SAS : Monsieur SOURDIN.

Il semble qu'un Moghazni ait été porté disparu.

L'information est reprise par la radio et la presse nationale qui signale, notamment, que ce *"guet-apens porte à 14 le nombre des embuscades qui, au cours des cinq dernières semaines, ont coûté aux militaires 93 morts, 24 disparus et 79 blessés, bilan jamais atteint en Algérie depuis 18 mois"*.

Les pertes rebelles ne sont pas connues.

28 et 29 Mai 1958

Contexte

Le champ d'action du Bataillon de Corée est le "quartier" de OUED-ZÉNATI, où le siège de son PC est établi. Il est commandé par le Lieutenant-Colonel Bertrand de SÈZE.

Une très importante opération (nom de code TAUREAU 3), organisée sur les rapports des O.R. du Bataillon et du 1^{er} REP, se développe au nord de OUED-ZÉNATI, dans la vallée de l'oued BOU-HAMDANE. L'armée a engagé des effectifs de ses meilleures troupes, importants : éléments du 1^{er} REP et du 2^{ème} REP, des 16^{ème}, 151^{ème} et 152^{ème} R.I.M., du 4^{ème} RCC, du 3^{ème} GCNA, deux compagnies du Bataillon de Corée (1^{er} et 2^{ème}), une compagnie du 2^{ème} R-PIMA, le maghzen de la SAS d'AÏN-ABID encadré par le P.E.G. du Bataillon, ainsi que diverses unités appuyées par l'artillerie, l'aviation de bombardement et d'attaque au sol.

Les effectifs rebelles sont au moins ceux d'une Katiba, incluant un commando zonal particulièrement redoutable.

Les combats sont très durs, ils se prolongent du début de l'après-midi du 28 mai à la nuit tombée. Les pertes sont lourdes de part et d'autre.

Résultat de l'opération

En ce qui concerne les rebelles, de nombreux cadavres seront découverts au cours de la fouille du terrain qui interviendra dans la matinée du 29 mai. On peut toutefois penser que le manque de coordination entre légionnaires et parachutistes et le non-respect des secteurs d'intervention, attribués à chacun des intervenants, a permis à une partie des rebelles encerclés de s'échapper pendant la nuit.

Dans un article de presse; le Sergent Claude SIMONINI avance un chiffre de pertes françaises, pour l'ensemble de l'opération, de 18 tués et 38 blessés (le 1^{er} REP a perdu son chef, le Lieutenant-Colonel JEANPIERRE, dont l'hélicoptère a été abattu).

Pour le seul "groupement de Constantine", commandé par le Lieutenant-Colonel de SÈZE -et dont le Bataillon de Corée était l'ossature-, il comptera dans ses rangs :

- 1./ * 5 tués, dont le Sous-Lieutenant Michel LE LIVEC et le Soldat Bernard MALLET du Bataillon de Corée
* 3 parachutistes
- 2./ * de nombreux blessés, certains très grièvement atteints :
 - le Lieutenant para Jean SALVAN
 - le Sergent Michel SAUTEL
 - Le Sergent Marc CHESSEBOEUF
 - Le Caporal-Chef Jean BOURLÈS
 - Le Caporal-Chef Daniel GRANDIN
 - Le Caporal Christian LEOEUF
 - Les soldats Roger TELLIER et Ahmed TOUATI
 - Plusieurs paras du 2^{ème} RPIMA

Les pertes rebelles, à porter à son crédit, sont de 20 tués et de 6 prisonniers.

8 Décembre 1960

Contexte

Le "156^{ème} RI/Régiment de Corée" tient cantonnements dans les "quartiers" d'AÏN-ABID et de OUED-ZÉNATI. Son PC et celui de l'EMT-1 sont fixés à AÏN-ABID. Il est commandé par le Lieutenant-Colonel Henry de la CASINIÈRE.

La 4^{ème} Cie qui relève de l'EMT-2 est installée dans les locaux du poste d'AÏN-REGADA, à proximité d'OUED-ZÉNATI. Elle est commandée par le Capitaine Arnaud du PLESSIS d'ARGENTRÉ.

Appelé à intervenir dans la région de KEF-EL-DJAROU au nord de AÏN-REGADA avec sa section, pour réduire un groupe de rebelles réfugiés dans une grotte, le Sous-Lieutenant Maurice CARLE engage l'action, mais les rebelles se révèlent très combattifs : le chef de section et le soldat Michel KIENTZ, qui est à côté de lui, sont mortellement blessés au cours de l'action.

Une section de la 5^{ème} Cie, aux ordres du Sous-Lieutenant Alain MONASSE arrive de MONTCALM le lendemain matin sur les lieux de l'accrochage, mais les rebelles ont réussi à fuir pendant la nuit en abandonnant, sur place, quelques archives.

Résultat de l'opération

Nos pertes sont de deux tués, mais le nom et le nombre de nos blessés ne sont pas connus. Nous manquons d'informations sur les pertes ennemies.

8 Février 1962

Contexte

Le 156^{ème} RI/Régiment de Corée séjourne en PETITE KABYLIE depuis le mois de juillet précédent. Les sièges du PC/Régiment et de l'EMT-1 sont fixés à DJIDJELLI. Il est commandé par le Colonel Pierre ROLLIN.

Chacune des dix compagnies composant les deux Etats-Majors Tactiques (EMT) ont des responsabilités territoriales de sous-quartier, mais elles participent fréquemment à des opérations collectives.

Depuis le 30 janvier 1962, des éléments de l'unité participent à l'opération ORPHÉE, dont l'épicentre se situe dans la région d'EL-MILIA. Elle se déroule dans un contexte climatique exécrable, notamment les tempêtes de neige se succèdent.

La 5^{ème} Cie, basée à TEXENNA et commandée par le Capitaine Georges VALAT a pour mission d'intervenir contre une bande d'une quarantaine de rebelles dans la région du douar REKADA, à quelques Km au nord de TEXENNA. Les appellations des mechtas concernées sont : M'SIDA et BOU-KELEK.

Un groupe de combat de la section de commandement aux ordres du Sous-Lieutenant Jean BATTLE et les sections du Sous-Lieutenant Alain MONASSE et de l'Adjudant-Chef Joseph LE GALL sont engagés dans des accrochages sévères, contre des adversaires résolus, nombreux et bien armés.

Résultat de l'opération

Nous enregistrons les pertes suivantes :

- TUÉS :
 - * Caporal Norbert BONNEL
 - * Caporal William SPINI
- BLESSÉS :
 - * Sous-Lieutenant Jean BATTLE (deux blessures par balle : la première au genou gauche, la seconde au bras droit)
 - * Caporal Yves GRUNEISEN

Les pertes rebelles ne sont pas connues avec précision, mais six corps enterrés sommairement seront découverts sur les lieux de l'accrochage les jours suivants et quatre blessés seront évoqués.

1^{er} Mars 1962

Contexte

Le 156^{ème} RI/Régiment de Corée est implanté en PETITE-KABYLIE, le siège de son PC et celui de l'EMT-1 sont établis à DJIDJELLI. Il est commandé par le Colonel Pierre ROLLIN.

Les dix compagnies des deux EMT du régiment sont cantonnées sur toute l'étendue du secteur, en vue d'une occupation maximum du terrain par l'armée française.

En particulier, le sous-quartier de BEN-SABER, situé à 9 km au sud de DJIDJELLI, relève de la 2^{ème} Cie (EMT-1). Son capitaine est François MESPLÈDE.

L'ordre d'abandon des installations et de regroupement de l'unité dans la région de CONSTANTINE vient de parvenir aux commandants de compagnies et aux chefs de poste.

Un véhicule 6 X 6 de service, qui effectue la liaison entre le fortin de BOUQUET-RECUEIL, situé à 1.500 m. environ et la ferme de BEN-SABER, est l'objet d'une embuscade dans l'après-midi. En dépit de l'intervention immédiate des hommes de la section du Sous-Lieutenant André POMMARÈDE et des harkis, l'équipage du véhicule est anéanti.

Résultat de l'opération

Nos pertes sont les suivantes :

- * Le Caporal Michel BERANGER, grièvement blessé à la tête, décède avant son évacuation par hélicoptère

- * Les soldats Pierre LEGER, Stanislas OWCZAREK et Hamid ABDESSELEM (FSNA appelé) ont tenté de riposter, mais -blessés- ont été achevés par les rebelles

- * Le Caporal Augustin FISCHER, bien que blessé, a échappé à la mort. Il est retrouvé en état de choc, courant sur la piste à moitié déshabillé.

L'armement, les munitions et les bérets ont été emportés par les agresseurs. Les pertes de ces derniers ne sont pas connues.

Cette embuscade, qui a entraîné la mort de quatre soldats et un blessé dans les rangs de la 2^{ème} Cie est la seconde, en importance, des pertes de l'unité, en Algérie, après celle survenue le 9 mai 1957 (5 tués).

ANNEXE n° 5

Repères juridiques et administratifs essentiels pendant la guerre d'Algérie

Remarques

N.B. - L' "État de siège", tel qu'il avait été institué par des lois du 19^{ème} Siècle (9 août 1849 et 3 avril 1878) permettait au gouvernement de placer une ville ou une région sous le pouvoir des autorités militaires en leur transférant la responsabilité du maintien de l'ordre et de la police.

Si l' "État de siège" n'a jamais été en vigueur pendant toute la durée de la guerre d'Algérie, l' "État d'urgence" et les "pouvoirs spéciaux" qui l'ont remplacé étaient, à certains égards plus rigoureux.



Hélicoptère "BELL" prêt à effectuer une "EVA.SAN".

1955

3 Avril 1955

Le nouveau gouverneur d'Algérie, Jacques SOUSTELLE en ayant fait la demande au Président du Conseil Edgar FAURE, l'Assemblée Nationale examine -à partir du 31 mars 1955- un projet de loi relatif à l'instauration de **l'état d'urgence** en Algérie pour une durée de six mois.

Ce régime d'exception est adopté par 379 voix contre 219

Les dix sept articles du projet de loi adopté comprennent essentiellement les dispositions suivantes :

- Les zones d'application (tout ou partie du territoire métropolitain, de l'Algérie ou des D.O.M.) sont déterminées en Conseil des Ministres.
- La prolongation de l'état d'urgence au delà de douze jours ne peut intervenir que dans le cadre d'une loi.
- En cas de dissolution de l'Assemblée, la loi d'urgence se trouve abrogée.
- L'état d'urgence entraîne l'attribution de services de police exceptionnels aux autorités civiles.

Le Préfet du département peut interdire, par arrêté, la circulation des personnes et des véhicules en des lieux et horaires précis. Il peut interdire le séjour dans le département de toute personne cherchant à entraver l'action des pouvoirs publics.

- Le Ministre de l'Intérieur et le Gouverneur général de l'Algérie peuvent assigner à résidence, ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunions de toutes natures.
- Les autorités administratives peuvent être autorisées à perquisitionner les domiciles privés, de jour comme de nuit, à prendre toutes mesures de censure de la presse.
- Les tribunaux militaires peuvent, sur décret du Ministre de la Justice et du Ministre de la Défense, être saisis des crimes et délits relevant de la Cour d'Assises départementale.

Modifié par Ordonnance du 15 avril 1960, l'état d'urgence qui est décrété par le Conseil des Ministres sera notamment appliqué en métropole du 23 avril 1961 au 12 juillet 1962

16 mai 1955

Un comité interministériel adopte différentes mesures concernant l'ALGÉRIE.

Elles ont officiellement pour objet de permettre d'atteindre le plein effet des mesures politiques, économiques et sociales mises en œuvre par le gouvernement.

16 mai 1955 (suite)

Elles concernent, en plus du rappel immédiat de disponibles et l'envoi de renforts en Algérie (portant à 100.000 hommes l'effectif de sécurité) :

- un accroissement sérieux des forces militaires et de gendarmerie,
- une revalorisation des unités déjà en place
- la participation d'unités de la Marine nationale aux opérations de maintien de l'ordre,
- l'envoi immédiat d'avions et d'hélicoptères supplémentaires.
- le rappel à l'activité d'officiers spécialistes des questions musulmanes,
- la mise sur pied immédiate de goums militaires algériens, en supplément aux G.M.P.R. et aux forces supplétives locales qui constituent l'armature de la défense civile,
- l'extension de l'état d'urgence à l'ensemble du département de CONSTANTINE et aux communes mixtes de BISKRA et d'EL-OUED.

.

29 juillet 1955

Compte tenu de l'accroissement de l'activité rebelle, l'Assemblée Nationale décide la prolongation de six mois de l'état d'urgence en Algérie.

1^{er} décembre 1955

L'Assemblée Nationale étant dissoute, l'état d'urgence est abrogé de plein droit.

1956

16 mars 1956

L'Assemblée Nationale vote massivement en faveur des "pouvoirs spéciaux" (Loi n° 56.258) réclamés par le gouvernement.

- * Pour : 455 voix (y compris celles du parti communiste)
- * Contre : 76 voix

Le projet de loi (de six articles) stipule que le gouvernement peut -par décret pris en Conseil des Ministres sur le rapport du Ministre résidant en Algérie et des Ministres intéressés- prendre, en Algérie, toutes dispositions relatives aux questions d'ordre économique, agricole, financier, social, administratif.

16 mars 1956 (suite)

A l'occasion de ce vote, le Président du Conseil, Guy MOLLET, a exprimé sa conviction de la nécessité d'un collège unique et de la possibilité de rappeler des classes de soldats "disponibles".

Une série de décrets définissent les pouvoirs civils et militaires des représentants de l'ordre (qui deviennent pratiquement sans limite), pour le Ministre résidant et l'autorité militaire.

En particulier, un nouveau vote de l'Assemblée Nationale n'est pas nécessaire pour compléter les effectifs en Algérie ou maintenir les appelés sous les drapeaux : le gouvernement peut prolonger la durée du service militaire à volonté..

Le Résidant-général peut :

- interdire la circulation des personnes, des véhicules et des animaux,
- contrôler la circulation des biens,
- réglementer tout mouvement concernant les matières premières,
- codifier l'entrée et la sortie des personnes en Algérie,
- prononcer l'assignation à résidence surveillée de toute personne dont l'activité se révèle dangereuse pour la sécurité ou l'ordre public
- s'opposer aux réunions publiques ou privées
- fermer toutes salles publiques
- autoriser les perquisitions à domicile de jour et de nuit,
- édicter toutes les mesures pour le contrôle de la presse et des moyens d'information,
- muter ou suspendre tout fonctionnaire ou agent du service public,
- dissoudre toute société, association ou groupement qu'il juge nuisible,
- réquisitionner tout ce qui peut paraître nécessaire aux besoins civils ou militaires,
- étendre la zone de contrôle maritime de 20 à 50 km,
- ajourner les élections partielles,
- suspendre des élus sans limitation de durée,
- instituer des commissions administratives ou des délégations spéciales pour remplacer une assemblée locale défaillante,
- déléguer les pouvoirs de l'autorité civile à l'Armée,
- réglementer le passage des frontières,
- réglementer le commerce des armes à feu, des explosifs, des couteaux,
- requérir les jeunes gens bénéficiaires d'un sursis scolaire pendant leurs vacances pour être utilisés à des fins de pacification.

16 mars 1956 (suite)

Dans le cadre de ces dispositions

- les déserteurs, avec armes et munitions, seront punis de mort,
- les autorités pourront traduire devant les tribunaux militaires tous les individus pris en flagrant délit de participation à une action contre les personnes et les biens,
- les trois préfets d'ORAN, ALGER et CONSTANTINE exerceront les fonctions d' "Inspecteur général de l'Administration en mission extraordinaire" (et leur homologue sur un plan militaire sera un général de Corps d'armée)
- plusieurs nouveaux départements sont créés

XXXX1956

Le Commandant en Chef en Algérie, le Général Henri LORILLOT autorise l'emploi du napalm (sous l'appellation de "bidons spéciaux") en Algérie, sauf sur les habitations.

1957

2^r janvier 1957

Sur demande du Gouverneur général d'Algérie : Robert LACOSTE, le gouvernement socialiste de Guy NOLLET décide, à l'annonce d'une grève générale du FLN à Alger, de transférer la totalité des pouvoirs de police au Général MASSU qui dispose de six régiments à Alger.

Un arrêté préfectoral, signé du Préfet Serge BARRET stipule :

Article premier : L'ensemble des pouvoirs de police normalement dévolus à l'autorité civile -à l'exception des pouvoirs spéciaux- sont dévolus à l'autorité militaire.

Article 2 : le Général MASSU, commandant de la 10^{ème} D.P., est chargé de l'exécution du présent arrêté.

7 août 1957

Le Président du Conseil BOURGÈS-MAUNOURY demande le vote, par l'Assemblée Nationale, de "pouvoirs spéciaux" pour lutte contre la rébellion en Algérie et en France.

Ceux-ci sont accordés :

- * Pour : 280 voix
- * Contre : 183 voix
- * Abstentions : 29 voix

Ils concernent :

- le droit de mettre en résidence surveillée les individus dangereux,
- l'autorisation de perquisitionner de nuit comme de jour,
- l'autorisation de la détention préventive : la mise en garde à vue est possible pendant 21 jours,

On voté contre l'attribution des "pouvoirs spéciaux" :

- * 130 députés communistes
- * divers députés progressistes, radicaux, non-inscrits,
- * 29 députés poujadistes

1958

28 septembre 1958

1^{er} referendum

Question : *"Approuvez-vous la constitution proposée par le Gouvernement de la République"*

On vote en métropole et en Algérie.

Résultats :

- * oui : 17.666.828 (75,25 %)
- * non : 4.624.475 (20,75 %)
- * Abstentions : 4.011.245 (15,1 %)

N.B. - En Algérie : oui : 95 à 99 % suivant les zones. C'est le premier vote des Algériens musulmans comparable à celui des Européens.

28 septembre 1958

1^{er} referendum (suite)

N.B. (suite)

L'article 16 de la nouvelle constitution définit les pouvoirs spéciaux attribués au Président de la République dans des circonstances exceptionnelles :

"Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances après consultation officielle du Premier ministre, les présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel. Il en informe la nation par un message. Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission. Le Parlement se réunit de plein droit. L'Assemblée Nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels".

"Les pouvoirs de l'art. 16 ont été utilisés une fois (23-4/30-9-1961). Le Président de la République dénia au Parlement le droit de débattre de problèmes étrangers à l'application des pouvoirs exceptionnels, et le Président de l'Assemblée Nationale décida qu'une motion de censure était irrecevable en cas de crise."

1960

2 février 1960

Le Premier Ministre Michel DEBRÉ demande à l'Assemblée Nationale de voter des "pouvoirs spéciaux" au gouvernement, conformément à l'article 38 de la Constitution.

Ceux-ci sont adoptés par 441 voix contre 75 pour une durée d'un an.

1961

8 janvier 1961

2^{ème} referendum

- La question posée est : *"approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République et concernant l'autodétermination des populations algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination"*

8 janvier 1961

2^{ème} referendum (suite)

- Ont voté les électeurs :
- * de la métropole,
 - * de l'Algérie
 - * des DOM/TOM et du Sahara français

- Résultats :

* Electeurs inscrits	: 32.520.233.-
* Abstentions	: 8.533.320 (soit 26,24 %)
* Suffrages blancs ou nuls	: 721.469 (soit 2,22 %)
* Suffrages exprimés	: 23.265.464
* oui	: 17.447.669 (soit 74,99 %)
* non	: 5.817.775 (soit 25,01 %)

Remarque : le taux de participation qui est de 76 % en métropole est de 59 % en Algérie (le FLN a donné des consignes de boycott du scrutin). Pour l'Algérie seule : 70 % des votants se sont prononcés pour le "oui" (soit 39 % des inscrits) et 31 % pour le "non" (soit 17 % des inscrits). Dans l'ensemble, les électeurs du bled ont voté : OUI, ceux des villes : NON

1962

18 mars 1962

Signature des Accords d'Évian (pour application le 19 mars à midi)

8 avril 1962

3^{ème} referendum

dit "sur les accords d'Évian"

(Seuls les Français de métropole ont pris part au vote, à l'exclusion de ceux, européens et musulmans, habitant l'Algérie)

- Question : "*Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République et concernant les accords à établir et les mesures à prendre au sujet de l'Algérie, sur la base des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ?*"

Cette question impliquait l'approbation des conséquences des Accords d'Évian, dont l'autodétermination de l'Algérie et l'attribution au Président de la République :

- * du droit de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application des Accords d'Évian,
- * et, en cas d'indépendance de l'Algérie, du droit de conclure tous accords avec le nouvel Etat.

- Résultats :

* Electeurs inscrits	: 27.582.072
* Abstentions	: 6.802.769 (soit 24,6 %)
* Suffrages blancs ou nuls	: 1.103.806 (soit 4 %)
* Suffrages exprimés	: 19.695.497

* oui : 90,7 % des suffrages exprimés

1^{er} juillet 1962

4^{ème} referendum

dit "d'autodétermination de l'Algérie"

Il avait été prévu par les Accords d'Évian dans un délai de trois à six mois.

Prennent part au vote :

- Les citoyens résidant en Algérie,
- Les citoyens inscrits sur une liste électorale en Algérie, résidant hors du territoire,
- Certains citoyens nés en Algérie et résidant en métropole ou outre-mer.

Les militaires se trouvant en Algérie ne votent pas.

- Question : *"Voulez-vous que l'Algérie devienne un état indépendant, coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962"*

- Résultat :

* Electeurs inscrits	: 6.549.736
* Votants	: 6.017.800
* Suffrages exprimés	: 5.992.115
* Bulletins nuls ou blancs	: 25.565

* oui : 5.975.581 (soit 99,72 %)

* non : 16.534 (soit 00,28 %)

3 juillet 1962

Proclamation de l'indépendance de l'Algérie.

28 octobre 1962

5^{ème} referendum

Il a eu pour objet l'élection au suffrage universel direct du Président de la République française.

Bien que postérieur à l'indépendance de l'Algérie, ce referendum, qui entraînait une modification constitutionnelle était une des conséquences des événements d'Algérie.

28 octobre 1962

5^{ème} referendum (suite)

- Les résultats ont été les suivants :

* Electeurs inscrits	: 28.185.478
* Votants	: 21.694.563 (soit 76,97 %)
* Abstentions	: 6.490.915 (soit 23,03 %)
* Bulletins nuls ou blancs	: 569.509 (soit 29,02 %)
* Suffrages exprimés	: 21.125.054 (soit 74,95 %)
* oui :	13.150.516 (soit 62,25 %)
* non :	7.974.538 (soit 37,75 %)

Bien entendu, l'Algérie n'était pas concernée par ce vote.



Bureau de vote des hommes

OUED-ZÉNATI - Référendum du 28 septembre 1958



ANNEXE n° 6

Essai d'établissement d'un répertoire des commandants de compagnies pendant la durée de la guerre d'ALGÉRIE

- 1.- Les noms et grades des commandants de compagnies sont ceux relevés dans les documents qui ont pu être consultés. L'imprécision ou les lacunes éventuelles de ceux-ci ont pu conduire à des erreurs ou des omissions.
- 2.- N'ont pas été retenus comme "commandants de compagnies" :
 - * les officiers ayant remplacé le titulaire pendant une permission,
 - * les officiers ayant assuré un intérim pendant une non disponibilité du titulaire :
 - absence de courte durée (par ex. détachement provisoire, indisposition)
 - mise aux arrêts.
- 3.- Ont été retenus comme "commandants de compagnies" :
 - * les officiers nommés provisoirement à la tête de la compagnie dans l'attente de l'arrivée ou de la désignation d'un nouveau commandant de compagnie.
- 4.- "Mentionné au" signifie que la date de prise de fonction du commandant de compagnie n'est pas connue, mais qu'il est fait mention -dans un document de la qualité- : "commandant de Xème compagnie" de l'officier cité.
- 5.- Le sigle XXXX signifie qu'aucune date n'a pu être relevée.

Bataillon de Corée :	C.C.B. (1) / C.C.A.S. (2)
156ème R.I./R.C :	C.C.S. (3)

Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Capitaine Jacques BUCHERT	10.08.1955 (débarqué de l'AURÉLIA)	13.09.1957
Capitaine Jacques DUBOIS	13.09.1957	09.05.1958
Lieutenant René TEINTURIER	17.10.1958	29.01.1959
Capitaine Jacques DUBOIS	XXXX	15.04..1959
Capitaine Robert DETOILLON	01.05.1959	15.03.1960
Lieutenant René TEINTURIER	15.03.1960	XXXX
Lieutenant Jean ARRIGHI	01.01.1962	10.09.1962 (4)

(1) Compagnie de commandement du Bataillon

(2) Compagnie de commandement, d'appui et des services

(3) Compagnie de commandement et des services à compter du 01.09.1960

(4) 21.11.1962 : Dissolution au Camp de SISSONE

Bataillon de Corée : 1^{ère} Cie (d'origine)

Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Lieutenant Robert CHÉZEAU	Débarqué de l'AURELIA le 10.08.1955 Mentionné au 12/1955	
Capitaine Louis SANCHEZ	XXXX	13.09.1957
Sous-Lieutenant Michel GUIGNON	13.09.1957 (1)	4 ^{ème} trim. 1957

(Voir feuille 5^{ème} Cie)

(1) 01.11.1957 : transformation en 5^{ème} Cie
16.11.1957 : dissolution de la Cie

Bataillon de Corée : 2 ^{ème} Cie (d'origine) 156ème R.I./R.C : 2 ^{ème} Cie

Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Lieutenant Jean MARTIN	Débarqué de l'AURÉLIA le 10.08.1955 Mentionné au 10.08.1955	31.05.1956
Capitaine Marcel DELHOMME	01.06.1956	08.05.1958
Capitaine Jacques DUBOIS	09.05.1958	01.09.1958
Capitaine Marcel DELHOMME	02.09.1958	26.12.1958
Sous-Lieutenant Jacques de LANGHE	03.01.1959	20.01.1959
Lieutenant Robert CEILLER	21.01.1959	01.03.1959
Capitaine Robert BORG	02.03.1959	XXXX
Lieutenant Jacques de LANGHE	Mentionné au 18.11.1959	31.08.1960
Lieutenant Amédée PLASSARD	01.09.1960	XXXX
Capitaine François MESPLÈDE	Mentionné au 01.01.1962 (1)	

(1) 31.10.1962 : dissolution de la Cie à la BARRAOUÏA

Bataillon de Corée : 3^{ème} Cie (d'origine) 156ème R.I./R.C : 3^{ème} Cie

Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Lieutenant Max POURCHIER	Débarqué de l'AURÉLIA le 10.08.1955	
Capitaine Max FONLUPT	Mentionné au 30.06.1957	
Sous-Lieutenant Claude LANT	Mentionné au 08.1957	
Capitaine Robert DETOUILLO	10.10.1957	20.03.1958
Lieutenant Jacques BRALET	01.04.1958	29.04.1958
Capitaine Gilbert BONACHÉRA	29.04.1958	XXXX
Lieutenant Jacques BRALET	XXXX	XXXX
Lieutenant René TEINTURIER	XXXX	XXXX
Capitaine Louis L'HERITIER	Mentionné au 29.01.1959	29.04.1961
Lieutenant Jacques MARCHAIS	30.04.1961	31.08.1961
Lieutenant Jacques BRALET	01.09.1961 (1)	XXXX

(1) 31.10.1962 : Dissolution de la Cie à la BARRAOUÏA

Bataillon de Corée : 4^{ème} Cie (d'origine) 156ème R.I./R.C : Cie Portée à compter du 01.09.1960
--

Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Capitaine Louis L'HÉRITIER	Débarqué de l'AURÉLIA le 10.08.1955	
Lieutenant Léopold BASILIO	XXXX	19.07.1957
Lieutenant Gérard FOUET	20.07.1957	16.11.1957
Capitaine André SIEFFERT	16.11.1957	16.01.1958
Lieutenant Gérard FOUET	Mentionné au 01.04.1958	
Lieutenant Philippe ARDOUIN	21.10.1958	XXXX
Lieutenant Robert CEILLER (puis Capitaine)	19.10.1959	15.08.1961
Lieutenant Raymond TERRAL	15.08.1961 (Mentionné au 01.01.1962)	31.10.1962(1)

(1) 31.10.1962 : Dissolution de la Cie à la BARRAOUÏA

Bataillon de Corée : 5^{ème} Cie

Constitution : Juin 1956
Dissolution : 1^{er} novembre 1957

Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Capitaine Paul FUCHS	Juin 1956	01.11.1957
01.11.1957 : Activité poursuivie sous le n° :		

1^{ère} Cie

Bataillon de Corée, puis : 156^{ème} R.I./R.C.

Capitaine Paul FUCHS	01.11.1957	04.02.1960
Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Lieutenant Philippe GRIFFART	04.02.1960	05.06.1960
Lieutenant Arnaud du PLESSIS D'ARGENTRÉ	05.06.1960	XXXX
Capitaine Jean WEBER	01.11.1960	XXXX
S/Lt. puis Lieutenant Jean ARRIGHI	09.07.1960	31.12.1961
Lieutenant Alexandre NUGUES- BOURCHAT	Mentionné au 01.01.1962 (1)	

(1) 31.10.1962 : Dissolution de la Cie à la BARRAOUÏA.

156^{ème} R.I.R./ R.C. : 4^{ère} Cie (EMT-2)

Constitution : 01.09.1960

Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Lieutenant Arnaud du PLESSIS D'ARGENTRÉ (puis Capitaine)	XXXX	XXXX (1)

156^{ème} R.I./R.C. : 5^{ère} Cie (EMT-2)

Constitution : 01.09.1960

Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Capitaine Jean CHARBONNIER	01.09.1960	21.11.1960
Capitaine René TEINTURIER	20.11.1960	17.10.1961
Capitaine Georges VALAT	Mentionné arrivé le 18.10.1961	XXXX (1)

(1) 31.10.1962 : Dissolution des Compagnies à la BARRAOUÏA

156^{ème} R.I./R.C. : 6^{ère} Cie (EMT-2)

Constitution : 01.09.1960

Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Capitaine Yvon DAMEZ	XXXX	XXXX
Capitaine Guy MARIETTON	Mentionné au 01.01.1962	
Lieutenant Michel BROCARD (puis Capitaine)	Mentionné au 01.07.1962 (1)	

156^{ème} R.I./R.C. : Compagnie d'Appui (EMT-2)

Constitution 01.09.1960

Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Capitaine François LORTA	XXXX	06.07.1962
Capitaine Gilbert LAVRAT	XXXX	XXXX (1)

156^{ème} R.I./R.C. : Compagnie de base (EMT-2)

Constitution 01.09.1960

Grades / Prénoms / Noms	Du :	Au.....
Lieutenant Roger WANG-GHEN	XXXXX	XXXX (1)

(1) 31.10.1962 : Compagnies dissoutes à la BARRAOÛA

ANNEXE n° 7

Etat des camarades morts pour la France pendant la période : 10 août 1955/30 novembre 1962

A la demande de l'Association des Anciens et Amis du Bataillon Français de l'O.N.U., du Bataillon et du Régiment de Corée/156^{ème} R.I., le Général CURTET a établi la liste des tués au combat, en Algérie, en consultant les journaux de marche.

Malheureusement, ceux-ci ne sont pas complets, ou ne sont que partiellement consultables.

Le Ministère des Anciens Combattants n'a pas été en mesure de confirmer ou de compléter cette liste, la campagne d'Algérie étant, à l'époque, considérée comme "opérations de maintien de l'ordre" et non comme "opérations de guerre".

Cette liste a été intégrée au "Livre d'Or du Bataillon" qui a été mis à jour et enluminé par les religieuses d'un couvent de Bénédictines en 1988 et déposé au Musée de l'Armée des Invalides, à PARIS.

Une édition en format réduit de 21 cm x 29,7 cm, reproduisant 46 pages d'enluminures du Livre d'Or, a été proposée en souscription en 1989 aux Membres de l'Association. Elle est maintenant épuisée.

Lorsqu'il est connu, le lieu d'inhumation est indiqué.

NOMS	PRÉNOMS	DATES de NAISSANCE	DATES de DÉCÈS	
Soldat GARCIA	Joseph	04.01.1932	12.07.1956	1
S/Lieutenant MASSIANI	Dominique	21.11.1932	11.02.1957	2
Soldat LAGEYRE	André	23.09.1934	08.04.1957	
Caporal COUVREUR	Pierre	28.01.1932	09.05.1957	
Soldat BISCAY	Fabien	05.08.1934	09.05.1957	3
Soldat LOUVEAU	Claude	28.08.1936	09.05.1957	4
Soldat SAVIGNY	Guy-Jean	10.09.1936	09.05.1957	5
Soldat CAILLOUEY	Georges Adrien	23.09.1934	20.05.1957	6
Soldat SIROUET	Jacques	18.10.1934	03.01.1958	7
Caporal PURPURA	Jean-Pierre	XXXX	03.01.1958	8
Soldat THIBAUT	René	24.06.1937	06.01.1958	
Caporal-Chef TAFFARY	Maurice	22.09.1925	11.02.1958	9
Soldat MONSENERGUE	Guy	27.03.1937	11.02.1958	
Caporal ZIEGER	Julien	26.07.1936	15.05.1958	10
Soldat MALLET	Bernard	12.04.1937	29.05.1958	11
S/Lieutenant LE LIVEC	Michel	21.03.1933	30.05.1958	12
Soldat BERTIC	Roger	16.06.1936	25.06.1958	13
Soldat CORDIER	Claude	11.08.1936	09.07.1958	
Caporal BAUDOUIN	Jacques	08.09.1937	17.10.1958	
Sergent FAUCON	Pierre	23.07.1935	06.11.1958	
Sergent-Chef DUFFA	René	14.08.1929	15.01.1959	
Soldat RUH	René	11.02.1938	18.04.1959	
Soldat BOUALI	Abdelkader	09.05.1938	05.05.1959	
Soldat BARIERAUD	Claude	04.04.1935	19.05.1959	14
Soldat HARCHAOUI	Miloud	XXXX	20.05.1959	
Soldat GLAS	Jean	07.01.1937	24.05.1959	
Caporal-Chef ECREPONT	Jean-Pierre	XXXX	02.07.1959	
Caporal PARTHENAY	Michel	21.01.1938	04.07.1959	
Sergent CHAPLET	Michel	12.03.1937	26.11.1959	
Soldat GALLOIS	Guy	01.03.1938	15.12.1959	
Soldat FERRY	Félix	07.11.1938	16.12.1959	
Sergent-Chef LANGLOIS	Alexandre	17.10.1930	24.01.1960	
Caporal-Chef BRIGAND	Georges	23.04.1938	30.03.1960	
Soldat CHERON	Jean-Claude	XXXX	01.04.1960	
Sergent OSINSKI	Claude	30.03.1938	01.04.1960	

NOMS	PRENOMS	DATES de NAISSANCE	DATES de DECES	
Soldat BELOT	Gilbert	XXXX	21.04.1960	15
Sous-Lieutenant CARLE	Maurice	14.02.1937	08.12.1960	16
Soldat KIENTZ	Michel	22.10.1938	08.12.1960	
Soldat CHABOU	Mohamed	03.07.1939	18.03.1961	
Sergent-Chef Harki BENKACHER	Salah	XXXX	18.06.1961	
Soldat CHINI	René	XXXX	11.09.1961	
Caporal LEFORT	Jacques	XXXX	16.10.1961	
Caporal BONNEL	Norbert	22.05.1940	02.02.1962	17
Caporal SPINI	William	14.12.1941	02.02.1962	
Sous-Lieutenant BOURDOISEAU	Jean-Jacques	05.09.1338	28.02.1962	18
Caporal BERANGER	Michel	01.05.1940	01.03.1962	
Soldat LEGER	Pierre	18.05.1941	01.03.1962	
Soldat OWCZAREK	Stanislas	03.04.1940	01.03.1962	
Soldat ABDESSELEM	Hamid	29.12.1939	01.03.1962	

N.B. - Cette liste n'inclut pas les morts par maladies ou accidents de la route.

Sa récapitulation fait apparaître que :

- 4 officiers
- 9 sous-officiers
- 36 caporaux et soldats

ont trouvé la mort au cours d'opérations militaires.

Lieux d'inhumations

- 1.- Cimetière municipal de GRAISSESSAC (Hérault)
- 2 - Cimetière de LAMA (Haute Corse)
- 3.- Cimetière de BARCUS (Pyrénées Atlantiques)
- 4.- Cimetière de GIEL (Orne)
- 5.- Captivé vivant par les rebelles le 9.05.1957, il a été assassiné au cours de son transfert en TUNISIE. Son corps n'a jamais été retrouvé.
- 6.- Cimetière d'ECRAMMEVILLE (Calvados)
- 7.- Cimetière de LUÇON (Vendée)
- 8.- Cimetière de MARSEILLE (Bouches du Rhône)
- 9.- Cimetière de BINIC (Côtes d'Armor)
- 10.- Cimetière communal de SARREBOURG
- 11.- Cimetière protestant de VANÇAIS (Deux Sèvres)
- 12.- Cimetière de PORT-LOUIS (Morbihan)
- 13.- Cimetière de ERDEVEN (Morbihan)
- 14.- Cimetière d'EPINAY/ORGE (Essonne)
- 15.- Cimetière de BRON (Rhône)
- 16.- Cimetière de MULHOUSE (Haut Rhin)
- 17.- Cimetière de NOEUX-les-MINES (Pas de Calais)
- 18.- Cimetière d'ANGOULEME (Charente)